



ATLAS DES PAYSAGES DE MAYOTTE



juin 2007

L'Atlas des Paysages de Mayotte a été réalisé par le bureau d'études :

Ginger Environnement et Infrastructures

Les Hauts de la Duranne

370 rue René Descartes

CS 90340

13799 Aix-en-Provence cedex 3

Tél. : 04 42 99 27 47 – Fax : 04 42 99 28 44

Chef de projet : Michel Oberlinkels

Chargées d'études : Priscillia Trouillard, Véronique Fouillit, Marie Boisard

Photographies : Michel Oberlinkels

SOMMAIRE

<u>Chapitre I : Informations générales</u>	1
INTRODUCTION	1
1. Diagnostic initial	3
<u>I. Le déterminisme géographique</u>	3
A. L'île au lagon.....	3
B. L'île verte.....	10
<u>II. Les paysages de Mayotte, reflets de l'identité Mahoraise</u>	17
A. Origines des peuplements de l'île.....	17
B. La société mahoraise.....	17
C. Le paysage invisible.....	18
<u>III. Les valeurs paysagères clefs de Mayotte</u>	19
A. Un enracinement dans un milieu naturel.....	19
B. Le village, fondement culturel des paysages.....	24
2. Dynamiques paysagère	35
<u>I. Evolution du paysage depuis le XIXe siècle à nos jours</u>	36
<u>II. La mutation du paysage mahorais traditionnel au profit des extensions urbaines</u>	48
A. La disparition des coupures d'urbanisation et le retrait du végétal	48
B. Des éléments urbains en décalage	52
<u>III. Le développement des infrastructures routières durcissantes et modifiant les structure paysagères</u>	54
A. Le succès des voitures individuelles	54
B. Vers un renforcement des traits de côte	55
C. Une désorganisation sociale et paysagère de l'espace par l'urbanisation linéaire...56	
D. Une complexification de la circulation dans les villages.....	56
E. Des bords de route valorisant peu le paysage	57
<u>IV L'urbanisation au détriment des milieux naturels et agricoles</u>	58
A. L'accélération de l'érosion des sols.....	58
B. La consommation des meilleurs espaces agricoles.....	59
C. La consommation et la dégradation des espaces naturels.....	60

V. <u>Les difficultés de gestion du patrimoine</u>	63
A. Le développement des loisirs et du tourisme : de l’anarchie à la privatisation.....	63
B. Les besoins d’affirmation de gestion des forêts publiques mahoraises.....	64
C. Un patrimoine bâti délaissé.....	65
D. un patrimoine sacré, religieux et culturel méconnu	66
3. Orientations paysagères	67
I. <u>Introduction</u>	67
II. <u>Protection et valorisation des sites</u>	69
A. Protéger les pointes littorales	69
B. Protéger les crêtes.....	70
C. Préserver les dernières baies habitées.....	70
D. Maîtriser les activités et les implantations sur les plaines littorales	70
E. Conserver les espaces et les espèces remarquables.....	71
F. Transformer certains îlots en sanctuaire de nature.....	73
G. Reconquérir les ravines	73
III. <u>Zones urbanisées et paysages</u>	75
A. Redynamiser les centres urbains de qualité	75
B. Valoriser le bord de mer	76
C. Optimiser l’implantation des espaces d’activités et des grands équipements.....	77
IV. <u>Habitat et paysage</u>	79
A. S’inspirer du mode de vie traditionnel.....	79
B. Maîtriser les modalités de construction de l’habitat.....	80
C. Résorber l’insalubrité.....	81
D. Comprendre les besoins des mahorais.....	81
V. <u>Routes et paysage</u>	82
A. Adapter qualitativement les infrastructures de transport routier à la géographie de Mayotte.....	82
B. Soigner la qualité des bords de route.....	83
C. Développer le réseau à l’intérieur des terres.....	83
D. Valoriser les paysages routiers.....	84
E. Développer les moyens de transports alternatifs.....	86
VI. <u>Agriculture et paysage</u>	87
A. Mettre en place un système agricole adapté : conserver l’activité agro-forestière et raisonner l’agriculture intensive.....	87
B. Développer des filières locales pour répondre aux besoins de la population.....	88
C. Combler les insuffisances pour un meilleur rendement.....	89
D. Promouvoir des produits agricoles diversifiés et spécifiques de Mayotte.....	90
E. Maintenir la qualité des paysages de Mayotte par l’agriculture.....	91

<u>VII. Patrimoine et paysage</u>	92
A. rendre accessible et aménager les plages.....	92
B. Développer l'éco-tourisme.....	93
C. Valoriser le patrimoine culturel, sacré et religieux.....	94
<u>VIII. Développement durable et paysage</u>	95
A. Gérer et réhabiliter les carrières.....	95
B. Réhabilitation et réaménagement des décharges.....	97
C. Concilier développement des énergies renouvelables et paysage.....	98
<u>IX. Stratégies pour le devenir du paysage</u>	100
A. Dispositifs existants.....	100
B. Outils à mettre en œuvre.....	102

Chapitre II : Etude des unités paysagères..... **105**

Carte de découpage des unités de Mayotte.....105

1. Petite Terre..... **106**

<u>I. Diagnostic initial</u>	106
A. Présentation.....	106
B. Contexte géographique.....	107
C. Contexte humain.....	108

II. Dynamiques paysagères..... **113**

<u>III. Orientations paysagères</u>	117
A. Protection et valorisation des sites.....	117
B. Zone urbanisée et habitat.....	117
C. Routes.....	118
D. Agriculture.....	118
E. Patrimoine.....	118
F. Développement durable.....	118

2. Nord-Est..... **119**

<u>I. Diagnostic initial</u>	119
A. Présentation.....	119
B. Contexte géographique.....	120
C. Contexte humain.....	122

II. Dynamiques paysagères..... **132**

III. Orientations paysagères	136
A. Protection et valorisation des sites	136
B. Zone urbanisée et habitat	136
C. Routes	137
D. Agriculture	137
E. développement durable	137

3. Nord-Ouest.....138

I. Diagnostic initial	138
A. Présentation	138
B. Contexte géographique	138
C. Contexte humain	141

II. Dynamiques paysagères	151
----------------------------------	-----

III. Orientations paysagères	155
A. Protection et valorisation des sites	155
B. Zone urbanisée et habitat	155
C. Routes	155
D. Agriculture	156
E. Patrimoine	156
F. Développement durable	156

4. Plateaux du centre.....157

I. Diagnostic initial	157
A. Présentation	157
B. Contexte géographique	157
C. Contexte humain	160

II. Dynamiques paysagères	168
----------------------------------	-----

III. Orientations paysagères	171
A. Protection et valorisation des sites	171
B. Zone urbanisée et habitat	171
C. Routes	171
D. Agriculture	172
E. Patrimoine	172

5. Baie de Dombéni.....173

I. Diagnostic initial	173
A. Présentation	173
B. Contexte géographique	174
C. Contexte humain	175

<u>II.</u>	<u>Dynamiques paysagères</u>	182
<u>III.</u>	<u>Orientations paysagères</u>	185
	A. Protection et valorisation des sites.....	185
	B. Zone urbanisée et habitat.....	185
	C. Routes.....	185
	D. Agriculture.....	185
	E. Patrimoine.....	185
	F. Développement durable.....	186
6.	Baie de Bouéni	187
<u>I.</u>	<u>Diagnostic initial</u>	187
	A. Présentation.....	187
	B. Contexte géographique.....	187
	C. Contexte humain.....	189
<u>II.</u>	<u>Dynamiques paysagères</u>	195
<u>III.</u>	<u>Orientations paysagères</u>	198
	A. Protection et valorisation des sites.....	198
	B. Zone urbanisée et habitat.....	198
	C. Routes.....	198
	D. Agriculture.....	198
	E. Patrimoine.....	198
	F. Développement durable.....	199
7.	Côte Sud-Est	200
<u>I.</u>	<u>Diagnostic initial</u>	200
	A. Présentation.....	200
	B. Contexte géographique.....	201
	C. Contexte humain.....	202
<u>II.</u>	<u>Dynamiques paysagères</u>	208
<u>III.</u>	<u>Orientations paysagères</u>	211
	A. Protection et valorisation des sites.....	211
	B. Zone urbanisée et habitat.....	211
	C. Routes.....	211
	D. Agriculture.....	212
	E. Patrimoine.....	212
	F. Développement durable.....	212

8. Grand Sud	213
<u>I. Diagnostic initial</u>	213
A. Présentation.....	213
B. Contexte géographique.....	213
C. Contexte humain.....	215
<u>II. Dynamiques paysagères</u>	222
<u>III. Orientations paysagères</u>	226
A. Protection et valorisation des sites.....	226
B. Zone urbanisée et habitat.....	226
C. Routes.....	226
D. Agriculture.....	227
E. Patrimoine.....	227

Chapitre I : Informations générales

Introduction

Le concept de paysage renvoie à de multiples définitions en raison de l'essence même de cette notion qui se situe à la croisée de nombreuses disciplines : géographie, histoire, écologie, économie... La signification du paysage varie selon les perceptions des utilisateurs en fonction de leur vécu socio-culturel et de leur sensibilité: chacun en faisant sa propre interprétation et sa propre représentation. Le paysage résulte de la réalité complexe produite par cette pluridisciplinarité.

Cependant l'idée de paysage est sous-tendue par plusieurs notions essentielles qui sont les idées de nature, d'image, de territoire, d'action humaine. Le paysage est ainsi la résultante sur un support physique conditionné par des facteurs géomorphologiques, climatiques et biotiques, des activités humaines induites par des processus historiques, culturels, économiques, politiques et sociaux. Il est le produit d'un héritage construit au fil des générations, et n'est pas une représentation figée de l'environnement humain, il est un système évolutif dans lequel l'homme est à la fois observateur et acteur, il n'est pas la nature mais sa mutation en objet culturel.

Le paysage fait partie du patrimoine commun et constitue ainsi l'un des socles de toute action publique et privée sur le territoire.

L'objectif du présent Atlas des Paysages est de réaliser un état des lieux, de définir une typologie de paysage (valeurs clefs et grandes unités paysagères), puis de mettre en évidence les grandes tendances d'évolution.

Ce document s'inscrit dans une démarche dynamique qui permettra d'élaborer un programme d'action en vue de conserver, de valoriser ou de reconquérir les paysages sur lesquels ces enjeux ont été identifiés.

Mayotte connaît depuis 30 ans de puissantes évolutions qui semblent s'accélérer en raison d'une expansion démographique spectaculaire (47 000 habitants en 1978, 160 000 en 2004) et qui devrait atteindre dans une dizaine d'années une population comprise entre 260 000 et 320 000 habitants selon les prévisions. Cette évolution se traduit par une accélération de l'urbanisation concrétisée par le développement du bâti d'habitation, des activités et des équipements structurants, du réseau routier et des infrastructures de communications, conduisant à une mutation progressive du territoire par consommation d'espaces agricoles et naturels.

Le paysage de l'île est le théâtre impassible de ces transformations rapides et les programmes d'actions destinés à reconquérir les valeurs emblématiques des paysages mahorais doivent impérativement passer par une compréhension et une profonde prise en compte des déterminants culturels qui ont façonné les territoires de Mayotte.

La phase diagnostic de l'étude s'attache donc à identifier les formes, les usages, les pratiques et les ressorts culturels qui constituent l'identité paysagère de Mayotte.

Ce diagnostic est réalisé dans un premier temps sur la base de diverses données bibliographiques qui ont permis d'élaborer le PADD, (dont l'étude Folléa-Gauthier sur le paysage littoral de Mayotte), d'investigations de terrain, de rencontres avec les acteurs publics et privés du paysage, puis complété par les résultats d'une enquête lancée auprès des communes de l'île sous forme de questionnaires portant sur la caractérisation des paysages, leurs enjeux et évolutions prévisibles.



Ilôt Mbouzi

1. Diagnostic initial

I. LE DETERMINISME GEOGRAPHIQUE

A. L'île au lagon

1. Présentation générale de l'île de Mayotte

Mayotte fait partie de l'archipel des Comores, archipel volcanique de l'hémisphère sud, comprenant également la Grande Comore, Mohéli et Anjouan. Elle se situe dans la partie Ouest de l'océan Indien, entre 11°20' et 13° de latitude Sud et 43°15' et 45°30' de longitude Est, à 400 km de la côte Est-africaine et 300 km de celle du Nord de Madagascar.

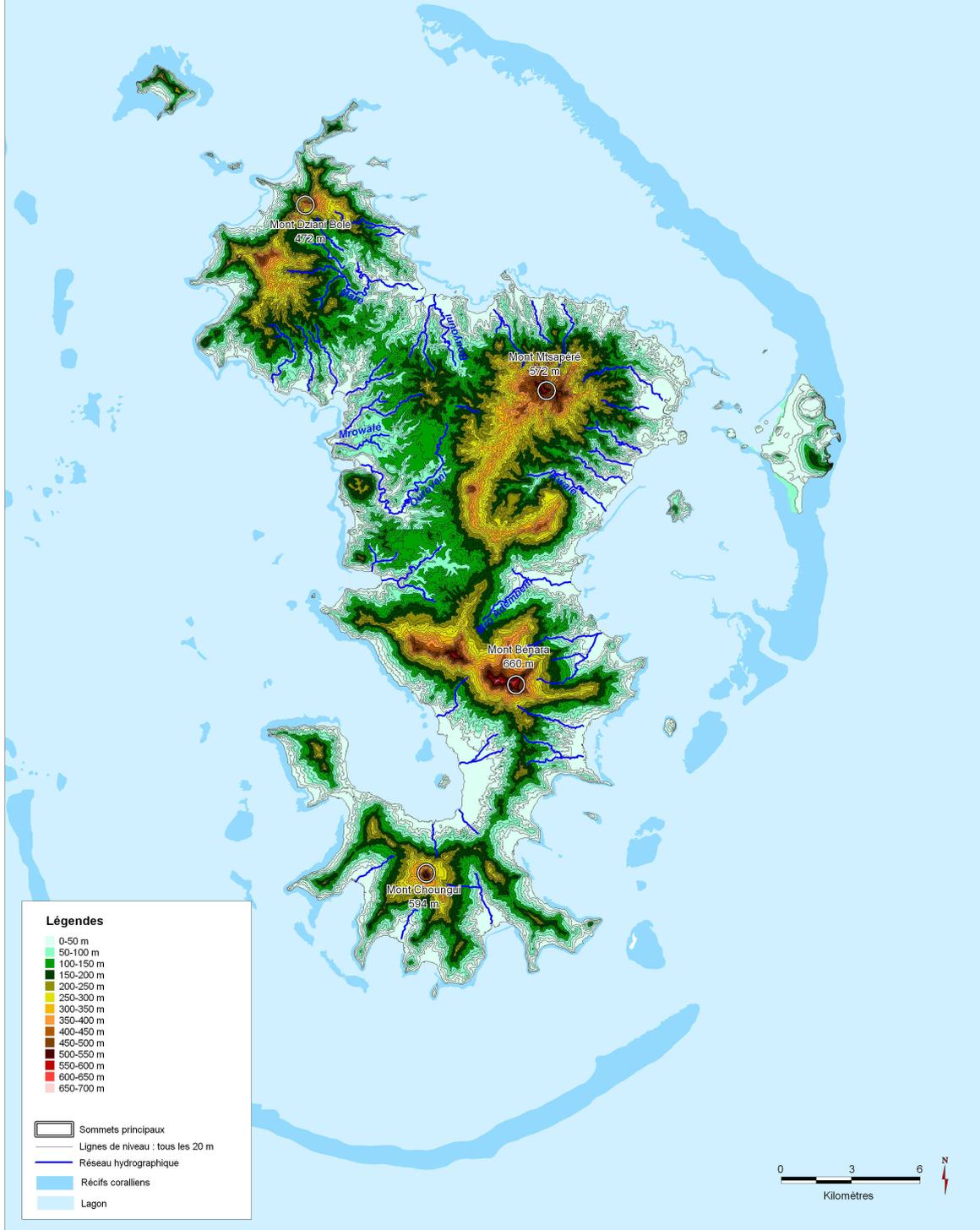
D'une superficie totale de 376 km², Mayotte est formée d'une île principale, Grande Terre, d'une île de 15 km² à l'Est, Petite Terre (ou île Pamandzi), et d'une vingtaine de petits îlots. Elle est la seule île des Comores à être entourée d'un lagon, d'où son surnom d'« île au lagon ». Ce lagon est l'un des plus beaux et des plus grands au monde avec une superficie de 1500 km². Il est ceinturé par une barrière corallienne de 160 km environ de long, échancrée par plusieurs passes. Une double barrière s'est édifiée au Sud-Ouest, formation qui n'est rencontrée que dans 4 ou 5 îles au monde.

D'origine volcanique, le relief de Mayotte est principalement un relief de pentes mais qui a été adouci par l'érosion, 63% de la surface de Grande Terre est constituée de pentes supérieures à 15% et se situent à une altitude supérieure à 300 m. Grande Terre est marquée par quatre grandes barrières montagneuses : les crêtes du Nord qui culminent avec le Mont Dziani Bolé, le massif du centre depuis le Mont Mtsapéré jusqu'au Mont Combani, le massif du Bénara et le Mont Choungui au sud. Le plus haut sommet est le Mont Bénara (653 m d'altitude) et le plus remarquable est le Mont Choungui (594 m), dont l'aiguille domine toute la presqu'île sud. Le relief sud de l'île se distingue par des pentes moins marquées. L'activité volcanique a laissé des cratères comme celui du lac Dziani en Petite Terre, aux eaux sulfureuses réputées.

Grande Terre a une forme caractéristique d'hippocampe. Ses côtes escarpées dessinent de nombreuses baies abritant pour la plupart des mangroves. Entre chaque baie, l'île s'avance vers la mer et forme une pointe, soulignée par un récif frangeant. Les rares plaines de Mayotte sont essentiellement localisées dans les baies (en arrière mangroves). A l'intérieur des terres, le plateau de Combani à Ouangani offre des terrains plats, parfois séparés par de profondes vallées. L'exiguïté de Mayotte, renforcée par son insularité, conditionne l'organisation et l'occupation du sol de l'île ainsi que le développement des activités humaines.

Topographie de Mayotte

Atlas des paysages de Mayotte



2. Histoire géologique de l'île

De - 8 et - 7 millions d'années, deux vastes volcans boucliers, émergent des fonds sous-marins et se construisent par l'empilement de coulées de laves. Les volcans deviennent ensuite des strato-volcans et, jusqu'à - 3.5 millions d'années, les coulées sommitales de laves visqueuses forment le bouclier primitif actuel composé du bouclier ancien septentrional (au Nord de l'île) et du bouclier ancien méridional (dans la partie Sud de l'île). Durant cette période, l'érosion creuse les flancs des volcans et forment des rivières et des gorges.

De - 3.5 à - 2.2 millions d'années, une fissuration radiale et périphérique en chacun des deux cratères provoque des écoulements de laves des flancs des volcans. Elles forment les crêtes actuelles de l'île telles que celles de Mont Saziley ou Mont Kani Kéli par exemple. Des laves plus tardives et plus visqueuses sortent en dômes ou dômes-coulées et se retrouvent aujourd'hui sur de nombreuses pointes (Gogorakandza, Domoniombe, l'énorme dôme de l'Ochoungui, Apondra, Longoni) ainsi que sur toutes les crêtes surmontant Mtsangadoua, Mtsamboro, Handréma... Ce sont des laves à phonolites accompagnées dans le sud de l'île de néphélinites et de téphrites.

Des phonolites ont également participé à la formation des dômes et pitons dans la partie Sud de l'île au Pliocène (entre - 3.5 et - 2.4 millions d'années) et ont édifié en particulier les plus hauts sommets (le Mont Choungui, et le Mont Bénara par exemple). Des extrusions phonolitiques datant également du Pliocène (entre - 2.5 et - 2.4 millions d'années) forment les crêtes dominantes du Nord-Ouest (Madjalani, Hachiroungou, Kétabé, M'Lima Combani,...). Dans le Nord-Est de l'île, au Pléistocène (entre - 1.5 et - 1.8 millions d'années), des phonolites et des téphrites phonolitiques ont mis en place l'énorme massif du Mtsapéré.

En fin de Pliocène, les volcans et leur périphérie amorcent leur enfoncement dans l'océan. L'océan submerge les caldeiras et au Sud la baie de Bouéni commence à se dessiner. Au Nord, la formation d'un rift (fossé d'effondrement) entraîne l'écoulement de laves fluides qui se retrouvent aujourd'hui sur les îlots, la péninsule et quelques pointes du Nord-Ouest de l'île.

Au début du Pléistocène (de - 1.8 à - 1.4 millions d'années), au Nord-Est de l'île se forme le Mtsapéré (formation de phonolites) ainsi que des dômes et des langues à partir d'un magma très visqueux qui s'écoule dans les fissures et les dépressions. L'activité fumerollienne, élevée, provoque l'altération des phonolites qui sont alors transformées en argiles. Les formations volcaniques centrées autour du massif de Digo constituent une réserve d'eau souterraine naturelle.

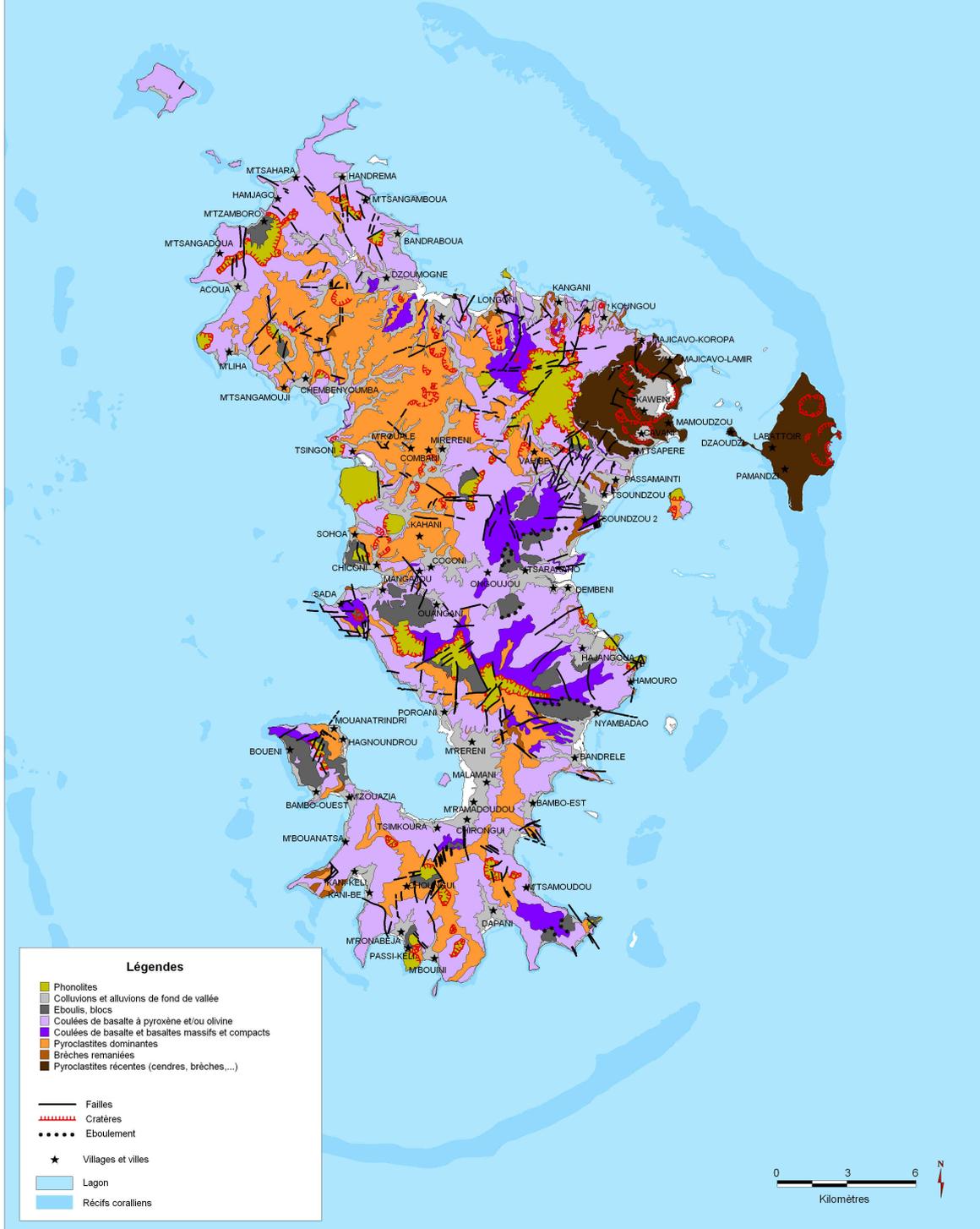
L'érosion et l'enfoncement de l'île dans l'océan se poursuivent. Après une longue période d'accalmie, l'activité se réveille brutalement (volcanisme explosif) au Nord-Est de l'île, à proximité de la côte. Les retombées de fragments et de cendres forment un vaste anneau autour du cratère d'explosion, anneau de pyroclastite encore presque intact aujourd'hui à Kawéni. Puis l'activité se déplace légèrement vers le Sud-Est du rift formant des cônes et scories autour du chenal entre Mamoudzou et Dzaoudzi (à partir d'un magma basaltique) puis l'îlot de Pamandzi (à partir d'un magma trachytique).



Il y a moins de 100000 ans, l'île continue de s'enfoncer et la barrière isole un lagon autour de l'île. Durant la période glaciaire, le lagon est exondé. Les rivières creusent leurs lits dans des vallées, dont la forme en V est typique, et entaillent l'ancienne barrière de corail morte, formant des brèches que sont les passes actuelles. Après la fonte des glaces et l'immersion du lagon, les coraux reprennent leur multiplication sur leurs ancêtres et une deuxième barrière se forme au Sud-Ouest.

Géologie de surface de Mayotte

Atlas des paysages de Mayotte



3. Le volcan, socle du relief

Les deux volcans boucliers, à l'origine de la formation de l'île de Mayotte, sont largement érodés aujourd'hui. Leurs fissurations, effondrements et coulées lavaires ainsi que l'érosion et l'altération des roches ont façonné la géomorphologie actuelle de l'île.

Les formations géologiques volcaniques scindent l'île globalement en cinq zones :

- une grande partie Sud, ancienne et altérée, avec des formations plus récentes de phonolites au niveau des plus hauts sommets ;
- un Nord-Ouest également ancien et altéré, marqué par l'activité du rift volcanique plus récente visible par la présence de nombreux dykes;
- un Nord caractérisé par la formation phonolitique du Mtsapéré;
- un Nord-Est constitué de pyroclastites de fin Pléistocène ;
- la Petite Terre qui est la formation la plus récente (cendres et ponces trachytiques).

Les formations sédimentaires occupent de faibles superficies comparées à celles des roches volcaniques. Des colluvions de versant ceinturent essentiellement les plus hauts sommets. Les formations de plage (sable, cordons littoraux, cayes de sable corallien) se localisent sur les côtes exposées à la houle c'est-à-dire en face des passes. Les plus belles plages de sable blanc se situent sur la côte Ouest et sur les îlots. Des alluvions forment les plaines en arrière mangroves (sédiments sablo-limoneux généralement) et sont également répartis sur l'ensemble du réseau hydrographique. Les plaines littorales les plus impressionnantes sont celles de Chirongui et Bandré.

L'altération et l'érosion ont contribué, durant les périodes de calme volcanique, et contribuent encore aujourd'hui à façonner la géomorphologie de l'île. Le climat chaud et humide de Mayotte favorise l'altération. Hormis les formations volcaniques récentes, les laves et les produits d'explosion sont profondément altérés : leur altération se traduit par leur argilisation qui peut s'étendre sur une dizaine de mètres de profondeur et aboutit à la formation de sols ferrallitiques. Les sols argileux, friables, sont facilement érodés. Le phénomène est perceptible en particulier en saison des pluies, les paysages actuels en sont le reflet. L'érosion est également influencée par les pentes et le type d'occupation des sols ; les aménagements ou activités qui favorisent le ruissellement (déboisement, terrassement, surpâturage) augmentent le pouvoir érosif de l'eau qui entraîne les argiles vers le lagon.

L'érosion a conduit à la formation des padzas par le décapage des sols et la mise à nu du substratum rocheux. De couleur rouge brique, ils sont principalement localisés sur les crêtes et les croupes de la presqu'île sud (au pied du Chirongui et du Djalimou, dans les hauteurs du Dapani) mais également dans le Nord, sur les crêtes d'Hachiroungou et de Bandadzia, sur les croupes entre Mliha, M'Tsangamouji, Maéva Ranoua et Chembeniomba. La formation des padzas est un phénomène naturel mais qui est amplifié par le développement des activités agricoles et de l'urbanisation qui, de plus, s'étendent sur des pentes de plus en plus fortes.



Padzas

Les sols de l'île sont profondément soumis aux phénomènes d'altérations et de rajeunissements dus à l'érosion permanente. Ainsi la couleur ocre des latérites domine-t-elle :

- les paysages de l'ensemble de l'île : sur les padzas aux argiles rouges dont les couleurs s'étalent sur la palette des roses clairs jusqu'aux bruns orangés ;
- sur les terres mises à nu par les travaux de terrassements liés aux travaux routiers ou de construction sur les pentes ;
- dans l'eau des ravines et à l'estuaire des cours d'eau après les épisodes pluvieux ;
- sur les tannes des mangroves et dans la boue des zones de marnage ;
- dans les matériaux naturels qui constituent le torchis des bangas.

L'érosion, combinée aux intrusions de phonolites tardives, a entraîné localement des inversions de relief. Les anciens fonds de vallée remplis de coulées de laves indurées sont maintenant perchés sur les crêtes en raison d'une érosion différentielle qui a fait disparaître la topographie initiale. La dissection en creux des anciens volcans forme alors un « amphithéâtre », une morphologie typique de Mayotte. Limité par des crêtes et des versants, couvert d'une faible épaisseur de colluvions d'épandage, l'amphithéâtre le plus remarquable est celui de Kani Kéli.



Kani Kéli

B. L'île verte

1. Un climat tropical contrasté

De type tropical, le climat est caractérisé par deux saisons principales:

- une saison sèche et tempérée (hiver austral), ou période « kusi », de mai à août. Elle est amenée par les Alizées venant du Sud.
- une saison chaude et humide (été austral ou mousson), ou période « mayombeni », de septembre à avril. Les pluies sont apportées par les vents du Nord. C'est une période propice aux travaux de champs rendus difficiles par les fortes pluies. La période de pleine mousson, ou période « kashi kasi », présente des risques d'inondation et de cyclones. Ces derniers sont peu fréquents (en moyenne tous les 10 à 12 ans), l'île bénéficiant de la protection de Madagascar. Cependant, les dommages causés sont très lourds du fait des caractéristiques du relief (fortes pentes) et de la nature des constructions). Sur Grande Terre, les pluies abondantes créent des torrents de boue qui dévalent les pentes, creusant des ravines et accroissant l'érosion des sols. Ces eaux boueuses emportent les particules argileuses du sol, notamment au niveau des padzas, se déversent dans le lagon et le colorent de façon impressionnante en rouge brique.

Les massifs montagneux forment des barrières à l'écoulement des vents, créant des secteurs climatiques distincts sur l'île. L'orientation des vents prépondérante au nord-ouest a pour conséquence que le nord-ouest et le centre-ouest de l'île ont une pluviosité annuelle plus élevée que le nord-est et le sud. En outre, l'air est plus humide en altitude que sur la côte. Le littoral sud-est et Petite Terre sont les régions les plus touchées par la sécheresse : elles ont respectivement une pluviosité de 1388 mm et 1088 mm /an contre plus de 1500 mm /an sur les zones au nord exposées à la mousson et plus de 2000 mm /an sur les plus hautes altitudes. La température moyenne annuelle sur l'île varie entre 21°C et 28°C.

2. Cours d'eau et ravines



Le réseau hydrographique est composé de nombreuses ravines, qui marquent fortement le paysage mahorais, et d'une vingtaine de rivières pérennes. Les différences climatiques et la grandeur des bassins versants scindent nettement l'île en deux régions aux régimes hydrologiques bien différents. Le nord, régulièrement arrosé et bénéficiant des châteaux d'eau du Mtsapéré et du massif de Dziani Bolé, est drainé par de généreuses vallées où les cours d'eau, malgré la faible capacité de rétention des sols volcaniques très altérés, irriguent les versants et les villages par des rivières bordées de luxuriantes ripisylves très fréquentées par

les laveuses et qui constituent des points de baignade privilégiés pour les enfants. Le sud, moins favorisé par les précipitations, présente des ravines au régime plus capricieux, d'autant qu'en dehors de quelques vallées privilégiées (Mroni Bé à Dapani et Oua Mouhou à Bandré), du sommet des crêtes jusqu'au lagon, les cours d'eau empruntent un tracé direct et très court.

Lors de fortes pluies, la faible imperméabilité des sols conduit à un important ruissellement des eaux qui entraînent les matières en suspension et les déchets de toute nature vers le lagon aggravant ainsi l'envasement du lagon et la coloration de ses eaux en rouge brique. Ce phénomène est encore plus important en zone urbaine où les sols sont totalement imperméabilisés par des matériaux durs (béton, bitume...). Par conséquent, Mayotte conserve peu ses eaux d'écoulement, et pour lutter contre les déficits hydriques récurrents, des retenues collinaires ont été mises en place pour stocker les eaux à Combani et à Dzoumonyé.

L'utilisation actuelle des cours d'eau nuit au paysage naturel de Mayotte. En effet, le lavage traditionnel du linge et la pratique croissante de celui des voitures dans les rivières (provoquant des déversements d'huiles et de graisses), la pollution par des déchets de toute sorte (plastiques, ferrailles...) ainsi que celle résultant des intersections des cours d'eau avec les routes sont visuellement perceptibles et livrent une image de « tout à l'égoût » des cours d'eau de Mayotte. Outre les impacts paysagers, leur pollution est fortement susceptible de porter atteinte à la santé humaine et à celle de la faune et de la flore sauvage terrestre et lagunaire.

3. Le grand jardin de Mayotte

Les formations végétales terrestres de Mayotte présentent une relative homogénéité paysagère : l'île offre à première vue de vastes étendues forestières, vertes et denses, à l'aspect sauvage. Cependant, les activités humaines ont profondément construit les paysages terrestres. Les espaces agricoles, essentiellement de l'agro-foresterie vivrière, se distinguent peu des formations « naturelles ». Les formations végétales dominantes sont constituées d'espèces introduites et la végétation naturelle relictuelle, surtout forestière, ne représente que 5% du territoire. Cependant, Mayotte est une des îles tropicales possédant la plus grande diversité spécifique du monde au regard de sa superficie : 294 espèces ligneuses natives de l'île ont été signalées sur ces 5 % du territoire. De plus, l'île abrite des superficies non négligeables de massifs forestiers hygrophiles, pratiquement autochtones mais qui apparaissent minimes à côté des superficies des forêts secondaires et des surfaces agricoles.

La couverture végétale peut être répartie en diverses formations :

- Les surfaces agricoles et les agro-forêts (16900 ha).
- Les forêts secondaires (14800 ha) composées essentiellement d'espèces introduites par l'homme puis naturalisées.
- Les forêts naturelles (1118 ha), sous forme de reliquats : forêt humide, forêt sèche, forêt mésophile, forêt et fourré secs et mangroves.
- Les formations littorales
- La végétation des padzas (2500 ha)



1. Les surfaces agricoles et d' agro-forêts

De gestion villageoise, les surfaces agricoles supportent essentiellement une activité extensive. Les plaines côtières représentent des espaces favorables aux activités agricoles mais leur rareté, la croissance démographique et l'urbanisation (qui s'étend sur les plaines) poussent de plus en plus les villageois à cultiver sur les pentes et à mettre en culture des surfaces de plus en plus importantes, le potentiel agronomique des zones de plus forte pente étant plus faible. Les zones à fortes potentialités agricoles se situent au niveau des plateaux du Centre-Ouest et du Nord-Ouest de l'île. L'agriculture intensive est pratiquée au Centre-Ouest contrairement au Nord-Ouest où les plateaux sont plus difficiles d'accès.

Les espaces cultivés sont peu distinguables des espaces naturels, en raison des pratiques d'agro-foresterie, de l'évolution rapide du couvert végétal vers le stade arborescent (favorisé par le climat tropical) ainsi que de la superficie et du nombre des exploitations. Celles-ci, très nombreuses, sont de petite taille (1 ha en moyenne), réparties sur toute l'île et souvent éloignées du village. Il est également difficile de faire la distinction parmi la végétation basse : des formations végétales basses, comme les fourrés secs, ont une couverture végétale peu dense dont la physionomie se rapproche de celle de certaines zones cultivées. De plus, sur un même espace, les espèces agricoles peuvent être mêlées à d'autres espèces de culture vivrière ou à des espèces exotiques ou naturelles. Il en résulte un véritable amalgame végétal et ce à tous les niveaux de stratification (strate arborescente, arbustive et herbacée). Cependant, certains espaces agricoles peuvent afficher un aspect jardiné et soigné. Les zones de culture monospécifique sont limitées aux zones de plaines littorales (Dembéni, Chirongui, Dapani) et aux plateaux (Combani). Elles constituent les seuls paysages agricoles à perception visuelle horizontale large. Enfin, autant les parcelles peuvent passer de l'état naturel à l'état cultivé que de l'état cultivé à l'état de friches.

Les images satellites de 2002 montrent que les espaces naturels et agricoles forment un « pachtwork » sur toute l'île de Mayotte. Cette mosaïque souligne l'importance des espaces agricoles dans la structure et l'évolution des espaces et paysages mahorais.

La culture vivrière représente 86 % des surfaces agricoles. Les plantes et arbres fruitiers sont essentiellement le cocotier, le manguier, le jacquier, l'arbre à pain, le bananier, l'ananas... Les racines et fruits à féculé proviennent du taro, manioc, arbre à pain, patate douce, igname... Les légumes sont des brèdes, ambrevades, ambériques et piments. Sont également cultivées l'arachide et la canne à sucre. Une grande partie des cultures vivrières se pratiquent sous cocotiers. Ces derniers sont avec les bananiers les plantes les plus caractéristiques et familières du paysage mahorais dans et aux alentours du village. Les cultures céréalières, dominées par le riz, sont à l'état de reliquat, sauf dans le Sud. Les paysages agricoles sont

assez uniformes sur toute l'île, associant cocotiers, arbres et plantes cultivées plus basses. Cependant, il arrive qu'en certains endroits s'individualise une cocoteraie, une bananeraie ou un verger à mangue lorsque l'espèce devient dominante.



Traditionnellement, les zones cultivées sont mises en jachère. La période de jachère a fortement diminué : elle était de 10 ans en 1930 et de 2 ans en 1992. Les zones de jachères finissent par être dominées par la Corbeille d'or et l'Avocat marron. La remise en culture, qui s'effectue en saison des pluies, est la « gratte » avec défrichage, brûlis et nettoyage. Ces méthodes traditionnelles agricoles peuvent mettre à nu le sol, créant un padza, facilement érodable et difficilement recolonisable dans les zones de pentes fortes.

Les plantations d'Ylang-Ylang occupaient une superficie de l'ordre de 600 ha en culture pure en 1992 mais l'Ylang-Ylang est aussi produit en cultures associées (notamment sous cocotiers). Ces dernières années, cette culture paraît être en déclin. Les exploitations sont essentiellement localisées dans le Nord de l'île. L'Ylang-Ylang est utilisé pour la production d'essence qui sert à la fabrication de parfums et est principalement destiné à l'exportation. La culture de cette plante est à l'origine du surnom d' « île aux parfums » de Mayotte.

Contrairement à la végétation naturelle, qui différencie notamment le Nord et le Sud, le paysage agricole, homogène, ne fait pas apparaître différentes unités paysagères. Il caractérise plutôt l'identité et l'unité du paysage mahorais.

2. Les forêts secondaires

Ces forêts sont difficilement distinguables des espaces agricoles. De plus, il est très fréquent que les espèces de forêt et les espèces agricoles se combinent sur un même espace. Les forêts secondaires sont le résultat des actions humaines (feux, défrichements et cultures) sur la végétation primitive. Elles occupent une grande superficie (environ le tiers de l'île). Les espèces introduites par l'homme puis naturalisées sont essentiellement représentées par le Manguier, l'Avocat marron et le Cannelier. On trouve de nombreuses autres espèces agricoles, ou cosmopolites et invasives comme la Corbeille d'or. Ces forêts secondaires ont été également appelées « recrues à Avocat marron ». Cette espèce envahit rapidement les zones cultivées laissées en jachères et les défriches forestières : elle peut former une strate arborée au bout de 6 ans. Cette colonisation rapide des jachères est cependant bénéfique pour la stabilisation des sols.



3. Les forêts autochtones relictuelles

3.1. Les forêts humides

Ces forêts sont marquées par une humidité élevée, même en saison sèche, caractéristique des forêts tropicales humides. Elles présentent une canopée et un sous-bois denses, sempervirents. Les arbres possèdent généralement une circonférence faible mais sont cependant relativement élevés (20 à 30 m). Les reliquats de cette forêt sont répartis sur l'ensemble de l'île à partir de 200 m d'altitude. Le passage de la forêt des basses pentes à celle des sommets est continu et imperceptible dans les massifs les plus humides (massifs du Mtsapéré et du Bénara). En revanche, le massif du Mont Choungui, plus sec, présente un étagement plus net de la végétation.

La quasi-totalité des forêts humides appartiennent aux réserves domaniales, intouchables. Ces forêts sont envahies par des pestes végétales telles que des lianes qui étouffent la canopée de façon spectaculaire, notamment la Vigne marrone qui constitue des drapés d'un vert clair caractéristique. La pression démographique constitue une menace sur les forêts humides en dehors des zones domaniales. Ces forêts présentent d'ailleurs aujourd'hui un aspect morcelé et devaient jadis faire partie d'un même vaste ensemble forestier.

3.2. Les forêts mésophiles

Elles présentent des caractéristiques d'hygrométrie intermédiaire entre les forêts humides et les forêts sèches. Par conséquent, elles regroupent des espèces de ces deux formations forestières. Elles se situent en-deçà de 200 m d'altitude. Elles ont été pratiquement détruites et il ne subsiste aujourd'hui que deux reliquats : les forêts de Sohoa et Dapani, cette dernière étant en partie secondarisée.

3.3. Les forêts et fourrés secs

La végétation des forêts et fourrés secs présentent un contraste important avec celles des forêts humides. Durant l'hiver austral, une grande partie des arbres sont défeuillés pour résister à la dessiccation. La diversité spécifique est moins élevée qu'en forêt humide.

Sous les espèces ligneuses, le sol est souvent nu ou supporte notamment des Orchidées (dont *Vanilla humblotii* qui est endémique de l'archipel).

Le fourré se développe sous des conditions de sécheresse plus contraignantes, qui ne sont pas favorables à la formation d'une forêt. Les arbres de la forêt sèche ont dans les fourrés un port arbustif et sont moins fréquents. Ces fourrés sont également composés de petits arbres, d'espèces xérophiles, et de palmiers dont les silhouettes émergent (Palmiers de Saziley ou Borasse d'Ethiopie). Les parties les plus arides de l'île abritent des « fourrés clairs ».

Les formations végétales sèches sont envahies et menacées par des espèces exotiques, la Corbeille d'or constituant notamment la menace la plus sérieuse. Même si 90% des espèces rencontrées en zone sèche sont indigènes, les espèces exotiques dominent en nombre d'individus.



3.4. Les mangroves

Elles sont établies dans les baies, la plus grande étant celle de la baie de Bouéni. Elles hébergent des formations à Paletuviers qui se développent dans la zone de balancement des marées. Du lagon vers la côte, on distingue différentes unités paysagères :

- La basse slikke, au-dessous du niveau moyen des marées, occupée par une vasière de couleur grise;
- la mangrove sensu stricto caractérisée par une répartition très ordonnée de différentes communautés végétales :
 - mangrove pionnière à *Sonneratia alba* en front de mer
 - mangrove à rhizophoracées aux racines échasses caractéristiques
 - mangrove à *Avicennia marina* dominant
- les tannes, zone nue, où le sol sursalé empêche le développement de la végétation. Elles sont recouvertes lors des marées d'eaux vives. A Mayotte, elles servent souvent de terrains de football, de zones de pacages de bétail. L'image d'insalubrité attachée à ces espaces conduit à leur menace par remblaiement et décharges sauvages;
- les formations marécageuses d'arrière-mangrove à Erythrine, zone de transition avec la terre ferme, soumises aux marées exceptionnelles ;
- les cordons sableux, rarement submergés et coupés par les cours d'eau lors de fortes de pluies.

Les mangroves sont des écosystèmes fragiles menacés notamment par l'extension urbaine. Or ces écosystèmes jouent un rôle capital dans la protection des côtes et le maintien de la biodiversité : elles protègent les côtes de l'érosion, elles filtrent les sédiments et limitent leur dépôt dans le lagon, elles servent de lieux de nidification pour les oiseaux, de lieux de nourrissage et de reproduction pour de nombreuses espèces marines et enfin elles hébergent une grande biodiversité.



4. Autres formations végétales

4.1. Les formations littorales

Elles se réduisent souvent à un cordon dunaire en raison du relief accentué et escarpé des côtes et de la rareté des plaines côtières.

Les forêts littorales d'arrière plage abritent des Badamiers, Takamaka et Cocotiers qui constituent des ombrages appréciés par la population lors des voulés de fin de semaine. Le Baobab est présent, de manière dispersé, sur toute la côte. Les plus beaux spécimens sont observés dans la partie sud de l'île. Les formations littorales peuvent se réduire à des formations herbacées.

4.2. La végétation des padzas

Les padzas sont des zones où la terre et les roches sont mises à nu, soit naturellement, soit suite au surpâturage ou à la pratique des méthodes traditionnelles agricoles (brûlis et défrichage). Sous les effets conjugués du soleil et du vent en saison sèche et de part la structure du sol, la terre se transforme en poussières et est transportée par ruissellement dans le lagon. Ce phénomène entraîne de graves problèmes écologiques : l'érosion du sol et l'envasement et la turbidité du lagon qui sont nuisibles aux espèces marines. L'instabilité du sol et les coulées de boues représentent un risque pour les villageois et leurs habitations.

Les padzas sont difficilement recolonisables par la végétation et les opérations de réhabilitation engagées depuis une vingtaine d'années permettent d'obtenir localement une couverture végétale arborée qui limite les phénomènes d'érosion. L'espèce colonisatrice la plus efficace est une espèce australienne, l'*Acacia mangium*, qui croît rapidement et qui a des besoins faibles en eau et en éléments nutritifs. Des espèces communes de l'île comme le sandragon, le jacquier ou le manguier sont ensuite plantés ou s'installent lorsque les conditions édaphiques deviennent favorables à ces espèces plus exigeantes.

II. LES PAYSAGES DE MAYOTTE, REFLETS DE L'IDENTITE MAHORAISE

A. Origine des peuplements de l'île

Provenant de l'Afrique de l'Est vers le IV^{ème} siècle, les premiers arrivants, d'origine Bantoue, ont été suivis jusqu'au X^{ème} siècle par des populations proto-malgaches originaires d'Indonésie et implantées à Madagascar.

Les migrations arabes, initiées au VIII^{ème} siècle, participent à l'islamisation de la côte Est africaine et l'archipel des Comores, situé sur les routes commerciales entre continent africain et Madagascar, s'islamise progressivement.

Les relations arabo-musulmanes se renforcent à partir du XIII^{ème} siècle à travers les vagues de migrations Schiraziennes (Iran) et d'Arabie au XV^{ème} siècle. C'est l'époque d'instauration du sultanat et de l'installation des Antalaotsé.

Les premiers européens arrivent à la fin du XV^{ème} siècles : Portugais, Hollandais, Anglais puis Français, qui font escale sur la route des Indes. Le XVI^{ème} voit se succéder des arrivées Sakalaves et d'autres migrations malgaches.

Le début du XVIII^{ème} est marqué par de fréquentes razzias organisées par des pirates métis provenant de Madagascar, créant ainsi une instabilité économique et politique durable.

L'histoire coloniale débute en 1841 avec la cession de Mayotte à la France par le Sultan Andriantsouli, l'île s'oriente alors dans un processus de valorisation agricole par la création de grands domaines avides de main d'œuvre importée des îles voisines (Comores et Madagascar) et d'esclaves Mozambicains. Ces recrutements de travailleurs extérieurs vont renforcer le caractère cosmopolite de la population mahoraise.

La consolidation de la présence française correspond à une longue période de paix civile jusqu'au XX^{ème}, troublée par l'épisode suivant l'autonomie interne du territoire des Comores. L'ancrage de Mayotte dans la république est confirmé en 1975, puis par la consultation de 2000. Ainsi la population mahoraise à dominante africaine et malgache, fruit des métissages culturels arabo-musulmans et des influences françaises, se trouve placée maintenant dans une dualité entre droit local (coutume et religieux) et droit commun.

Cette évolution sociale et institutionnelle éclaire la compréhension de la mutation des territoires mahorais et le paysage actuel synthétise ces multiples trajectoires historiques.

B. La société mahoraise

L'organisation sociale de la population mahoraise a participé à l'établissement des logiques spatiales et paysagères qui structurent l'ensemble de l'île. Le cadre de la société traditionnelle mahoraise se cristallise autour d'une communauté d'origines diverses (Bantous, Malgaches, Arabes) et ce qui cimente le peuple mahorais c'est le territoire de l'île de Mayotte, l'islam et la culture commune.

L'identité mahoraise et le cadre de vie des mahorais sont liés à l'islam, et cette religion préside au fonctionnement quotidien de la société traditionnelle. Chaque village possède sa mosquée du Vendredi qui constitue le pilier fédérateur de la communauté. L'originalité de la société mahoraise c'est d'être le fruit de la synthèse entre l'apport bantou et le dogme islamique.



L'organisation en groupes familiaux puis en villages résulte des coutumes et traditions érigées en lois, de même la structure et l'évolution des villages sont la conséquence de la déclinaison du module de base (le nyamha-shanza) qui par réplication et multiplication successive constitue des unités villageoises.

C. Le paysage invisible

Parallèlement la vie quotidienne et certains lieux sont imprégnés par le royaume de l'invisible et les esprits hérités des rites et traditions africains, malgaches et arabes. Ainsi, au delà des pratiques animistes qui se rapportent à de nombreux phénomènes physiques, psychologiques et sociaux, l'espace mahorais est régi par de nombreuses catégories de djinns qui occupent des lieux sacrés privilégiés, les Zyaras, et d'autres plus épars : les forêts profondes peu anthropisées, le fond de certaines ravines ou certains végétaux comme les baobabs situés habituellement en dehors des villages, etc.... Ces éléments qui participent à l'organisation du territoire et à la structuration des paysages sont des éléments étrangers aux Mzungus, mais dont la connaissance est indispensable à la compréhension des paysages et nécessaire à l'aménagement du cadre de vie.

III. LES VALEURS PAYSAGERES CLEFS DE MAYOTTE

A. Un enracinement dans un milieu naturel

Ile volcanique, Mayotte est marquée par un relief de pentes. L'altitude augmente globalement du littoral vers l'intérieur des terres, jusqu'à atteindre environ 600 m au niveau du Mont Mtsapéré au Nord, du Mont Choungui et du Mont Bénara au Sud. L'érosion a cependant adouci cette topographie et également modelé les reliefs littoraux. Le littoral de l'île, escarpé, est une succession de baies séparées par des pointes qui sont des bandes de terre avancées vers la mer. L'érosion des côtes et l'enfoncement progressif de l'île dans le lagon sont à l'origine de la forme caractéristique actuelle de Mayotte, qui lui vaut son nom d'« île hippocampe », et de l'enrichissement du paysage littoral par l'émersion d'une vingtaine de petits îlots tout autour de l'île. Petite Terre et le Sud, de part leur étroitesse, peuvent être considérés comme des paysages entièrement littoraux, contrairement au Nord, où le développement est possible vers l'intérieur des terres.

Cependant, si l'île est découpée par les baies successives et les sommets émergents à l'intérieur des terres, elle présente une relative homogénéité paysagère au regard de sa végétation. Dense, mélange dominant de système agroforestier associé à quelques massifs boisés originels, de couleur verte soutenue en saison humide, elle recouvre globalement l'ensemble de l'île et crée une uniformité paysagère.

La dernière grande caractéristique paysagère de Mayotte est la barrière corallienne qui l'entoure, longue de 160 km de long, double au Sud et qui enferme un des plus grands lagons au monde (1500 km²).

1. Les pointes (rassi et tsiraka)

Les pointes structurent le paysage du littoral, séparant les différentes baies et par conséquent les différents pôles de vie que sont les villages nichés au cœur des baies. Elles forment des balcons sur le littoral, ouvrant des vues sur le lagon, les villages et le linéaire découpé des côtes. En tant que coupures naturelles de l'urbanisation littorale, elles sont un espace de respiration. Elles hébergent une végétation omniprésente dont les reliquats de forêts indigènes sèches. Certaines pointes possèdent un ou plusieurs « arbre-signaux », souvent des baobabs dans la partie sud de l'île, qui émergent du reste de la végétation.



2. Les baies

Séparées les unes des autres par les pointes, elles se succèdent le long du littoral mahorais. Chaque baie possède sa plage, souvent sa mangrove, sa plaine, ses pentes qui imposent une vue sur la mer et ses crêtes qui la délimitent. Chaque baie est donc un monde à part, un peu isolé du reste de l'île et entièrement tourné vers la mer. Elles abritent généralement un village, caché depuis le lagon par la mangrove lorsqu'elle existe. Les baies sont plus ou moins vastes et plus ou moins urbanisées, voire exemptes d'urbanisation. Les baies vierges les plus remarquables sont la baie de Soulou et de Mounyambani, la plage de Moya sur Petite Terre, les baies de la pointe Saziley, celle de Domonyoubé, la plage d'Iloni et la baie de Mtsanyounyi (entre Poroani et Sada). Les baies d'Ironi Bé, de Ngouja, de Moutsatoundou (ou Musicale Plage), Sakouli et la plage de Hamaha sont peu marquées par l'urbanisation.



Baie de Bandraboua

3. Les sommets (Mlima)

Ils forment la toile de fond du paysage mahorais vu de la mer, dominant les baies vers l'intérieur des terres et les plus importants jouent un rôle de signal visuel, point de repère majestueux et protecteur. Le Mlima Bénara, le plus haut sommet de l'île (660 m), appartient à une chaîne montagneuse, où les sommets ont souvent une altitude supérieure à 500m (Ngouni, Tchourembo). Elle s'étend de la pointe de Sada à la pointe de Domonyombé et coupe ainsi l'île transversalement. Le Mlima Choungui (594 m) domine le paysage au sud de l'île et est facilement reconnaissable par sa forme de grand sombrero. Le Mont Mtsapéré (572 m) s'impose au nord-est de l'île. Au nord-ouest, le mont Hachiroungou et le Mlima Dziani Bolé composent une crête d'arrière plan. Enfin, sur Petite Terre, la Vigie, moins majestueuse, domine de ses 200m d'altitude Pamandzi et Labattoir.

4. Les cours d'eau et ravines

Les rivières sont habituellement utilisées par les Mahorais comme source d'eau courante pour la lessive et le bain des enfants mais aussi comme zone de rejet des déchets. Cette utilisation anarchique des eaux libres entraîne des impacts paysagers et sanitaires préoccupants. La gestion de l'eau et des ravines cristallise les enjeux auxquels est confrontée la population mahoraise dans une phase de mutation majeure liée à l'accroissement démographique et aux modifications des modes de vie intégrant l'utilisation de matériaux non biodégradables. La

préservation de la ressource en eau en termes quantitatifs et qualitatifs devient un enjeu prioritaire de l'aménagement du territoire.



5. Les plages (Mtsanga)

Les plages, situées en aval des villages, offrent un paysage très lié au végétal de part les arbres qui les bordent (baobabs, badamiers, cocotiers). Le gris des sédiments volcaniques colore le sable de la majorité des plages de Mayotte, ainsi que la poussière des pistes empierrées et la boue des mangroves. Le sable blanc est réservé aux plages des îlots du lagon (Choazil, Mtsamboro, Korohani) et à quelques plages réparties sur les pointes isolées (Saziley, Ngouja, Tsingoni, Douamounyo, Apondra). L'îlot de Mtsamboro offre l'une des plus belles et la plus grande plage de sable blanc, qui s'étale sur un kilomètre de long. L'intérêt de ces plages pour le développement touristique est évident mais elles présentent un enjeu social important. En effet, proches du village, elles constituent un lieu public pour les villageois où se mêlent activités de discussion et de loisirs (aire de jeux pour les enfants, pique-nique à l'ombre des arbres...) et activités économiques (pêche). Il n'est pas rare de trouver des bateaux postés sur les plages mahoraises, en attente de la prochaine pêche.



Plage de Longoni

Les plages sont réparties sur tout le littoral mahorais, excepté au nord et nord-est, plus urbanisés. Les plages les plus « sauvages », déconnectées des sites habités, sont celles de Papani et Moya, sur Petite Terre, et de Saziley, sur Grande Terre.

6. Les mangroves

En 2003, la surface des mangroves couvrait 720 hectares, en comptant les tannes et les arrières mangroves. Se développant à l'abri des houles et des vents, les mangroves se sont établies à l'intérieur des baies, excepté au Nord-Ouest qui n'est pas protégé de la houle par les récifs coralliens du large. Les mangroves, lorsqu'elles existent, forment une barrière entre les espaces urbanisés, situés en arrière de celles-ci, et le lagon. Vues du lagon, elles camouflent, les villages, comme à Dapani. Par conséquent elles protègent visuellement le paysage littoral en rendant l'urbanisation discrète et participe à l'image d' « île verte » de Mayotte. Outre leur rôle paysager, les mangroves assurent une protection physique et chimique du littoral. Les Mahorais s'en servent traditionnellement comme espace de digestion et de recyclage des déchets. Les mangroves les plus étendues sont celles de la baie de Bouéni, Dzoumonyé, Bandrélé, Dembéni et Kawéni.

7. Les îlots (Chissioua)

Les îlots sont une vingtaine à entourer Grande Terre. Ils valorisent considérablement le paysage littoral mahorais, le rendent plus profond, plus vivant et plus riche. La côte nord est, s'ouvrant sur un plus grand nombre d'îles et d'ilots, offre les paysages littoraux les plus composés, avec Petite Terre, Dzaoudzi-Foungoujou-Mronyombéni raccordés par le Boulevard des Crabes, Ziné, Mbouzi et les îlots de la lagune de Labattoir. Le Boulevard des Crabes offre une vue magnifique de la côte de l'île vers le sud. Au nord-ouest, les îles Choazil et Chissioua Mtsamboro forment également un beau paysage d'archipel. Les îlots représentent un enjeu touristique important : ils abritent de belles plages de sable blanc (Chissioua Bandrélé, Chissoua Bambo, îlot de sable blanc, Chissioua Karoni, îles Choazil, Chissioua Mtsamboro), ils représentent des sites potentiels de promenade, de découverte et également des espaces d'évasion et de rêves. Par ailleurs, ils hébergent une flore originale et endémique : Chissioua Mbouzi et Chissioua Mtsamboro possèdent encore des surfaces précieuses de forêt sèche.



Ilot karoni

8. La barrière de corail

Elle entoure Grande Terre sur 200 km de long et est double au sud-ouest de l'île, rangeant Mayotte parmi les rares îles au monde à posséder une double barrière corallienne. La barrière de corail est interrompue par de nombreuses zones de discontinuité appelées « passes ». La plus spectaculaire est la passe en « S » en face de la baie de Dembéni. Les zones littorales faisant face aux passes sont plus soumises aux houles. La barrière de corail façonne donc indirectement le paysage, limitant la formation des mangroves et augmentant l'érosion côtière sur le littoral soumis aux houles des passes.

9. Les agro-forêts et les forêts

Les agro-forêts couvrent un tiers de la surface de l'île et sont majoritairement des espaces de cultures vivrières. Ils participent à l'unification paysagère de Mayotte, se confondant et se mêlant aux espèces naturelles. Essentiellement situés en périphérie du village, ils créent une ceinture verte d'espèces agricoles diverses et mélangées, à l'organisation stratifiée (espèces arborescentes, arbustives et basses). Cette imbrication subtile du végétal vivrier offre une large palette de couleurs vertes, une richesse en formes végétales et en densité spatiale. En effet, la configuration interne des espaces agricoles varie de l'aspect jardiné, soigné et clairsemé à un aspect de forêt dense peu distinguable des forêts naturelles. Même à l'échelle d'une grande ville comme Mamoudzou, la ruralité entoure et s'insinue dans les quartiers. Par conséquent, ces espaces maintiennent sur tout le territoire mahorais une grande qualité paysagère et sont gestionnaires de l'espace périurbain. L'autosubsistance, la faible disponibilité en terrains plats et l'absence de mécanisation rendent nécessaire la promiscuité entre villages et espaces agricoles, même si, avec la poussée démographique, ces espaces s'étendent de plus en plus sur les pentes.

Les forêts secondaires et naturelles sont localisées sur les fortes pentes et en altitude. Elles ressortent faiblement du paysage mahorais, se distinguant peu, même vues du ciel, des espèces agricoles aborescentes. Les forêts occupent de vastes superficies, abritant de nombreuses espèces exotiques (dont des espèces agricoles). Le Sud offre un paysage caractéristique durant la saison sèche, de nombreuses espèces perdant leurs feuilles pour survivre à la dissécatation. Les forêts indigènes sont à l'état de relique sur le territoire : les forêts humides sont localisées sur les plus hauts sommets, les enveloppant d'un vert sombre, et les forêts indigènes sèches occupent les pointes au Sud (Pointe de Saziley) ainsi que la pointe Douamounyo et l'ilôt Mbouzi. Traditionnellement habités par les Djinns, elles sont à l'écart des zones habitées.

10. Les arbres remarquables

Les baobabs symbolisent le paysage littoral mahorais. Ils ressortent facilement du reste de la végétation de part leurs imposantes dimensions en hauteur et en largeur. Les baobabs sont particulièrement remarquables sur les plages, les pointes et les bords de routes littorales. Les plus spectaculaires et les plus accessibles sont observés sur la Musicale Plage (Moutsatoundou), à Ngouja, à Charifou et à Saziley. D'autres essences marquent le paysage mahorais, comme les bouquets de palmiers de Saziley (*Borassus aethiopium*) au sud, les arbres à pluie à la silhouette majestueuse et généreuse, les massifs de babamiers sur certaines

plages, les alignements des manguiers sur certaines routes (Vahibéni, Soulou) et les arbres à « palabres » qui ponctuent les quartiers villageois.



Musicale Plage

B. Le village, fondement culturel des paysages

La population de l'île s'élève, en 2003, à 161000 habitants répartis de façon inégale sur le littoral mahorais essentiellement. C'est une population jeune, dynamique (47% de la population a moins de 17 ans), en croissance (300 000 habitants prévus en 2017) et cosmopolite. Elle peut être globalement scindée en deux groupes : les Mahorais et les « non-Mahorais », ces derniers représentant seulement 5% de la population. Les Mahorais sont d'origine malgache, africaine et arabe et sont liés par leur mode de vie, leur culture et leur religion (islam). Les « non-Mahorais » sont des Français de métropole, des créoles, des descendants d'indiens et des malgaches d'installation récente. L'immigration, surtout clandestine, des habitants des Comores est importante et est essentiellement à l'origine de la poussée démographique actuelle. Malgré l'installation et le développement des modes de vie occidentaux, et les tentations qu'ils induisent, le Mahorais reste attaché à ses valeurs et à son patrimoine. Mayotte reste encore un pays de villages, d'organisation sociale, d'habitats, d'activités agricoles et d'économie traditionnels. Le paysage humanisé peut être d'ailleurs séparé en paysage rural (ou monde rural appelé « luji » par les Mahorais) et paysage urbain (ou monde urbain appelé « mjini »). L'urbanisation massive marque le paysage Nord-Est de l'île. Le paysage rural se compose de hameaux (« tobé ») et de villages (« dago »). Le premier est un habitat saisonnier, se trouvant dans les forêts, qui permet d'éviter les longs trajets entre le village et les terres agricoles (terres à riz). Le village représente le véritable lieu de vie des Mahorais.

1. L'espace villageois

Traditionnellement, Mayotte présente plusieurs échelles d'organisation :

- au niveau du territoire avec l'installation très majoritaire des villages dans le creux d'une baie, en arrière mangrove, les baies étant séparées par des pointes ;
- au niveau du village, lieu de vie et d'échanges, comprenant des habitats et des espaces agricoles vivriers étroitement liés, une rivière, des dessertes, une plage et mangrove, le tout entouré d'une ceinture verte végétale ;

- au niveau du quartier avec un bâti ouvert sur la rue, correspondant à une succession de maisons mahoraises (ou « nyumba-shanza ») souvent précédées d'une terrasse abritée (« baraza »), quartier qui apparaît minéral, contrastant avec la première impression de village vert.

La situation, la configuration et la structuration des villages résultent des contraintes environnementales (pentes difficilement habitables, nécessité d'évacuer les eaux de pluies, emplacement de la rivière...), des contraintes sociales (liens de sang importants, vie collective et réseaux de relations très présents et nécessaires...) ainsi que de facteurs historiques et économiques.

1. La formation du village : à l'origine un groupement familial

Une des bases de son organisation est le «cluster» au sens entendu par J. Breslar (1980). Le cluster regroupe des ménages qui ont un lien de parenté proche et dont les « nyumba-shanza » sont séparées des groupes domestiques voisins. Le cluster représente donc une unité sociale et spatiale, appelée « mraba ».

La formation du village suit une logique d'extension linéaire : il se développe le long d'une rue (« ndzia »). Les premières ndzias qui naissent avec le village sont définies comme ndzias-axes dans la mesure où elles orientent le développement à venir de celui-ci. Ensuite apparaissent des ndzias secondaires parallèles aux ndzias-axes, et des ndzias perpendiculaires qui permettent une communication transversale et la séparation des différents « mbara », ces derniers s'étendant perpendiculairement aux ndzias-axes et ndzias secondaires.

Les villages sont souvent érigés aux alentours d'une rivière. Les fondateurs du village (la première famille) occupaient une rive de la rivière et créaient le quartier « Gnambo Bolé ». Les autres familles, installées sur l'autre rive, formaient le quartier « Gnambo Titi ». Ses habitants étaient appelés les « wadjéni » comme ils n'avaient pas de lien de parenté avec les fondateurs. Ces familles devaient subir plusieurs rituels d'intégration avant d'obtenir le droit de cité et ne pouvaient participer aux décisions du village.



2. Le village, lieu de vie sociale

Il n'existe pas de centre vivant (comme dans les villes occidentales) mais le village dans son ensemble est un lieu d'échange social. Les espaces publics sont par conséquent de véritables lieux de vie. Leur usage se fait souvent à l'échelle du micro-quartier à proximité de l'habitation. La ndzia est l'espace public principal du village : espace de jeu pour les enfants, de stockage temporaire des matériaux, de nourriture pour les poules et les chèvres, d'activités commerciales, de rencontres entre les différentes familles. Le carrefour, lors qu'il peut offrir un espace suffisant et de part sa fonction de jonction de différentes ndzias, peut être un lieu de rencontre, de regroupement ou de débat. Le terrain de football est systématiquement présent au village, à proximité de la mer, sur un terrain naturellement plat si possible ou, le cas échéant, réalisé à grands renforts de terrassement sur les pentes. Les bords de rivière sont aussi un espace de vie, fréquentés surtout par les femmes et les enfants pour la lessive. La plage est un lieu de rencontres et de jeux et est souvent occupée par les bateaux utilisés essentiellement pour la pêche. Enfin, chaque village possède sa mosquée. La religion islamique concernant 98% de la population, elle est un garant de l'unité mahoraise. Elle se distingue peu verticalement du bâti environnant mais occupe une grande surface au sol. Elle est implantée vers la Mecque et offre des espaces libres d'ampleur variable à ses alentours. La mosquée est souvent établie au bout d'une ndzia.

La rue et les espaces extérieurs sont le prolongement de l'espace familial. Des espaces privés, que sont les annexes des maisons, sont à usage collectif. La terrasse ou véranda (« baranza ») des maisons, couverte par un toit, est ouverte sur la rue et les Mahorais s'y installent pour discuter ou garder les enfants. A contrario, des espaces publics deviennent à usage privatif lors de l'installation ou l'extension du champ agricole ou du mrabat par exemple. L'acquisition et la transmission de la propriété est encore effectuée de manière orale dans les villages.

Le système de voisinage est régi par des règles de répulsion, d'attraction, de tabous socio-religieux, visibles à travers les différenciations ou groupements spatiaux. L'entre-aide, en particulier familiale, est importante, du fait d'une économie peu développée et d'une dépendance aux activités traditionnelles locales. Elle justifie, avec la topographie contraignante de Mayotte, la proximité des cases et la densité des villages, ainsi que le mode d'expansion familiale (« mitose » du mraba, le père construisant une nouvelle case pour sa fille, à proximité du nyumba et dans le shanza parentaux, qui sera individualisée plus tard par la construction d'une clotûre). Il est difficile dans les villages de distinguer les ménages séparés et les ménages groupés.



3. Le village : une adaptation à l'environnement mahorais

Les Mahorais ont donc du s'adapter aux contraintes topographiques et utiliser au mieux les espaces offerts par Mayotte où les pentes sont nombreuses et les plaines rares. Chatain et Cheyssial (1980) ont distingué cinq types de sites différents occupés par les villages :

- Les sites côtiers de plaine : ils offrent des zones planes. Les villages présentent des ndzias-axes perpendiculaires au rivage. Ils sont peu nombreux car ces sites sont peu abondants sur l'île : ce sont les villages de Chirongui, Bandrélé et Koungou par exemple.
- Les sites côtiers en côteaux : les ndzias sont perpendiculaires aux courbes de niveau, facilitant l'écoulement des eaux, évitant la vue directe d'une cours à l'autre et enfin constituant le chemin le plus court entre la plage en aval et les cultures en amont du village. Les axes de circulation deviennent souvent des circuits d'écoulement des eaux. Ces sites concernent les villages de Bouéni, Moutsamoudou, Mtsahara, Kani-Kéli et Chiconi par exemple.
- Les sites mixtes (plaines et côteaux) : ils sont les plus fréquents (exemple de Mtzamboro, Sada, Acoua). En général, ils présentent une petite plaine littorale au pied d'un bassin versant. Les ndzias-axes sont fréquemment parallèles au rivage et chaque famille (cluster) a donc un accès égal aux cultures en amont et au littoral en aval.
- Les sites de plaine intérieure : ils sont limités et sont à l'origine des villages de plantations tels Combani et Kawéni. L'espace villageois n'a jamais été organisé et présente un aspect de groupements autonomes liés aux différentes vagues d'immigration ou aux parcelles existant lors de l'exploitation.
- Les hauts de colline : également limités (exemple de Tsingoni), ils constituaient des sites stratégiques de protection. Le seul élément d'organisation semble être l'orientation des ndzias-axes destinées à favoriser le développement sur le plat.

Actuellement, l'extension des villages rend difficile leur attribution à un site. Même si une organisation globale des ndzias (et des clusters) peut-être attribuée aux villages selon le type de sites qu'ils occupent, la configuration de leurs rues et leurs sentiers leur est propre. Les villageois cherchant à relier tous les axes et les points du village, les rues sont rarement rectilignes et les réseaux sont enchevêtrés. Avec l'arrivée des matériaux modernes, une distinction est faite entre les rues non pavées (« ndzias ») et les rues pavées (« pere »). Les attributions telles que chemins, allées, rues pour les axes de circulation ne sont pas valables ici et l'importance spatiale et sociale des ndzias et pere leur est donnée par les adjectifs « petit » ou « grand ». Les matériaux modernes ont également restructuré de nombreux chemins en escalier de pierre ou de béton.

4. Les éléments naturels, partie intégrante et entourant le village

Vers la plage, le village est bordé par les paletuviers, lorsqu'ils sont présents, le cachant à la vue des bateaux approchant les côtes. Les éléments naturels à l'intérieur du village sont souvent des plantes vivrières ou arbres fruitiers. A ses alentours immédiats, côté terre, il est bordé par les exploitations agricoles, des zones de broussailles et la forêt. Les cultures sont essentiellement de l'agro-forêt qui est mêlée à la forêt naturelle et les cultures basses poussent souvent à l'abri des arbres. Les cocotiers et les bananiers sont omniprésents. Les arbres à pain, les maniocs, les manguiers, les papayers, les ananas, les taros, les ambrevades, le maïs, les patates, le riz... complètent le panorama agricole vivrier. Les surfaces agricoles, continuité du village, sont difficilement distinguables des espaces naturels parmi l'amalgame végétal. Les limites des différentes exploitations sont connues seulement des villageois. Les terrains

sont transmis de père en fils et ces propriétés, léguées oralement, ne sont justifiées par aucun papier administratif. La « spécialisation » des terrains de culture, quand elle existe, dépend plus de la distance entre le champ et le village, les cultures de subsistance étant proches du village et les cultures de rente plus éloignées. Cependant, les cultures de rente sont souvent combinées aux cultures de subsistance, sauf à Combani (forte présence d'Ylang Ylang et cocoteraie pure).

Les lieux de pâture s'intègrent dans le paysage agricole, les bêtes, attachées ou pas, broutant sous les arbres ou dans les broussailles.

Les facteurs historiques, économiques, culturels et environnementaux ont donc façonné les villages actuels. Les activités et la culture traditionnelles sont encore prépondérantes, et sont remarquables non seulement dans la structuration et la vie du village mais également dans l'architecture.



Poroani

2. L'architecture traditionnelle

1. Le nyumba-shanza

Il est la maison typique mahoraise. Le nyumba peut être traduit par « case » et le shanza par « enclos » ou « cours », bien qu'il soit un espace regroupant plusieurs lieux de différentes fonctions. Nyumba et shanza sont indissociables.

Le nyumba se compose de deux chambres et de deux varangues, ou baraza. Il ne possède ni portes ni fenêtres. La chambre de l'homme (fuko la mtrubaba) est ouverte sur l'extérieur (sur la baraza extérieure au shanza) et l'accès à la chambre de la femme (fuko la mtrumama) se fait par le shanza ou la chambre de l'homme. La chambre de la femme ne débouche pas directement sur le shanza mais sur la baraza intérieure. Tandis que la chambre de l'homme est un espace d'accueil et de réception des invités, celle de la femme est un lieu entièrement privé, où dort la famille et qui contient le rare mobilier.



Le shanza, de 100 à 200 m² en moyenne, répond à bons nombres de besoins domestiques. Il se compose de six espaces spécifiques : l'aire de cuisson (banga laophishia), le lieu de la toilette du corps (mraba wa sho), le poulailler ou pigeonnier (dao la kuku), le grenier (kanya) qui est sur pilotis et qui sert à stocker les vivres, le jardin (djardin) et la case. Quelques légumes et condiments sont cultivés dans le « djardin » d'une dizaine de mètres carrés.

Généralement, les nyumba-shanza appartiennent aux femmes et sont construits par leur père. La pratique de la matrilocalité et de la transmission de l'habitat commencent à se perdre, en particulier dans les milieux urbains, à cause de l'importante immigration de Comoriens et du désir des hommes de posséder leur propre habitation.

2. Le banga

Le banga est un habitat d'une seule pièce construit par le jeune garçon lors de sa puberté. Il est le symbole de l'indépendance vis-à-vis des parents, de l'esprit de camaraderie et du désir du jeune homme de se trouver une femme. Le banga est situé en général en périphérie du village sur les terres de culture des parents. Il est décoré, souvent de couleurs vives, et peut constituer un support d'expression écrite et artistique du jeune homme. Une fois sa fonction remplie, c'est-à-dire à l'heure du mariage, le banga est abandonné par l'homme qui part habiter dans le nyumba-shanza de sa femme. Il arrive parfois que le banga devienne un nyumba et soit ensuite intégré à un shanza.



3. Les matériaux de construction

Les matériaux traditionnels sont issus des ressources locales. Les techniques de construction sont diversifiées mais l'on peut distinguer cependant les cases végétales des cases en terre ou en pierre. Les cases et clôtures végétales ont des murs constitués de lattes de raphia, de bambous, de feuilles de cocotiers ou de chaume pour les toits. Les feuilles de cocotiers sont les plus utilisées et peuvent être soit tressées soit serrées. Les cases en terre, ou cases trotro, d'origine anjouanaise, semblent plus récentes. Elles sont devenues très populaires et se sont répandues dans les villages de plantation tels que Combani, Kawéni ou Koungou. Elles sont construites à partir de torchis, qui est un mélange de latérite, d'eau, de paille, le tout malaxé par piétinement. Les cases en pierre, atypiques, ont été construites par les Chiraziens et n'ont pas vraiment été intégrées par la culture mahoraise. Il existe quelques cases en bois construites sur le modèle traditionnel. Le bois est souvent utilisé en tant qu'élément de parement par-dessus la structure mais les Mahorais lui accorde peu d'intérêt. Les cases traditionnelles sont peu onéreuses, construites aujourd'hui essentiellement par les plus pauvres (les Anjouannais). Elles constituent des habitations précaires, facilement destructibles

par les aléas climatiques. Les cases traditionnelles disparaissent peu à peu suite aux constructions de logements sociaux (ceux-ci sont cependant plus concentrés en zone urbaine) et aux recasements, et suite à la préférence grandissante des Mahorais pour des matériaux de construction plus solides.



4. Vers un paysage urbain

Les nouveaux matériaux de construction, tels les tôles, le ciment ou le parpaing, s'imposent de plus en plus dans le paysage villageois, d'autant plus que leurs prix sont devenus plus accessibles aux Mahorais. Selon l'INSEE, 40% des cases étaient traditionnelles en 1997 contre 73% en 1985. Après le passage du cyclone, les villages ont privilégié les matériaux modernes comme les tôles. Celles-ci, peu chères, constituent maintenant la majorité des toits et sont utilisées pour la construction des clôtures voire des pans des murs (cases toli lorsqu'elles sont entièrement en tôle). Les cases toli sont des habitats précaires et forment localement des bidonvilles. La tôle présente un grand impact négatif paysager. Le mortier à base de ciment a été utilisé par les plus riches afin de consolider les structures de la case (case kripi). Aujourd'hui, ceux qui en ont les moyens, préfèrent construire en parpaing (case parapain). Les cases en parpaing ont souvent un toit plat qui permet une surélévation et sont fréquemment inspirées de l'architecture arabe. Il semble aujourd'hui que les cases parapain, ainsi que les clôtures en parpaings, soient nettement préférées par les Mahorais. En effet, le parpaing est plus durable, plus solide (résiste mieux aux cyclones) et présente l'avantage de faire évoluer la construction (ajout de pièces). La politique d'habitat de la Collectivité Territoriale et de ses partenaires semble d'ailleurs vouloir aller dans ce sens. En 2000, le parpaing est utilisé dans 75% de la production des logements.

Outre l'évolution des matériaux de construction, les superficies des cases tendent à augmenter, avec l'ajout de pièces voire d'un étage. De plus en plus de cases ressemblant à des villas (plus de cinq pièces) apparaissent, généralement sur les hauteurs, à l'écart du village. Le nyumba mahorais traditionnel disparaît donc au profit de pavillons plus spacieux et confortables (eau, électricité, réfrigérateurs, télévisions, radios,...). Les finitions des cases en parpaings se généralisent également : sols intérieurs recouverts, peintures intérieures et extérieures. Cependant, certains équipements ne sont pas toujours intégrés à la case : les Mahorais restent attachés au shanza qui possède souvent encore son aire de cuisson et ses sanitaires. La persistance de cet enclos pose un problème évident lié à l'emprise spatiale de l'habitat mahorais. Au sein des villages, les habitations anciennes sont remplacées petit à petit par des cases en dur. En périphérie, l'extension du village ne suit plus une logique linéaire et transversale. L'habitat, non encadré, s'installe de manière éparse, souvent le long des axes de circulation établis (routes bitumées).

Les constructions des cases sont souvent très longues (pour les constructions en parpaings plus coûteuses) et illégales. Les Mahorais achètent fréquemment au fur et à mesure les matériaux pour construire ou modifier leur case, éléments qu'ils entreposent sur la parcelle concernée ou sur la voie publique et dont le stockage constitue autant de tas de parpaings ou de sable qui jalonnent les bords des rues. Le développement des villages obéit encore aux règles ancestrales (c'est-à-dire à la propriété coutumière). Pour les villageois, la périphérie du village est vouée à l'extension de l'urbanisation et les propriétés domaniales sont ignorées. De plus, les constructions de cases ont rarement été et sont rarement précédées de l'acquisition d'un permis de construire. Ce développement urbain anarchique est amplifié par l'immigration : les Comoriens louent des terres aux Mahorais et se les approprient ensuite.

La présence des nouveaux matériaux de construction reflète l'influence occidentale dans le paysage villageois traditionnel. Ce paysage est certes aujourd'hui encore présent mais contraste avec un paysage urbain naissant, en périphérie des villages, et parfois bien établi dans certaines communes.

3. L'espace urbain

1. La formation des centres urbains

L'urbanisation est une des conséquences de la colonisation de l'île, les colons ayant importé les modes de vie et les systèmes économiques occidentaux. Le développement de centres urbains au Nord-Est du pays ne s'est pas fait de manière aléatoire : la côte est plus facile d'accès pour les bateaux et possède également de bonnes rades protégées (les navires trouvant ainsi un bon mouillage près de la côte). Par conséquent, la côte Nord-Est était privilégiée pour les échanges commerciaux. En ce qui concerne Dzaoudzi, sa colonisation était justifiée par sa position stratégique. La marque de l'époque coloniale est encore visible dans ces centres urbains à travers certaines architectures (bâtiment administratif du Rocher de Dzaoudzi par exemple).



2. L'extension des zones urbaines

Aujourd'hui, Labattoir, Pamandzi, Mamoudzou, Mtsapéré font partie du paysage urbain. Kawéni et Kavani s'y sont ajoutés ces dernières années et Sada semble s'approcher de ce statut. Ces villes ressemblent de plus en plus aux centres urbains européens. Elles concentrent les activités économiques (commerciales) et administratives, développent les établissements publics et les logements sociaux et collectifs, ainsi que les zones d'accueil touristique. Elles sont également en forte expansion démographique. La bande côtière allant de Koungou à Dembéni et incluant Petite Terre concentrait 55% de la population totale en 2002 contre 46% en 1991. La ville attire car elle semble offrir de meilleurs salaires et de meilleures conditions de vie. Par conséquent, l'exode rural s'amplifie et s'accompagne d'une augmentation de la précarité, visible par les cases traditionnelles et en tôles qui contrastent avec les constructions modernes. La croissance démographique dans les centres urbains est également une conséquence majeure de l'immigration. Ceux-ci abritent d'ailleurs 90% des non-Mahorais. Les immigrants comoriens occupent majoritairement les habitats précaires et insalubres. L'exode rural, la croissance démographique ainsi que l'immigration, souvent clandestine, entraîne une demande de plus en plus forte en logements, à laquelle les institutions ne peuvent répondre. Les logements sociaux étant insuffisants en milieu urbain, la bidonvilisation de ce milieu ne régresse pas, voire progresse.

L'extension des zones urbaines suit un procédé classique : une fois qu'un quartier a atteint son degré de saturation maximale, les habitants s'installent en zone périphérique, parfois sur des parcelles éloignées. Les paysages urbanisés apparaissent donc comme une succession de villages évolutifs, sans notion d'entrée de village matérialisée et valorisée.



3. Les zones urbaines : coexistence d'un paysage traditionnel et d'un paysage urbain

Les activités rurales sont encore très présentes dans les milieux urbains. On peut observer fréquemment des arbres fruitiers et des bêtes en bord de route. De nombreux habitants, logeant dans le périmètre urbain, vivent encore de l'agriculture et doivent parcourir les distances les séparant de leurs champs. De plus, les habitats traditionnels se mélangent aux habitats modernes. Les immigrés comoriens et les néo-urbains (ruraux venus s'installer en ville en quête d'un emploi) s'approprient un terrain et faute de moyens, se construisent une case traditionnelle ou en tôles. Dzaoudzi et les zones commerciales et administratives (comme à Kawéni, Kavani...) mises à part, 50% des logements des zones urbaines peuvent être classés dans l'habitat traditionnel (cases végétales, en torchis ou en tôles). La durcification des habitats se fait de plus en plus rapidement mais, coûteuse, elle aboutit souvent à une habitation de qualité moyenne à cause des matériaux utilisés (parpaings et ciment bruts).



D'autres insuffisances d'aménagement, telles les infrastructures, les trottoirs, les systèmes d'écoulement des eaux pluviales ou encore les décharges d'ordures, contribuent à créer un paysage hétéroclite, ou plutôt désordonné voire insalubre, par les tas d'ordures accumulés, les rues boueuses et le mélange de matériaux de toute sorte stockés de façon temporaire au bords des routes ou près des habitations. Les problèmes d'aménagement existent également dans les villages ou en périphérie.

4. L'architecture urbaine

La politique de construction des logements sociaux, pour les plus nécessiteux, s'orientait, au début, plus sur la quantité que sur l'esthétisme et l'intégration des habitations dans le paysage. Aujourd'hui, les cases SIM (Société Immobilière de Mayotte) sont de couleurs très vives. Les logements sociaux modifient la physionomie de l'habitat (plusieurs pièces, voire des étages, couleurs vives...) et ressortent du paysage naturel environnant de part leurs couleurs et leur situation en périphérie du village.

Les logements métropolitains, ou « mzungu », pose autant de problèmes paysagers. Ce sont des logements collectifs, pavillonnaires parfois mitoyens, de modèle occidental.

Le développement du tourisme entraîne également le développement de logements pour accueillir les touristes. Ce sont de petites maisons à étages accolées ou des hôtels souvent implantés en bord de mer. Outre le tourisme, les pressions sur le littoral sont fortes : le trait de côte se durcit avec les multiplications des habitations dures et des routes bitumées le long du littoral.

Les besoins en bâtiments publics, notamment liés à l'éducation (écoles, collèges, lycées...), concourent à la création récente de bâtiments de grande taille à l'architecture contemporaine, parfois futuriste. Ceux-ci s'implantent fréquemment sur les hauteurs et se mettent en scène dans des contextes de versants boisés initialement exempts d'urbanisation. Par conséquent, ils participent activement à la mutation des paysages d'arrière plan.



2. Dynamiques paysagères

Des paysages en évolution rapide

L'explosion démographique actuelle de Mayotte (sa population a été multipliée par 3.4 entre 1978 et 2004) conduira probablement à une population comprise entre 260 000 et 320 000 habitants en 2017, contre 160 000 en 2004, à laquelle s'ajouteront probablement les futurs immigrants clandestins, dont le nombre était estimé à 30 000 ou 40 000 personnes en 2004.

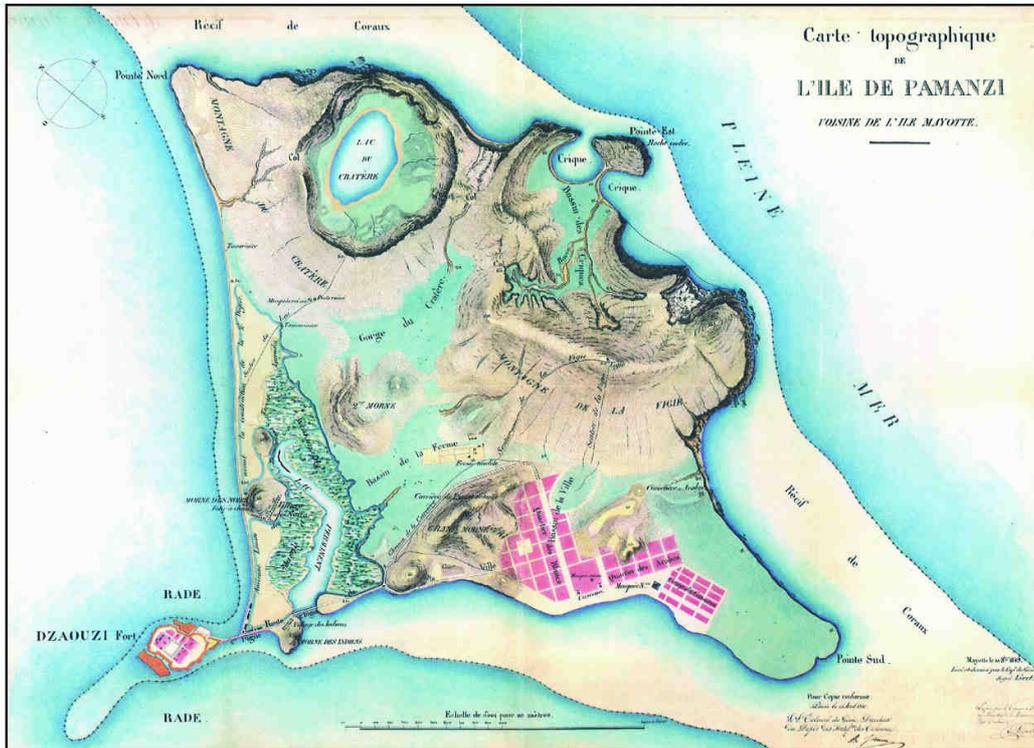
Cette croissance spectaculaire bouleverse indirectement le paysage traditionnel mahorais : l'évolution de Mayotte doit répondre aux besoins, en particulier sur le plan économique et social, de la population en augmentation (logements, emplois, infrastructures routières, écoles, bâtiments administratifs...). Entre 1987 et 2002, la surface urbanisée a été multipliée par deux, dans un cadre réglementaire insuffisant (50% de construction sans permis de construire). D'ici 2017, une surface supplémentaire de 15 à 25 km² sera nécessaire à la construction des logements, soit environ la surface actuelle urbanisée (25 km²), tout en sachant que la surface « utilisable » de l'île (pentes inférieures à 30%) est de 288 km², raison pour laquelle l'urbanisation se concentre sur le littoral.

Les problèmes d'ordre environnementaux (stockage et élimination des déchets, épuration des eaux usées, stabilisation des terrains dénudés...) et le développement touristique augmentent les problématiques d'aménagement du territoire.

Le paysage de Mayotte, à dominante végétale, évolue, par conséquent, vers un paysage urbain, souvent mal intégré dans les éléments naturels environnants. Cette dynamique déstabilise l'organisation ancienne du territoire, durcit le trait de côte et qui, de plus, facilite l'érosion des pentes et menace la flore et la faune naturelle.

I. EVOLUTION DU PAYSAGE DEPUIS LE XIXEME SIECLE A NOS JOURS

Les informations cartographiques et iconographiques disponibles depuis 1841, date de la cession de l'île de Mayotte à la France par le Sultan Andriantsouli permettent d'esquisser les grandes lignes théoriques de l'évolution des paysages de l'île depuis la moitié du XIX^{ème} jusqu'à nos jours.



Carte topographique de l'île de Pamanzi - CAOM 1849 - CAOM / DFC / May / 143

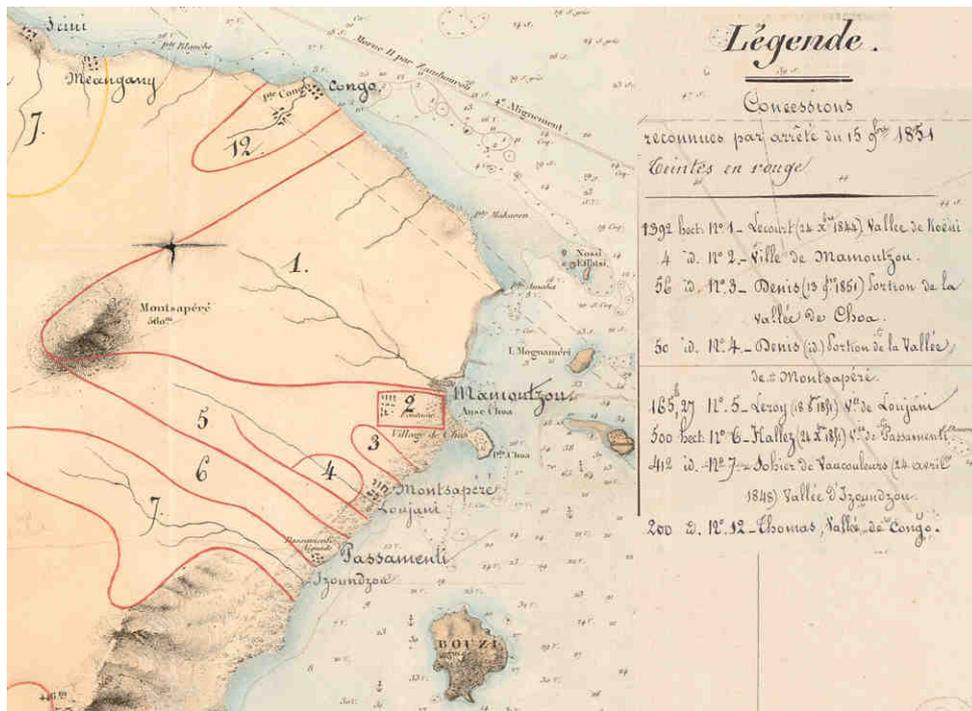


Vue de Dzaoudzi - 1845 (Varnay)

CAOM / DFC / May / 35

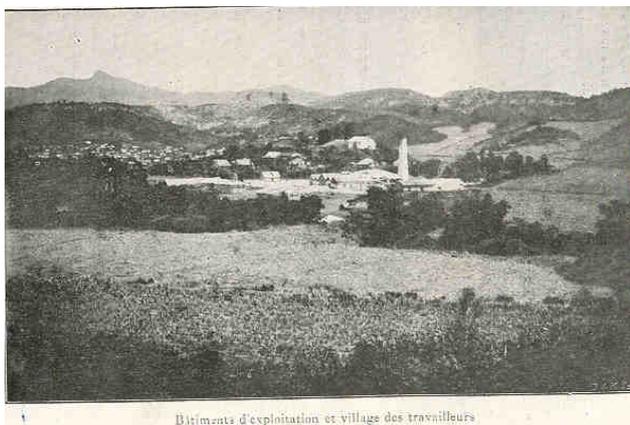
A partir de 1843, l'édification de la résidence du gouvernement et des bâtiments militaires sur la forteresse naturelle de l'île de Dzaoudzi qui représentait déjà la citadelle historique du Sultan, préfigure les équipements et infrastructures militaires de Petite Terre et donne le départ de l'installation des premières colonies sur la Grande Terre.

En 1845, la Société des Comores voit le jour, dès 1846, les premières plantations sont fondées et en 1858, on dénombre 7 usines sucrières : Hajangua, Dembéni, Passamainti, Kawéni, Dzoumonyé, Soulou et Cambani, installées sur des concessions dont les superficies s'échelonnent de 400 à 1600 ha.



Carte Grande Terre - 1845 (extrait)

Localisation des concessions
CAOM / DFC / May / 220



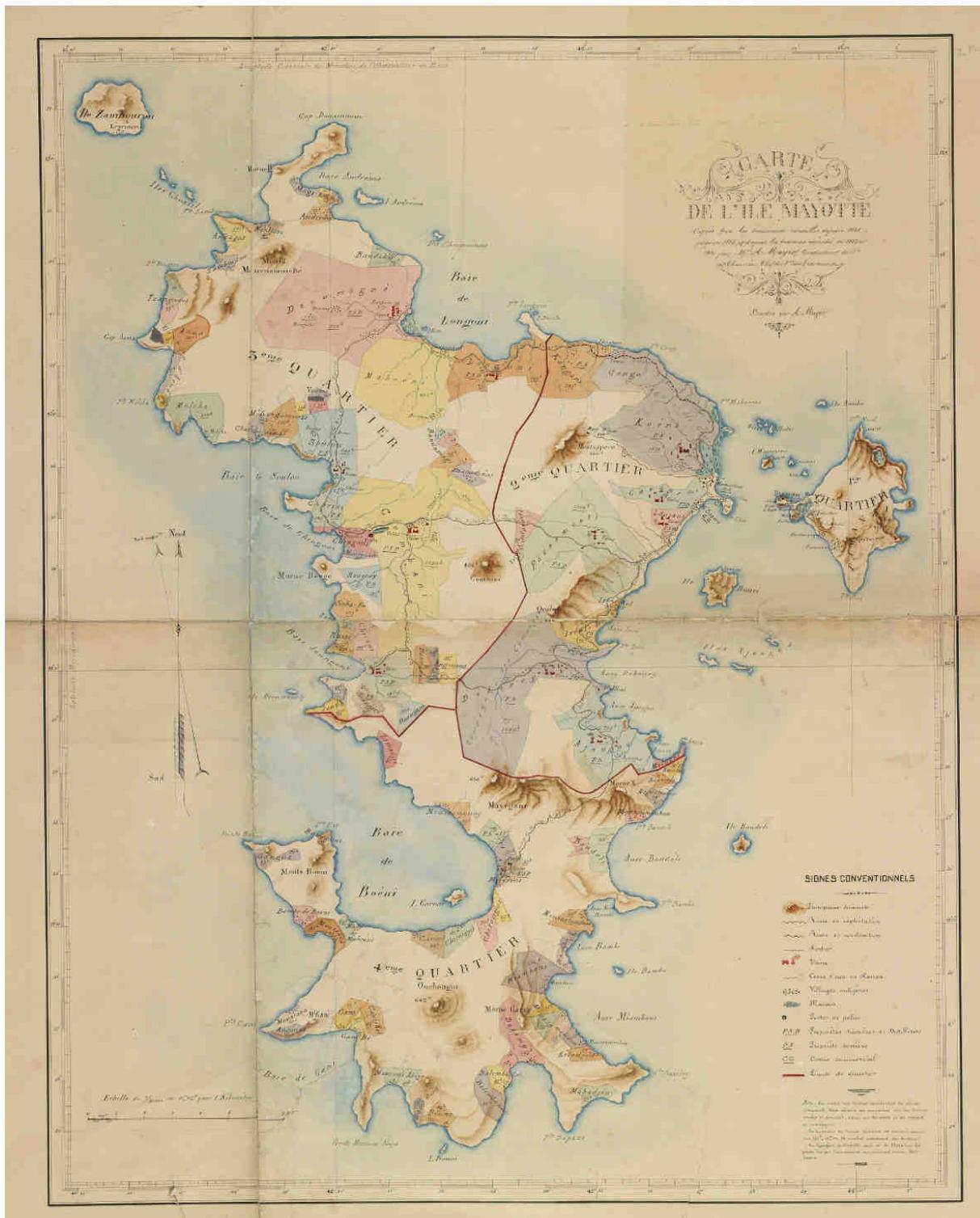
© AD Mayotte



© AD Mayotte

Carte de l'île de Mayotte en 1885

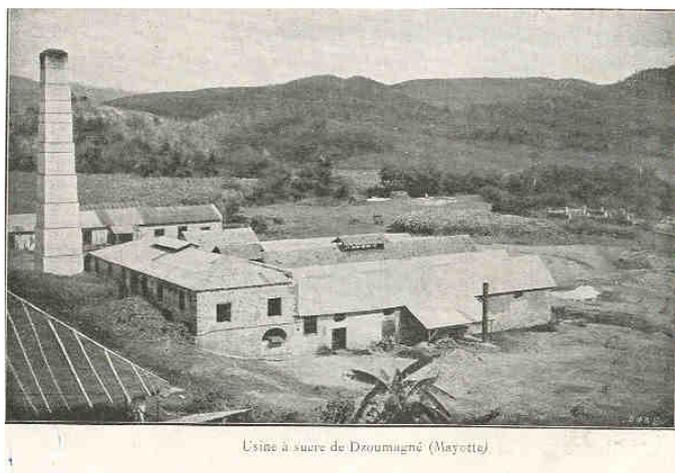
Atlas des paysages de Mayotte



L'essentiel de la production des concessions était tourné vers la canne à sucre et cette culture a dominé les plantations jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle atteignant son apogée en 1880.

Le cyclone de 1898 sonne le glas de la majorité des usines qui avaient déjà connu de nombreuses vicissitudes dues à l'isolement géographique de Mayotte, une pénurie récurrente de main d'œuvre, des techniques culturales inadaptées et un nombre trop important d'usines par rapport à l'exiguïté du territoire. Seules les usines de Combani et de Dzoumonyé continueront de fonctionner jusqu'au XX^{ème} siècle.

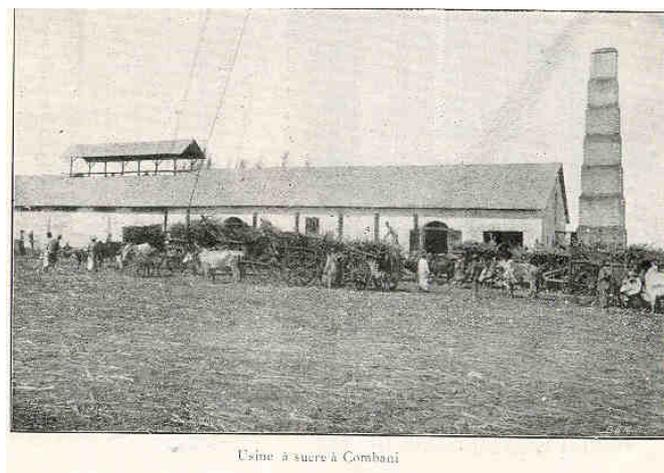
Combani cesse définitivement sa production dans les années 20 et l'usine de Dzoumonyé sera la dernière à fermer ses portes en 1955.



Usine à sucre de Dzoumonyé (Mayotte)

Usine à sucre de Combani

© AD Mayotte



Usine à sucre à Combani

Usine à sucre de Dzoumonyé

© AD Mayotte

Au début du XX^{ème} siècle, les concessions se tournent alors vers d'autres productions qui marqueront à leur tour le paysage agricole des plaines du littoral et des plateaux du centre.

L'exploitation du Coprah est à l'origine des vastes plantations de cocoteraies qui structuraient à la fois les plaines littorales, les fonds de vallées et aussi les pieds de versant jusque dans les années 1970.

Actuellement, ce maillage résiduel de l'espace est encore perceptible dans la Basse Vallée de la Kwale et dans la région de Tsingoni, Cambani, Coconi et Ouangani.

Le relais progressif d'autres cultures : citronnelle, girofle, vanille, sisal, café, Ylang et banane a fait évoluer les parcelles cultivées vers la cohabitation actuelle de quelques champs minoritaires de monoculture (banane, maraîchage) avec le système agroforestier dominant où les paysages végétaux sont marqués par un amalgame d'espèces parfois difficilement distinguable des forêts véritables.

Evolution de Combani de 1969 à 2003

Atlas des paysages de Mayotte



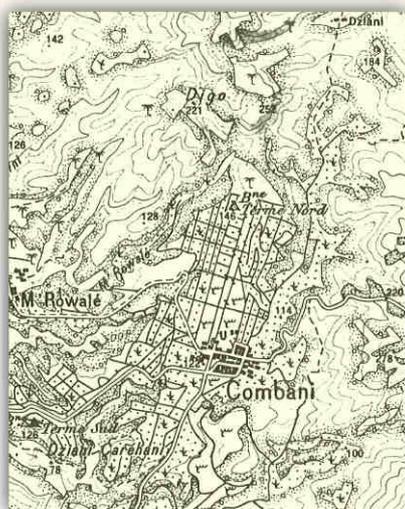
1969



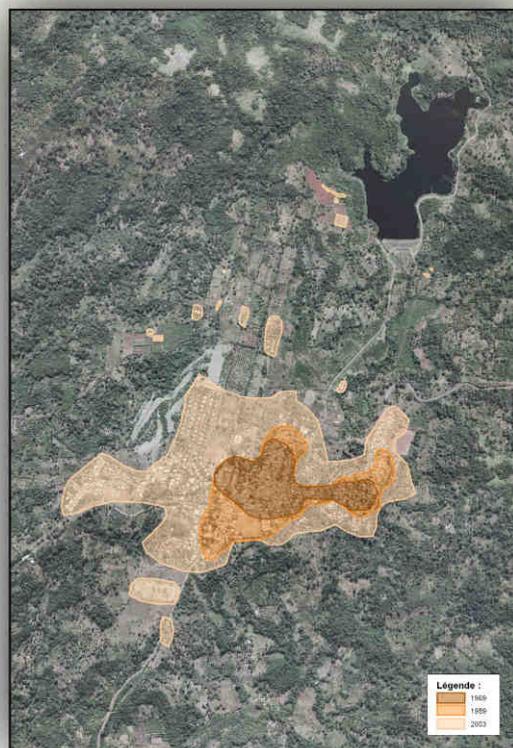
1989



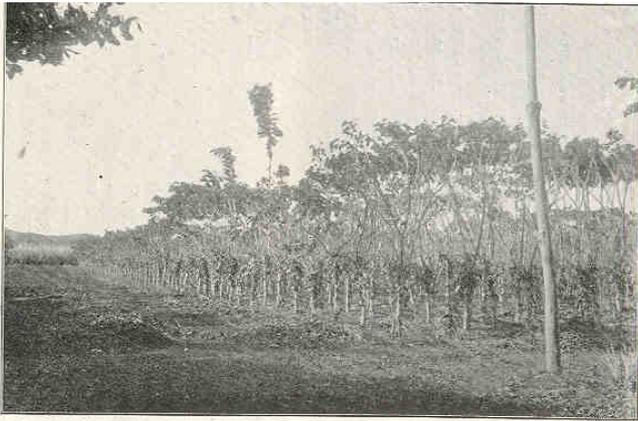
2003



1956 Combani : Une occupation agricole héritée des grandes plantations : cocotier, ylang, sisal...

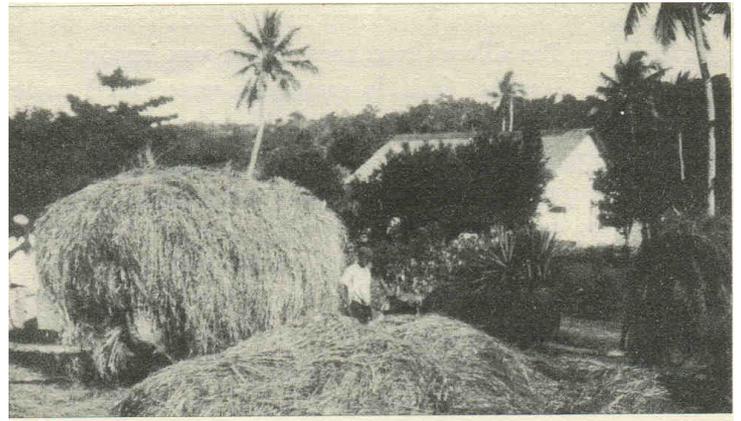


Evolution de l'extension de l'urbanisation de Combani



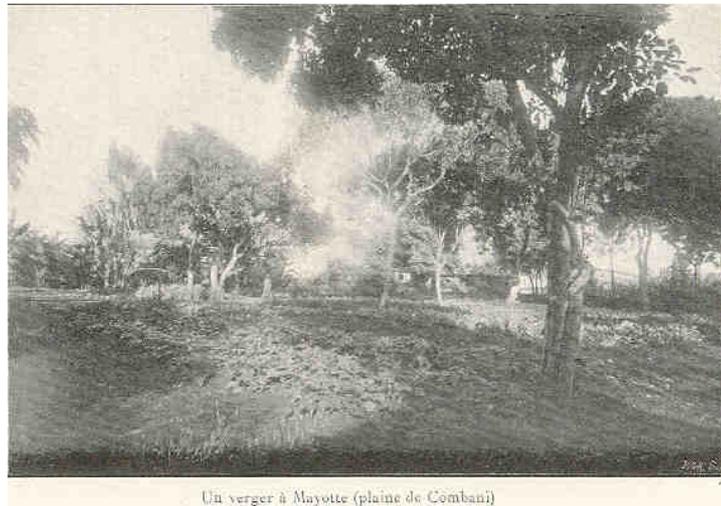
Un plan de vanilliers à Mayotte

© AD Mayotte



TRANSPORT DES CITRONNELLES A LA DISTILLERIE.

© AD Mayotte



Un verger à Mayotte (plaine de Comban)

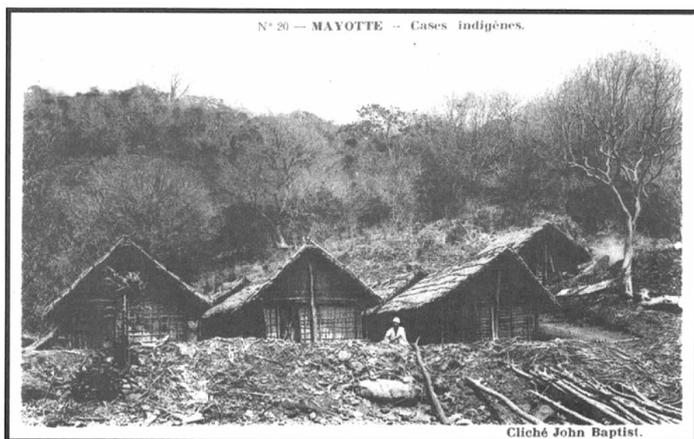
© AD Mayotte

A cette époque, la Grande Terre de Mayotte est occupée par de vastes massifs forestiers, considérés comme vierges par les autorités coloniales contrairement à Petite Terre où se concentraient principalement les populations mahoraises.

Le littoral de Grande Terre abrite alors des petits villages isolés, situés au fond de baies uniquement accessibles par voie maritime, préfigurant l'implantation des villages actuels répartis tout au long du pourtour de l'île.

Jusqu'à la moitié du XX^{ème} siècle, le réseau des pistes carrossables concernait majoritairement la route littorale de la côte Est de Dzaoumnyé jusqu'à Bandrélé, en passant par Mamoudzou et Dembeni. La jonction avec Cambani et Coconi se faisait par les cols de Vahibé et d'Ongojou.

Le reste de l'île n'était accessible que par des sentiers ou la voie maritime, les boutres assuraient alors l'essentiel des échanges commerciaux.



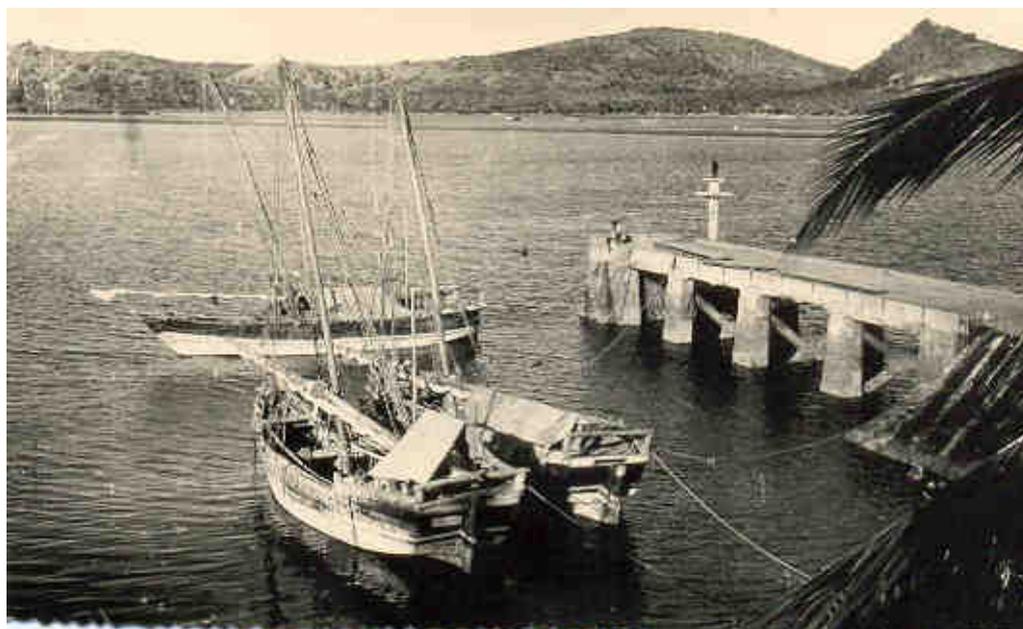
Cases indigènes - Mayotte

© AD Mayotte



Rocher de Dzaoudzi et vasière des Badamiers

© AD Mayotte



Boutres à quai à Dzaoudzi

© AD Mayotte

Les villages de fond de baie présentaient alors leur configuration traditionnelle de cases (nyumba-shanza) agglomérées le long des ndzias, à proximité de la plage et entourées d'une ceinture de parcelles de cultures vivrières. Les versants forestiers qui s'étalaient jusqu'aux sommets étaient localement entrecoupés de padzas ; résultant à l'origine de l'aboutissement d'une morphodynamique naturelle liée à l'évolution par altération des sols ferrallitiques sur les crêtes, ce phénomène a très probablement été favorisé par les feux répétés et la pression pastorale qui s'exerçait alors sur les territoires pentus et d'altitudes non accaparés par les grandes plantations. Depuis lors les efforts de replantation et de lutte contre l'érosion ont conduit à une réduction des surfaces de padzas conduisant à un relatif équilibre.

A partir des années 70 – 80, les premières routes goudronnées font leur apparition et le réseau routier s'étend jusqu'à Mtsamboro par le Nord (Acoua n'est toujours accessible que par le lagon) et jusqu'à Kani Kéli en désenclavant la baie de Bouéni (Mbouini et Dapani ne seront reliés qu'en 1990).

Ce développement routier accompagne le début de l'expansion urbaine de la majorité des villages et induit les premières modifications architecturales en particulier le phénomène de densification du bâti par l'abandon croissant des matériaux traditionnels (torchis, bambou, raphia, palmes...) au profit des parpaings et de la tôle, le cyclone de 1984 constitue un événement majeur accélérant ce processus.

Evolution de Sada et Chiconi de 1969 à 2003

Atlas des paysages de Mayotte



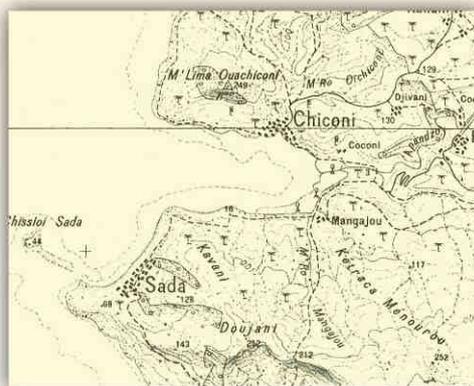
1969



1989



2003



1956 : Sada, village uniquement accessible par la mer (extrait)



Evolution de l'extension de l'urbanisation de Sada et Chiconi

Evolution de Bandrélé de 1969 à 2003

Atlas des paysages de Mayotte



1956 Bandrélé : petit village à l'extrémité sud de la route du littoral (extrait)



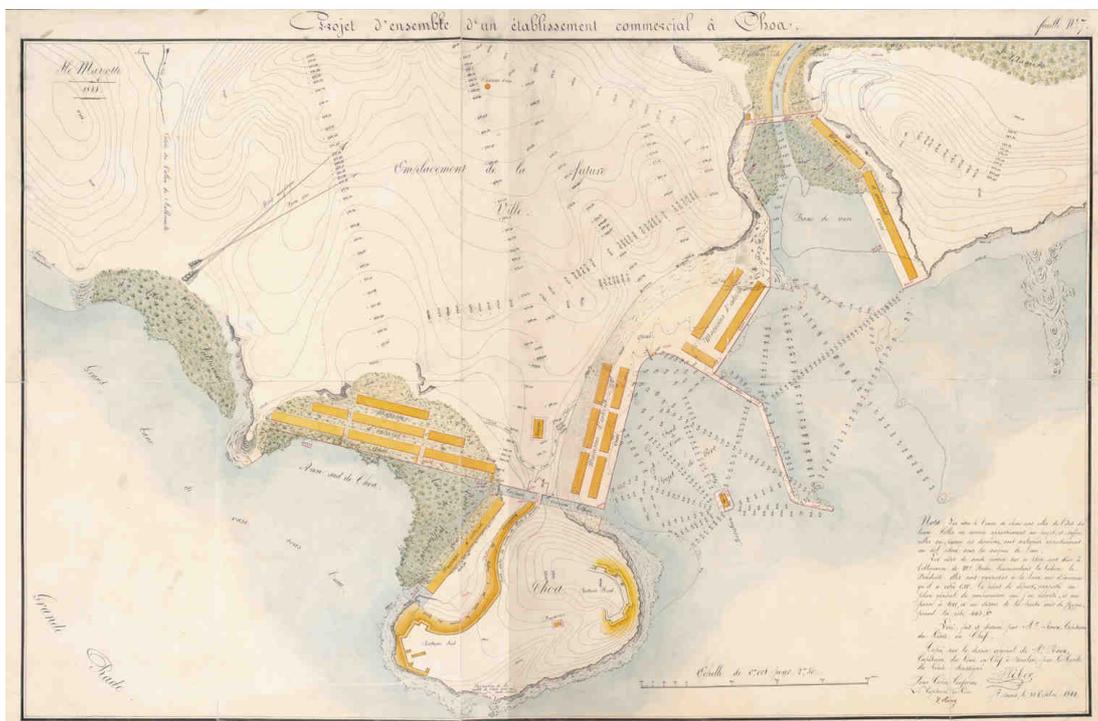
Evolution de l'extension de l'urbanisation de Bandrélé

L'explosion urbaine qui marque les deux dernières décennies est particulièrement sensible à Mamoudzou.

Les premiers bâtiments administratifs de Mamoudzou sont construits à partir de 1854. Le site de la ville anciennement occupé par le modeste village de Choa établi sur la pointe Mahabou restera jusqu'en 1975 centré sur les quartiers de Barakani et Mgombari dans l'orbite économique des vastes domaines de Kawéni et Kavani.

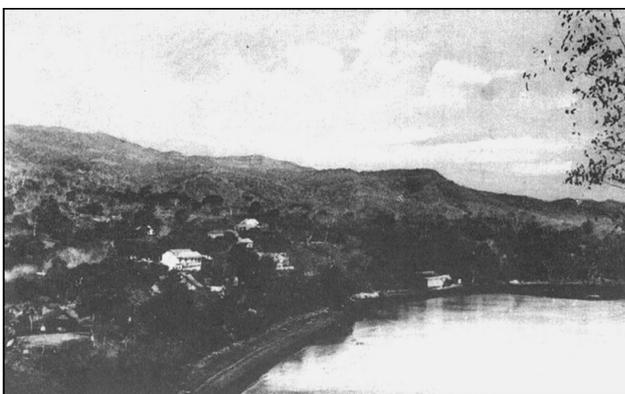
Le transfert en 1981 du Chef Lieu de Dzaoudzi vers Mamoudzou est à l'origine de l'explosion urbaine de la capitale, de la densification du bâti et du durcissement de Trait de Côte.

Cette évolution de l'implantation de la ville avait déjà été préfigurée en 1844, époque à laquelle un projet d'établissement commercial à Choa envisageait déjà de créer un quai sur l'actuel front de mer et projetait notamment de remblayer une partie de la mangrove Mahabou.



Carte Mamoudzou - 1844

CAOM / DFC / 20



Vue de Mamoudzou au siècle dernier

© AD Mayotte



Vue de Mamoudzou depuis la pointe Mahabou- 2006

Evolution de Mamoudzou de 1969 à 2003

Atlas des paysages de Mayotte



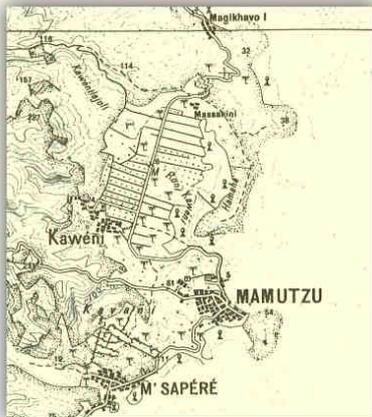
1969



1989



2003



1956 Mamoudzou : un gros village entouré de domaines agricoles florissants



Evolution de l'extension de l'urbanisation de Mamoudzou

II. LA MUTATION DU PAYSAGE MAHORAIS TRADITIONNEL AU PROFIT DES EXTENSIONS URBAINES

A. La disparition des coupures d'urbanisation et le retrait du végétal

1. *L'urbanisation des pointes : vers la création de continuités urbaines littorales*

L'urbanisation des pointes déstructure une organisation ancestrale du littoral de Mayotte : la localisation de villages au cœur des baies séparées par des pointes boisées, vierges de tout bâti et qui représentent un espace de respiration entre les différentes zones villageoises. L'installation du bâti sur les pointes est en opposition avec la discrétion originelle des villages cachés au fond des baies, elle peut paraître même ostentatoire. Le bâti récent des pointes n'est pas connecté aux villages anciens, créant une ségrégation sociale, culturelle et ethnique entre les deux milieux, ce qui est particulièrement marquant dans les secteurs où s'est développé l'habitat précaire et auquel le bâti des pointes tourne le dos, vue face à la mer.

Par ailleurs, l'urbanisation des pointes conduit à un affaiblissement du rôle économique, social et urbain des centres villageois. Traditionnellement, les zones d'habitation se créaient le long des ndzias du village, de véritables lieux de vie où la cohésion sociale et l'intégration dans la vie du village étaient importantes.

Ce phénomène récent de colonisation des pointes par des opérations immobilières privées et publiques est particulièrement visible sur l'ensemble du littoral nord-est, entre Longoni et Tsoungou II, notamment à Mamoudzou où l'urbanisation exerce la plus forte pression de l'ensemble de l'île.

Les infrastructures et les bâtiments le long de la côte et sur les pointes ont créé un continuum urbain. La construction de villas récentes en bord de mer contraste fortement par endroit avec les habitats précaires en arrière plan qui s'étalent sur les pentes.



Pointe de Sada



Rassi Bouékoundrouni

2. L'urbanisation des crêtes : un bâti fortement perceptible et mal intégré

La forte demande en logements et l'évolution de l'habitat vers des maisons de plus grande taille conduit à l'urbanisation des pentes, en périphérie des villages, qui s'étend jusqu'aux crêtes lorsque les pentes sont trop fortes ou saturées. La crête et ses pentes, à l'intérieur d'une baie, créaient originellement une ceinture verte autour du village. Cette ceinture verte aux fonctions de camouflage, protectrice, adoucissante, disparaît peu à peu au profit d'un tissu bâti aux formes modernes et imposantes, contrastant avec les forêts alentours, et qui, de plus, s'expose à la vue de toute personne située en contrebas : le linéaire des crêtes est particulièrement sensible dans le paysage car il constitue l'horizon sur lequel s'accroche le regard.

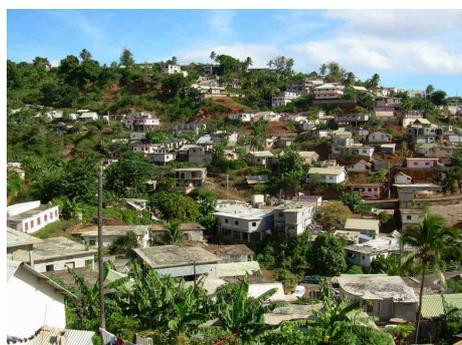
La perception du bâti sur les crêtes sera d'autant plus forte que des politiques de densification de l'habitat sont en prévision : les logements en R+2 et R+3 renforceront les difficultés d'insertion paysagères et le caractère urbain de certains versants, en particulier sur le littoral nord-est.

L'absence d'encadrement dans la construction des habitats conduit à l'anarchie dans la répartition spatiale des logements, à l'hétérogénéité des formes et des façades ainsi qu'à la libre multiplication des habitats précaires, contraints à se réfugier sur les pentes (Dzaoudzi, Mamoudzou).



Habitats précaires sur crêtes à Kawéni

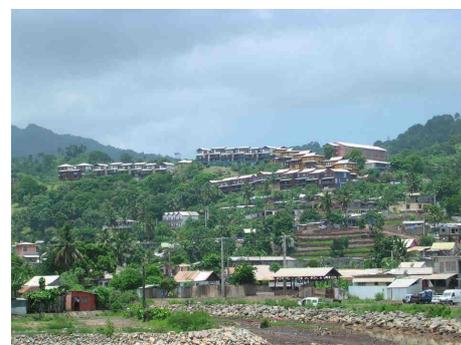
La colonisation des crêtes est déjà très avancée dans le nord-est de l'île, particulièrement entre Trévani et Tsoundou I, et elle s'étend également dans la quasi-totalité des grands villages de Mayotte (Sada, Pamandzi, Dembéni, Bandrélé, Kani Kéli ...).



Urbanisation sur pentes à Sada



Maison sur crêtes à Majikavo

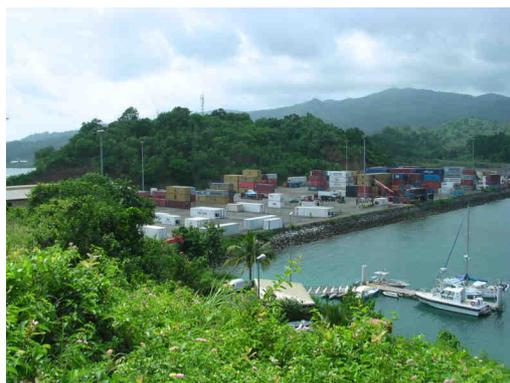


Habitats sur pentes et crêtes à Mtasparé

3. L'urbanisation industrielle et les zones d'activités

Les zones planes ou de faibles pentes, rares sur le littoral, sont très recherchées pour la création de zones d'activités. A défaut, elles sont créées soit en bord de mer par remblaiement des mangroves, éliminant la protection visuelle que celles-ci constituaient pour le village situé en retrait, soit sur les reliefs par terrassements qui font disparaître les structures naturelles (reliefs encadrant le village) et ressortir les nouveaux espaces bâtis du paysage naturel environnant.

Cette tendance touche particulièrement le nord-est de l'île (Kawéni, Longoni, Tririni, Miangani) et Petite Terre (Badamiers à Labattoir).



Port de Longoni

Le développement des zones artisanales s'accompagne fréquemment d'une surenchère de panneaux publicitaires et d'enseignes installés sans cohérence d'ensemble, disposés anarchiquement et qui ne font l'objet d'aucune réglementation. Leurs variétés de formes et de couleurs, même si elles font appel à des pratiques traditionnelles de peinture murale, n'en demeurent pas moins une banalisation du paysage urbain.



Panneaux publicitaires à Kawéni



Peintures murales à Tsingoni

Publicités sur un magasin de Petite Terre



4. La minéralisation des villages : une diminution du rôle paysager du végétal

Le végétal, traditionnellement omniprésent et fortement imbriqué dans les quartiers, intègre parfaitement les villages dans le paysage naturel mahorais. Le nouveau bâti a tendance à éliminer la végétation existante, par opportunisme ou ignorance, ce qui aboutit à la création de quartiers à dominante minérale, aux sols mis à nu et où la trame végétale préexistante a disparu. Le village s'affirme plus minéral et perd la discrétion qui le caractérisait au sein de la forêt environnante.



Zone industrielle de Kawéni

B. Des éléments urbains en décalage avec les traditions et modes de vie mahorais

1. Un nouveau bâti dur et peu représentatif des valeurs mahoraises

Les mahorais préfèrent aujourd'hui les cases en matériaux durs (parpaings, bétons) jugés plus fonctionnels et pérennes, et ce malgré les efforts pour développer la filière BTC (Brique de Terre Comprimée) qui a allié recherche technique (adaptation du matériau à l'environnement climatique de Mayotte) et architecturale (maison qui reste fonctionnellement traditionnelle, villas multi-familiales, maisons à étages) et qui se basait sur l'exploitation des ressources et savoir-faire locaux. Les Mahorais veulent se détacher des matériaux qui leur rappellent l'habitat traditionnel et la précarité qu'il sous-entend.

Cependant, l'organisation des nouvelles maisons correspond peu à leur mode de vie (shanza trop petit, case non adaptée à la structure familiale, agencement du bâti non adapté à l'organisation sociale entre familles...).



Marché à Mamoudzou



Place publique à Sohoa

2. Le manque de prise en compte de l'importance du paysage traditionnel dans le fonctionnement de la vie villageoise

Les liens entre le milieu naturel et les Mahorais sont très forts : la vie quotidienne des villageois s'organise autour du végétal. Le cadre paysager est représentatif des fonctions assurées par le végétal et les structures naturelles dans la vie du village (activités agricoles dans les forêts, mangroves protectrices, crêtes boisées délimitant le village, récoltes pour la construction de cases en matériaux naturels...).



Quartier traditionnel à Mirereni

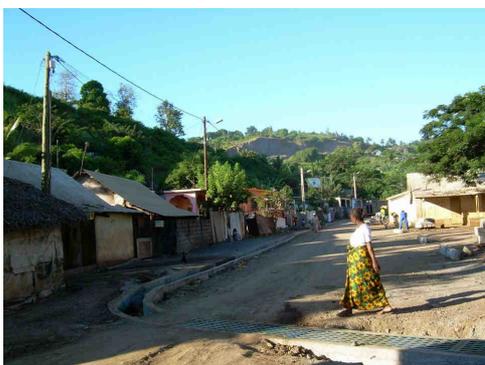


Construction récente à Chiconi

Cependant, le manque de prise en compte des modes de vie traditionnels conduit dans l'aménagement à penser d'abord bâti plutôt que relations entre bâti et non bâti. Le paysage est peu à peu modifié, diminuant la présence du végétal dans le village et affaiblissant les liens entre le milieu naturel et le milieu villageois. Les concepts architecturaux répétitifs en matériaux durs banalisent le paysage et dissocient le village du milieu naturel. Les erreurs de proportion dans la taille et la forme du bâti annihilent les structures du relief et suppriment progressivement le végétal.

Par ailleurs, la privatisation du linéaire de crête et l'occultation des perspectives depuis les axes de circulation appauvrissent les perceptions visuelles du paysage.

Enfin, l'absence de terrassements sur les pentes lors de la construction des maisons empêche la végétalisation des shanza et une utilisation aisée du jardin par le propriétaire. Le shanza, qui est traditionnellement caché à l'arrière des cases, devient, dans les pentes, visible par les habitants plus en hauteur.



Rue de Koungou



Lotissements à Koungou



Sada



Maisons colorées de la nouvelle place de Chiconi

III. LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES DURCISSANT ET MODIFIANT LES STRUCTURES PAYSAGERES

A. Le succès des voitures individuelles

Le développement récent (depuis les années 1970) du réseau routier favorise aujourd'hui le mode de transport par voiture individuelle et le parc automobile de Mayotte ne cesse de s'agrandir, alors qu'il y a trente ans à peine, les déplacements se faisaient majoritairement par voie maritime. Les routes bitumées s'imposent progressivement dans le paysage mahorais alors que leur intégration est mal adaptée à ce territoire dominé par les reliefs et où l'espace littoral présente de nombreuses fragilités. Malgré la faible densité du trafic routier, des problèmes de circulation surgissent déjà à Mamoudzou sur l'axe reliant la capitale au nord et à Longoni, et sur le littoral où se mêlent circulation locale et de transit (carrefour de la barge). Même si les taxis et les minibus sont bien implantés, le déplacement par voie maritime reste peu utilisé et mériterait d'être redécouvert.



Col de Chiroungui



Nouveau boulevard à Pamandzi



Mamoudzou



Débarcadère de la barge

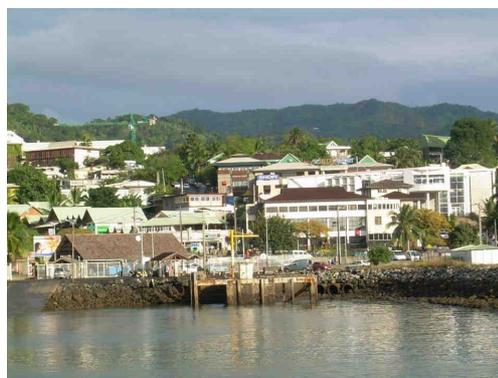
B. Vers un renforcement du durcissement du trait de côte

Localement, les écosystèmes littoraux disparaissent au profit des infrastructures routières. Le durcissement du trait de côte existe depuis longtemps sur Petite Terre (Boulevard des Crabes) et est bien amorcé au nord-est (Passaïminti, Mtsapéré), au nord-ouest (Mtsamboro, Handréma...) et dans la baie de Chiconi (Sada, Chiconi). Le développement des infrastructures routières se fait localement au détriment des milieux naturels et agricoles. De plus, les routes sont propices au développement non maîtrisé de l'urbanisation à leurs abords, qui profitent des espaces nouvellement desservis.

Des liaisons entre Longoni et Combani et entre Ouangani et Ongojou ont été évoquées par le passé. Le développement de certains secteurs ou structures (urbanisation le long de la RN3, port de Longoni, aéroport de Pamandzi...) conduiront à une augmentation du trafic routier et un renforcement de la voirie localement.



Gare maritime de Mamoudzou



Front de mer à Mamoudzou



Route littorale à Chiconi



Digue de l'extension du port de Longoni

C. Une désorganisation sociale et paysagère de l'espace par l'urbanisation linéaire

L'organisation linéaire du territoire reste aujourd'hui encore marginale à Mayotte mais son développement est en expansion depuis une dizaine d'années.

Les continuités urbaines menacent les espaces de coupures d'urbanisation et de respiration que sont les pointes littorales lorsqu'elles sont vierges de tout bâti. Leur valeur paysagère forte, provenant du couvert végétal qu'elles mettent en valeur en s'avancant vers la mer et de leur fonction structurante par séparation des différentes unités villageoises, s'affaiblit progressivement. L'urbanisation continue menace l'organisation compacte traditionnelle des villages qui joue un rôle majeur dans la vie sociale villageoise et dans le paysage mahorais. Cette urbanisation linéaire risque de faire disparaître à terme la succession en unités distinctes des villages et par conséquent la cohésion et l'identité villageoises.

Les continuités urbaines sont en voie d'extension au nord-ouest de l'île de Mstahara à Mtsamboro, dans la baie de Chiconi, et au nord-est de l'île où elle risque de s'allonger de Longoni à Tsoudzou II. La consommation des pointes littorales est également amorcée de Tsimkoura à Mramadoudou.

D. Une complexification de la circulation dans les villages

L'extension du village gagne aujourd'hui les routes bitumées. Il en résulte des problèmes de circulation routière et piétonne, augmentant les probabilités d'accidents et le bruit, et dégradant la qualité paysagère à l'intérieur des zones habitées. Les conflits entre vie locale et transit sont notamment observés au nord-est entre Longoni et Tsoudzou et se répandent dans d'autres communes (Chirongui, Bandrélé, Kani-Kéli, Bandraboua).

La création de déviations par les hauteurs initiée dans certains villages (Sada, Chiconi) et envisagée dans d'autres permet de requalifier les centres bourgs et de contenir les extensions urbaines.

E. Des bords de route valorisant peu le paysage

Les chantiers liés au développement de l'urbanisation favorisent les dépôts sauvages de matériaux en bord de route qui non seulement présentent des impacts paysagers négatifs évidents mais également des impacts environnementaux suite au transport de ces matériaux par les pluies. De plus, les bords de routes, rarement protégés par des dispositifs de fixation superficielle, offrent des sols nus ou peu végétalisés, à l'aspect déstructuré.

Enfin, la majorité des aires d'arrêt installées près des routes sont dans un état vétuste (belvédère en ruine à Mouanatrindri) et n'offrent pas obligatoirement au public un accueil de qualité, sous l'ombre d'un baobab, d'un manguier ou devant une vue remarquable non masquée par les broussailles.



Faré délabré à Mouanatrindri



Bord de route à Passamaïnti



RN1 à Majikavo



Déblai instable à Mtsamboro

IV. L'URBANISATION AU DETRIMENT DES MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES

A. L'accélération de l'érosion des sols

L'urbanisation contribue fortement à créer un paysage teinté de rouge latéritique suite aux défrichements et aux déboisements effectués dans les zones de pentes. Sans précautions prises (dispositifs de retenue des sédiments, végétalisation des sols nus, adaptation des travaux aux saisons...), l'urbanisation croissante conduit à une augmentation de l'érosion qui présente des risques pour l'homme et le milieu naturel : risques de glissement de terrains et d'effondrement des habitats, colmatage voire destruction des réseaux, turbidité et envasement du lagon.

Les terrains urbanisés sont rarement sculptés en terrasses : les pentes des jardins et les espaces entre les cases restent en pentes raides et peu végétalisés. De plus, la construction de routes et chemins dans le sens des pentes, la présence de talus de déblais et remblais laissés tels quels après les chantiers et les bords de route peu aménagés (sans plantations ni murs de soutènements, gabions, fascines...) contribuent à accélérer l'érosion des sols.

Outre l'urbanisation, les pratiques agricoles traditionnelles (brûlis et « gratte ») sur pentes accélèrent l'érosion, d'autant que les terrains agricoles de pentes, moins productifs, doivent couvrir de plus grandes superficies. De plus, l'absence de définition claire des droits de propriété (terres cédées par droit coutumier, l'agriculteur devenant propriétaire du terrain dès qu'il l'a défriché) ne facilite pas la mise en place d'une agriculture plus rationnelle. Cependant, le brûlis a été interdit par les autorités et d'autres méthodes de culture alternatives sont développées.

Les problèmes d'érosion concernent particulièrement la côte ouest (pentes fortes) : Mtsangadoua, Mtsahara, Sada, Bouéni et le nord-est : de Trévani à Majikavo et de Kawéni à Tsoundou II. Les exemples sont nombreux : l'habitat précaire développé sur fortes pentes à Kawéni, Kavani et Mtsapéré, les problèmes d'érosion sur les pentes de Bouéni et de Sada suite à l'urbanisation, le risque d'effondrement des maisons de Mstangamouji, les bords de route peu végétalisés à Koungou ...

Enfin, un autre type d'érosion pourrait à terme modifier le rivage de Mayotte : l'attaque par la mer du trait de côte, favorisée par la disparition localisée des mangroves.



Bord de route érodé à Koungou



Orage à Miréni

B. La consommation des meilleurs espaces agricoles

L'urbanisation pousse les espaces de cultures à s'établir et à s'étendre sur des terrains de pentes de plus en plus fortes et à s'étendre sur des terrains moins fertiles. Les aménagements et équipements urbains cherchent à se développer sur des terrains plats, plus accessibles et à meilleur potentiel de desserte routière, et pourraient donc conduire à la raréfaction voire la disparition des terrains agricoles les plus productifs de l'île.

De plus, le déplacement des terrains agricoles se faisant au détriment des espaces forestiers naturels ou semi-naturels, il représente un danger pour la biodiversité. Ce phénomène renforcera également l'uniformité paysagère du milieu naturel, les espaces cultivés étant dominés par quelques espèces fruitières récurrentes (cocotier, bananier, arbre à pain, jacquier).

Les plaines ou les baies affectées sont celles de Kawéni, Koualé, Dembéni, Bouéni, Bandrélé, Mtsangamouji, Bouyouni, Tririni et Miangani.



Maraîchage à Kawéni

C. La consommation et la dégradation des espaces naturels

L'urbanisation porte directement ou indirectement atteinte à tous les grands ensembles biologiques de Mayotte :

1. Les forêts naturelles, cantonnées en altitude et sur les pointes littorales

La pression de l'urbanisation et de l'agriculture ne cessent de réduire les surfaces forestières (40% de la surface forestière consommée par les activités agricoles entre 1987 et 2002), jusque dans les zones domaniales qui sont pourtant des zones de protection appartenant à la Collectivité Départementale de Mayotte.

2. Les mangroves, dépréciées malgré leurs rôles écologiques et paysagers

Les constructions d'infrastructures, de zones d'activités, d'habitats... sont demandeuses de zones planes ou de faibles pentes et conduisent par conséquent à des défrichements et remblaiements de mangroves. De vastes superficies de ce biotope ont été consommées depuis les années 1980, et ce malgré le statut d'espaces soumis au régime forestier, l'appartenance au Domaine Public Maritime, le rôle écologique majeur (protection des côtes, nurserie, épuration des eaux...) et paysager (protection visuelle du village, participation à l'image d'île verte de Mayotte...) qu'il assume.

Les pressions sur les mangroves sont fortes à proximité des centres urbains, qui, de plus, sont des sources de perturbation (fréquentations humaines) et de pollution (décharges sauvages). Une partie des mangroves de Mtsapéré, Longoni, Passaïminti, Mahabou et Baobab ont disparu en raison des aménagements de la RN2 (Passaïminti) et des développements industriels (Kawéni, Longoni).

Aux aménagements côtiers s'ajoutent des phénomènes sédimentologiques comme l'érosion des fronts de mangrove à Mrénini et Soulou, la sur-sédimentation à Mahabou et l'ensablement à Saziley ; ainsi que le recul et la dégradation progressive des arrières mangroves. Les mangroves de Dapani, Mronabeja et Passi-Kéli connaissent une forte régression d'origine naturelle.

Cependant, certaines mangroves sont stables (Zidakani, la mangrove restante de Longoni, Majikavo-Koropa, Majikavo-Lamir, Dembéni, Hajangua, Dzoumonié-Bouyouni) et d'autres en extension (Soulou malgré un important recul du trait de côte, Vasière des badamiers, Mangrove de Moya).



Destruction de la mangrove de Longoni



Déchets dans la mangrove de Kawéni

3. Les plages, victimes de leurs succès et de l'érosion marine

La demande croissante de matériaux de construction induisait parfois des prélèvements illégaux de sables coralliens sur les plages de Mayotte. Cette pratique portait atteinte aux paysages de plages et provoquait, de plus, une érosion accélérée du trait de côte. Actuellement, les sociétés de BTP produisent du ciment et les carrières se régularisent petit à petit. Par ailleurs, certaines plages subissent une érosion naturelle, phénomène inexplicable à l'heure actuelle ; celle de Souhou est fortement érodée.

Enfin, la surfréquentation des plages participe également à leur érosion, comme à Souhou.



Plage de Souhou

4. Le lagon, ultime exutoire

L'érosion des sols de Mayotte, dont les particules sont transportées jusqu'au lagon lors des pluies, et le déversement d'effluents divers provoquent la coloration en rouge brique et l'envasement du lagon, une diminution de la qualité de ses eaux et, par conséquent, une dégradation de l'état de santé de la faune et flore.

De plus, les déchets des décharges et dépôts sauvages de l'île, qui présentent déjà un impact paysager négatif, viennent polluer visuellement et chimiquement le lagon lors des fortes pluies.

5. La flore, menacée par les plantes invasives

Les défrichements, conséquences de l'urbanisation et de l'extension agricole, favorisent l'installation des « pestes végétales » qui entrent en compétition avec la flore naturelle mahoraise. La succession des feux et des cultures ainsi que la mise à nu et l'érosion des sols modifient la composition des sols et les conditions stationnelles originelles et empêchent donc le retour à la végétation naturelle indigène.



Défrichement à Kangani

En ce qui concerne les forêts primaires, la dynamique végétale consécutive à de fortes perturbations semble bloquée et ne permet pas aux essences indigènes de se régénérer. Les forêts et fourrés secs secondaires sont dominés par *Lantana camara* et *Furcraea foetida*. Les forêts et fourrés humides secondaires abritent majoritairement l'avocat marron, le cannellier et parfois la vigne marrone.

Les formations littorales sont menacées par les équipements de loisir et les fréquentations humaines aux abords des villages, les dégradations des sites limitant les processus de régénération et favorisant les végétaux exotiques les plus compétitifs.

La colonisation du milieu naturel par des plantes exotiques peu diversifiées appauvrit les écosystèmes végétaux et banalise progressivement le paysage végétal.



Peste végétale sur la canopée à Koungou

V. LES DIFFICULTES DE GESTION DU PATRIMOINE

A. Le développement des loisirs et du tourisme : de l'anarchie à la privatisation

1. Le risque de privatisation des plus beaux sites naturels

Les plages et les îlots (Ilot Mtsamboro, Iles Choazil, Chissioua Handréma, Chissioua Mbouzi, Chissioua Karoni...) constituent des espaces attractifs, lieux d'évasion et de loisirs. Les plages de sable blanc (Moya, Ngouja, Mtsamboro...) représentent un enjeu très important de par leur attractivité pour le tourisme et leur faible nombre sur le littoral de Mayotte.

L'implantation de l'hôtel de Trévani a déjà privatisé la plage de Trévani, à laquelle les habitants de Mamoudzou n'ont plus accès librement. La privatisation risque de fermer les plus beaux sites de l'île aux Mahorais, sites qui ne seront accessibles qu'aux touristes ou personnes fortunées. Les implantations touristiques (hôtels) et de loisirs risquent de contraster avec la végétation environnante. L'hôtel du Jardin Maoré, au sud de l'île, constitue un exemple à suivre par son implantation discrète dans le paysage et le libre accès à la plage qu'il offre. Enfin, le développement du tourisme et des loisirs sur les plus beaux sites naturels de Mayotte représente une menace pour la flore et la faune, notamment sur les îlots où certaines espèces trouvent un ultime refuge.

De nombreux aménagements touristiques sont en projet à Kawéni, Sakouli, Hamouro, Dapani, Bambo est, Ouangani, Soulou...



Hôtel Sakouli



Hôtel Trévani

2. Un manque de structures pour les loisirs sur le littoral

Les aménagements littoraux permettant l'accueil de la population locale le week-end ou des touristes ne sont pas assez structurés et entretenus : les parkings de stationnement, les points d'ombre, les accès à la plage... manquent, conduisant à des stationnements improvisés trop proches de la plage et qui nuisent au cadre paysager littoral. Ce phénomène concerne actuellement les sites les plus fréquentés (Musical plage, Longoni...) mais il risque de s'aggraver avec le développement du tourisme et la croissance du parc automobile.

Actuellement, la Collectivité Départementale de Mayotte vise à équiper les plages les plus fréquentées en installations sanitaires, parkings, espaces prévus pour les voulés et barbecues.

B. Les besoins d'affirmation de gestion des forêts publiques mahoraises

Malgré leur statut de protection, les forêts publiques ne sont pas suffisamment préservées alors qu'elles sont menacées par l'extension urbaine et l'aménagement des terrains agricoles. Les besoins publics en infrastructures et en logements, la pression foncière et la mise en valeur agricole conduisent souvent au déclassement des forêts domaniales. Par ailleurs, l'intensification des pratiques agricoles dans les systèmes agro-forestiers risque de mener à la diminution de la diversité floristique et faunistique et à la banalisation du paysage végétal.

Les déforestations ou les remblais littoraux pour les besoins économiques (port de Longoni, projets hôteliers...) et sociaux (logements, équipements publics...) risquent à terme de cantonner le patrimoine naturel au cœur de l'île et de le restreindre aux forêts humides d'altitude et à quelques biotopes littoraux non encore aménagés.

De plus, à l'heure actuelle, les travaux forestiers, dans le cadre de la commande publique, sont sous l'égide du Service Forestier de la DAF mais sont souvent réalisés par des entreprises non spécialisées. Or, l'entretien des peuplements et les travaux de génie biologique nécessitent l'intervention de sociétés compétentes. Il existe notamment à Mayotte une demande en bois de construction ou en bois de feu. Une scierie de bois est située à Coconi mais le faible développement de la filière bois conduit à des prélèvements anarchiques et à des défrichements par des opérateurs qui n'ont quasiment jamais d'existence légale.

Dans ce contexte politique, une replantation des padzas, initiée depuis 30 ans et mise en œuvre pour lutter contre l'érosion des sols, a porté ses fruits et illustre l'efficacité d'une démarche volontariste. Les superficies de padzas se sont réduites (exemples : padzas du Maeva Ranou et du Mlima Mahojani au nord-ouest) et la fixation des sols est prometteuse.



Padzas en cours de recolonisation sur le Dziani Bolé

C. Un patrimoine bâti délaissé

Les usines (usines sucrières en particulier) et villages anciens constituent un patrimoine bâti traditionnel et industriel, témoignant de l'histoire de l'île. Fin XIX^{ème} siècle, l'industrie sucrière était à son apogée et Mayotte possédait dix-sept usines. Cependant, ce patrimoine n'a pas été entretenu et est, à l'heure actuelle, dans un grand état de délabrement avancé. De plus, la signalétique permettant de localiser les sites n'est que très partielle alors qu'il mériterait d'être systématiser pour le devoir de mémoire et le développement touristique de l'île.

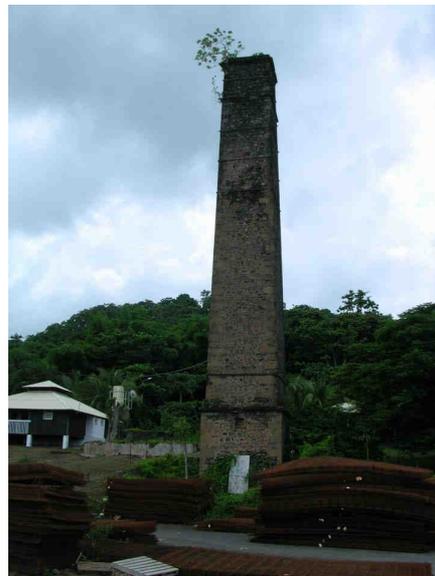
A ce jour, des cheminées et des restes de machines sont à redécouvrir sur plusieurs sites (Soulou, Cavani, Longoni, Hajangua, Miréréni...).



Restes de chaudières à Hajangua



Vestige à Dzoumonyé



Cheminée de l'ancienne usine sucrière de Kawéni

D. Un patrimoine sacré, religieux et culturel méconnu

Les sites sacrés et religieux ne sont pas assez valorisés et ne font pas suffisamment l'objet de gestion ou de protection particulières. Bien que constituant des éléments majeurs du patrimoine culturel mahorais, ils sont souvent non signalés et laissés à l'abandon au risque de tomber progressivement dans l'oubli. Par ailleurs, les abords des mosquée et des monuments religieux sont encore peu aménagés en espaces publics ou en lieux de rencontre privilégiés.



Mosquée de Mtsapéré



Mosquée de Sada

3. Orientations paysagères

I. INTRODUCTION

Mayotte est un archipel d'îles qui possèdent de multiples richesses paysagères, environnementales et culturelles qui doivent être préservées et qui méritent d'être mises en valeur. Les éléments clefs du paysage, décrits en phase diagnostic, sont majoritairement concentrés sur le littoral : baies séparées par les pointes, délimitées par les crêtes et au creux desquelles nichent les villages, sommets de l'île qui forment une toile de fond du paysage mahorais vu de la mer, îlots qui enrichissent le paysage et offrent des espaces d'évasion, plages ornées d'arbres remarquables, mangroves à rôle de protection visuelle...

Les dynamiques d'évolution actuelles menacent ces valeurs paysagères. L'extension de l'urbanisation, la croissance démographique, l'adoption progressive des modèles et modes de vie occidentaux déstabilisent l'harmonie ancienne qui caractérisait Mayotte. Cette harmonie est le résultat d'une imbrication traditionnelle étroite entre le végétal et le bâti (la végétation est omniprésente dans le village, les « cases » sont édifiées à partir de matériaux issus des ressources locales, l'agriculture vivrière nécessite la proximité des terrains cultivés qui se distinguent peu des forêts « naturelles » environnantes ...).

Le « laisser faire » en aménagement du territoire a rompu progressivement l'organisation ancestrale du territoire, par une urbanisation rapide des pentes, des crêtes, des pointes, des plages et des mangroves. Les conséquences sont nombreuses : perte de la richesse paysagère, menaces sur la faune et la flore naturelles, érosion des sols, scission entre les quartiers nouveaux, visibles sur les hauteurs, et les quartiers traditionnels, privatisation des espaces de loisirs, perte de l'identité villageoise... De plus, la croissance démographique, le développement du parc automobile et du tourisme engendrent des problèmes circulatoires sur le réseau routier et en particulier la route du littoral.

Cependant, Mayotte étant en pleine évolution, de nouveaux objectifs et stratégies d'aménagement peuvent aujourd'hui encore orienter ce territoire vers un aménagement durable et sauvegarder ainsi les éléments qui caractérisent Mayotte, notamment, en terme de paysage, ceux qui lui confèrent son image reconnue d'« île verte ». Les atouts et les potentialités nombreuses du territoire offrent des perspectives prometteuses. Le littoral alvéolaire est favorable à une répartition du développement urbain sur toute l'île, tout en conservant les quelques rares baies inhabitées. Les terres du Nord-est, déjà fortement urbanisées et équipées en structures diverses, se doivent d'être utilisées au mieux pour éviter toute extension non maîtrisée de l'urbanisation. Enfin, le paysage de Mayotte, ainsi que les éléments culturels et naturels, sont un atout fort pour le développement du tourisme.

L'exploitation des potentialités de l'île doit passer par une amélioration de la connaissance des modes de vie traditionnels, des ressources naturelles locales et des tendances évolutives (population, économie...). La volonté de conserver les éléments identitaires de Mayotte ne doit pas négliger les désirs de la population, qui demande notamment à vivre dans des habitations résistantes aux aléas climatiques et présentant un confort croissant. Réflexions et innovations spécialement adaptées aux particularités de Mayotte sont indispensables pour le développement durable de l'île. Ce développement ne pourra s'opérer seulement si la réglementation interne est améliorée, adaptée au territoire et portée à la connaissance de la population, afin de gérer, notamment, les habitats spontanés. Le Plan d'Aménagement et de

Développement Durable (PADD) de Mayotte, la loi littoral, les Plans Locaux d'Urbanisme sont des outils réglementaires aujourd'hui utilisés à Mayotte pour mettre en oeuvre un aménagement cohérent des zones urbaines et préserver l'environnement. Les outils, pour un aménagement durable du territoire, sont juridiques, spatiaux mais également sociaux : sensibilisation et action de la population dans l'aménagement et le développement de l'île sont à promouvoir.



II. PROTECTION ET VALORISATION DES SITES

Objectif principal : préserver les éléments identitaires du paysage et protéger le cadre naturel

Les éléments identitaires du paysage sont essentiellement concentrés sur le littoral (pointes, baies, mangroves...). Mayotte, composée de plusieurs îles dont la principale (Grande Terre) reste étroite, possède un linéaire de côtes très important par rapport à sa superficie. Le relief contraignant a poussé les zones urbaines et les activités touristiques à s'installer préférentiellement en bord de mer. Le littoral représente donc un enjeu majeur autant pour la préservation du patrimoine naturel que pour les perspectives de développement urbain et économique. Ce milieu mérite une attention particulière dans la gestion des territoires de Mayotte. Il paraît alors important d'essayer d'exploiter au mieux, de façon raisonnée, l'intérieur des terres, pour soulager le littoral.

A. Protéger les pointes littorales

Les pointes s'avancent vers le littoral et sont une ouverture naturelle sur le lagon, un espace d'évasion, de rêve et de liberté, une communication en profondeur avec la mer. La conservation de pointes entièrement végétalisées préserve les ouvertures sur la mer, et garantit également la pérennité des villages qui ne s'amalgameront pas dans une continuité urbaine littorale. Leur rôle est fondateur dans l'organisation de l'espace littoral.



B. Protéger les crêtes

Les crêtes contribuent, avec les pointes, à l'équilibre du paysage littoral : elles cadrent le village et forment une barrière naturelle à son extension. Elles garantissent avec les pointes la qualité paysagère de la baie et la ceinture verte autour du village.

C. Préserver les dernières baies inhabitées

Les baies inhabitées constituent un paysage rare de l'île. Elles sont une représentation parfaite de l'image verte que l'on projette de Mayotte à l'approche des côtes, un espace d'évasion, une réserve de biodiversité à l'abri des nuisances urbaines. De plus, elles possèdent un potentiel d'attraction touristique et participent à la diversité du paysage littoral.



D. Maîtriser les activités et les implantations sur les plaines littorales

Les plaines, plus fertiles et plus aptes à être irriguées et à accueillir du matériel mécanisé, doivent être majoritairement réservées aux activités agricoles, créatrices d'emplois et préservant la trame paysagère des cultures mosaïques. Cependant, certaines devront s'ouvrir à l'urbanisation pour la construction d'habitats de grandes dimensions, pour les équipements collectifs nécessitant de grandes surfaces ou pour l'extension mesurée des villages.

E. Conserver les espaces et les espèces remarquables

Les formations naturelles que sont les mangroves, les reliques de forêts naturelles, les arbres remarquables, le lagon, revêtent des importances diverses : elles constituent des lieux d'attraction touristique potentielle, des paysages remarquables, des milieux à forte valeur patrimoniale, à rôle de protection écologique...Raisons multiples qui doivent pousser à leur gestion et à leur préservation.

Les mangroves sont maintenant toutes protégées.

La forêt publique mahoraise devrait faire l'objet de plans de gestion indiquant les objectifs à atteindre, les moyens financiers et techniques à mettre en œuvre, la durée du plan (qui devra être assez longue pour assurer l'efficacité du plan de gestion). Ces plans nécessiteront d'être accompagnés de cartes des peuplements et de cartes des sensibilités paysagères. Ils seront soumis et approuvés par la CCEPP (Commission Consultative de l'Environnement et de la Protection du Patrimoine), comme tout projet de défrichements d'espaces boisés publics. La gestion des peuplements et les pratiques de sylviculture diverses (replantation, défrichements..) doivent intégrer une préoccupation également paysagère.

L'agro-foresterie vivrière contribue à la préservation d'espèces remarquables en créant des habitats riches et diversifiés, elle participe à la lutte contre l'érosion et à l'image verte et dense de Mayotte. Pour ces raisons, cette pratique traditionnelle doit être maintenue par des mesures incitatives techniques et financières.

La protection des espaces et espèces remarquables peut passer par la mise en place de réserves naturelles (volontaires) (réserve naturelle sur l'îlot Mbouzi par exemple) ou la désignation dans un arrêté de biotope (comme c'est le cas pour Papani Moya et la lagune d'Ambato Mtsangamouji).

Un « plan d'action pour la biodiversité (2005-2010) » à Mayotte a été élaboré par la DAF et la Collectivité Départementale de Mayotte. Il propose les actions suivantes à mettre en œuvre pour conserver la biodiversité :

- Améliorer les connaissances : inventaires d'espèces et d'habitats, études génétiques, évaluation de l'état de conservation ou de santé... ;
- Evaluation des impacts des activités humaines sur la biodiversité ;
- Mettre en place une coopération régionale (à l'échelle de l'Océan Indien) ;
- Mettre en place un réseau cohérent d'espaces protégés ;
- Réhabiliter les espaces et limiter les impacts nouveaux ;
- Protéger et valoriser les espèces indigènes ;
- Lutter contre les espèces invasives.



Saziley



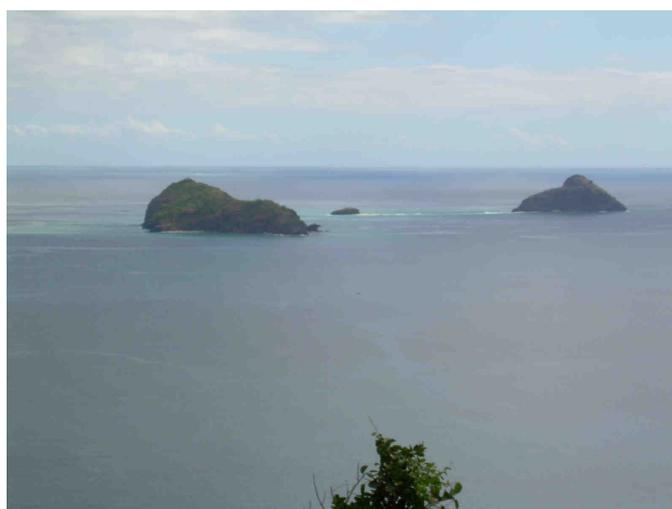
Hapandzo



Baie de Bouéni

F. Transformer certains îlots en sanctuaire de nature

Les îlots, de par leur isolement et la diversité biologique qu'ils abritent, constituent des réserves idéales de la faune et de la flore (îlots Handréma, Mtsongoma, Ziné, Mtsarga, Mbouzi, Kolo Issa, Pengoua, Bambo, Karoni). Des opérations de dératissage seront nécessaires pour permettre l'établissement de colonies d'oiseaux que les îlots peuvent potentiellement accueillir. De plus, la préservation d'îlots sauvages participent à la qualité paysagère du littoral, offrant des vues remarquables à partir des côtes de Grande Terre et Petite Terre.



Iles Choazil

G. Reconquérir les ravines

Coulée verte entre les sommets sauvages et le lagon, point central des zones urbaines, la ravine est à la fois un axe privilégié de pénétration des massifs, un lieu de vie et d'échange (baignade, lessive), souvent un dépotoir (rejets des déchets) et un lieu chargé de mythes et légendes intégrant le paysage invisible des Djins.

Les ravines constituent un espace à reconquérir. Il convient pour cela :

- de lutter contre la pollution chronique (déversement d'hydrocarbures, eaux usées, lessives...),
- de débarrasser les ravines des macro-déchets qui constituent une pollution visuelle,
- de valoriser leurs berges par gestion ou restauration de la ripisylve,
- de stabiliser les berges et les talus à l'aide d'essences endogènes,
- de lutter contre l'artificialisation des berges et contre les constructions ou cultures à l'intérieur même des lits,
- d'aménager des accès aux ravines,
- d'instaurer une distance entre les berges et les zones artificialisées.

La conservation et la restauration des ripisylves sont importantes pour la protection et la valorisation paysagère des ravines. Les ripisylves assurent plusieurs fonctions écologiques : elles retiennent les berges, jouent un rôle de filtre et d'épuration des eaux (ralentissement de l'écoulement des eaux filtrées, eaux filtrées de meilleure qualité qui atteignent ensuite la ravine) et enfin abritent une faune et flore riche. Des sites de production d'espèces de ripisylves pourraient être développés et celles-ci seront ensuite transplantées.

L'utilisation des ravines en tant que lavoir est problématique d'un point de vue environnemental mais positive socialement. Les lavoirs qui peuvent être installés pour éviter la lessive en rivière doivent être conçus de manière à recréer l'ensemble des fonctions de ce lieu d'échange.

Les ravines mythifiées devraient garder leur caractère sauvage afin de pérenniser cette atmosphère si particulière pour les Mahorais de croyance animiste : ces lieux représentent une richesse paysagère mais également culturelle.



Longoni



Kawéni

III. ZONES URBANISEES ET PAYSAGE

Objectif principal : répondre à la croissance des besoins en logements et en équipements sans remettre en cause l'identité des paysages mahorais

A. Redynamiser les centres urbains de qualité

Le développement des villes devrait intégrer la notion d' « urbanisme végétal » : le végétal, qui joue un rôle dans l'ambiance et le paysage villageois, doit rester omniprésent, à travers la mise en place d'îlots verts et d'espaces publics boisés ou plantés dans les centres urbains. Il devrait s'imposer dans le bâti en pentes pour masquer ces bâtiments fortement exposés aux regards.

Les pentes (et les baies dans leur ensemble) ont un réel potentiel d'accueil, cependant de multiples précautions sont à prendre lors des aménagements pour :

- assurer la qualité paysagère du site : préserver le végétal existant, laisser des ouvertures visuelles vers l'aval depuis les espaces publics, intégrer la pente dans l'architecture, préserver les crêtes... ;
- réduire les problématiques environnementales : lutter contre l'érosion, limiter les défrichements, créer des réseaux de réception et d'assainissement des eaux pluviales... ;
- créer un cadre de vie agréable et décent ainsi que des conditions de vie sécuritaires : offrir des espaces appropriables (véranda, terrasses...), (ré-)aménager des espaces pour piétons, améliorer ou réorganiser le trafic routier, fixer les sols...

Enfin, le mode de vie urbain s'accompagnant d'une modification des habitudes traditionnelles, des structures de substitution sont nécessaires pour maintenir les liens sociaux à l'intérieur des villages. Par exemple, des « maisons pour femmes » pourraient être créées afin de leur offrir des lieux d'échanges et d'activités diverses (lavage du linge, cuisine, couture...), les lieux de rencontres traditionnels (rivière, baraza...) s'étant fortement réduits. De même, des espaces de jeux pour enfants, des espaces publics pour les hommes ou des marchés exposant les produits locaux sont à inclure dans l'aménagement du territoire.



Sakouli



Labattoir



Mangajou



Aéroport de Pamandzi



Mangajou

B. Valoriser le bord de mer

Au vu des projets actuellement prévus sur le littoral mahorais, il est important de trouver un compromis entre développement urbain, touristique et protection de la nature, et de créer un paysage littoral non agressif. La frange végétale littorale joue un rôle majeur dans la protection des côtes contre l'érosion et contribue à l'image d' « île verte » de Mayotte. Le bâti devra s'implanter derrière cette frange végétale, arborant des formes spécifiques de bord de mer (hauteurs limitées, matériaux adaptés...). Les espaces publics de bord de mer devront être favorisés par des aménagements pour piétons, des accès libres et canalisés à la plage et des parkings. L'évolution de l'espace doit être rigoureusement maîtrisée sur le littoral qui est un espace fragile. Les secteurs sujets à l'érosion marine doivent privilégier les méthodes douces de génie végétal. Le bâti devrait être précédé de jardins arborés jouant le rôle de frange végétale lorsque celle-ci est absente ou peu développée et favorisant l'imbrication terre-mer.



Mtsangamboua



Mtsanga Tsoha



Kaweni

C. Optimiser l'implantation des espaces d'activités et des grands équipements

Les espaces d'activités et les équipements nécessitent des surfaces planes et se concentrent par conséquent dans les plaines littorales et alluviales en concurrence directe avec la vocation agricole de ces mêmes espaces.

Parmi les équipements, ceux appelés à se développer sont les réseaux d'assainissement. En effet, sur 160 000 habitants sur Mayotte, seuls 3000 à 4 000 bénéficient d'un raccordement et d'un système d'épuration efficaces. En fonction de la géographie et des moyens financiers, divers systèmes peuvent être mis en place, dont certains qui pourraient permettre de réutiliser les déchets pour l'agriculture.

L'installation des activités et équipements dans les plaines doit passer par un respect voire une mise en valeur des éléments naturels environnants (rivière, végétation, reliefs...). Il est préférable de mailler le territoire, de soigner les dessertes, les clôtures et les espaces entre les bâtiments ou entrepôts, en imposant la présence du végétal.

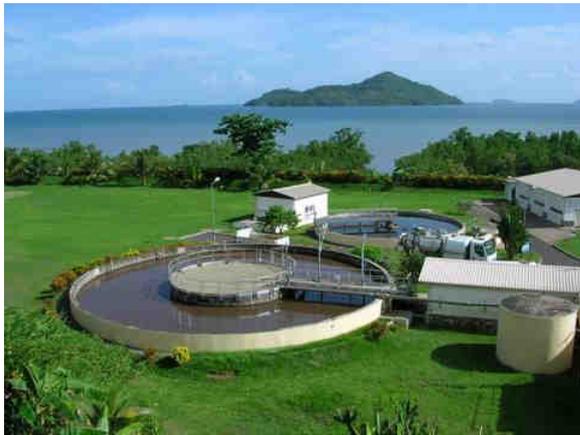
Le développement du port de Longoni et des sites les plus proches, important pour le développement économique futur de l'île, ne doit pas encourager une logique d'urbanisation extrême sur ces sites. Le relief incite à un développement multisite, au fond de chaque baie, relié par une desserte efficace, qui s'enfonce perpendiculairement au rivage pour atteindre les terrains peu pentus, tout en préservant l'environnement naturel alentour.



Longoni



Collège de Mtsamboro



Station d'épuration du Baobab



CET Hamaha

IV. HABITAT ET PAYSAGE

Objectif principal : Concevoir un habitat respectant les valeurs mahoraises et s'intégrant au cadre environnant

A. S'inspirer du mode de vie traditionnel

Les nouvelles constructions en dur (parpaings, tôles, béton) et la densification de l'habitat conduisent à une durcification du cadre de vie mahorais et n'intègrent pas forcément l'architecture et le tissu végétal traditionnels. Quelques efforts, comme le choix de couleurs vives sur les cases SIM, qui devaient adoucir les constructions, ou le développement de la filière « brique », ont été entrepris. Cependant, il est nécessaire de développer des filières de production et de savoir-faire liés aux matériaux naturels et de s'orienter vers une architecture certes contemporaine mais qui conserve les formes traditionnelles de l'habitat (shanza, baraza).

De par la faible disponibilité en terrains constructibles, l'habitat continuera de se densifier, densification à maîtriser, pour éviter, comme à Pamandzi et Labattoir, la construction de grosses villas phagocytant le shanza qui abrite traditionnellement les éléments végétaux de la « propriété ». L'habitat peut évoluer en hauteur, fournissant ainsi l'espace nécessaire à la famille mahoraise et minimisant l'emprise au sol. La baraza (véranda), espace de transition entre lieu public et privé favorisant le contact social, devrait être maintenue, d'autant plus qu'elle est économe en espace.



Poroani



Hôtel Ngouja

B. Maîtriser les modalités de construction de l'habitat

Les habitats spontanés et autres bâtiments ne faisant l'objet d'aucune coordination urbaine ont créés un « mitage » du territoire. A l'origine de ce phénomène : le droit coutumier local, la pauvreté (migration des populations pauvres en arrière des villages, sur les pentes) et l'application du droit commun français à Mayotte. En effet, le libre commerce foncier et la reconnaissance du domaine foncier privé en droit français ont conduit à une réduction du domaine public et à un morcellement de ce dernier ; par conséquent, il a été difficile de mettre en place des projets globaux d'aménagement.

Les projets de construction d'habitat devraient prendre en compte les superficies, faibles, du territoire, les attentes des Mahorais et leurs besoins, l'organisation initiale du village, ainsi que les relations entre bâti et non-bâti dans le mode de vie villageois et dans l'organisation paysagère de l'île. Les réflexions sont à mener au-delà même du projet, dans le choix des formes et des couleurs du bâti et des matériaux à utiliser, afin d'adapter aux structures et au relief environnants. L'harmonie initialement créée dans les villages de Mayotte devrait être maintenue ou retrouvée, même si les moyens employés et les conditions de départ (matériaux différents, habitats et zone urbaine plus grands...) ont changé.

Des projets d'aménagement urbains, élaborés par des organismes compétents et se concertant, de la conception à la construction, semblent être une solution. C'est dans cette recherche de cohérence dans le projet et au niveau du territoire que s'est développée la SIM (Société Immobilière de Mayotte). La SIM, créée en 1977 et qui est une structure intégrée de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage, peut contrôler toutes les phases de la construction d'un logement ou d'un projet d'aménagement. Elle a développé une politique de modèles s'inspirant des valeurs traditionnelles mahoraises. De plus, la construction de ces modèles s'appuie sur les ressources locales. Elle a promu la filière B.T.C. (Brique de Terre Comprimé). Ainsi, la SIM contrôle l'architecture et les matériaux utilisés des bâtiments construits et limite l'anarchie dans leurs formes et leurs couleurs. Elle a construit 18000 logements en moins de trente ans. Cependant, le préjugé culturel et la loi du marché s'opposent au développement de la B.T.C. et la valeur paysagère de certains modèles de couleurs vives construits par la SIM sont discutables. Malgré les difficultés, la SIM continue à améliorer ses modèles disponibles et à s'adapter aux exigences en pleine évolution de la population.



Kougou



Sohoa

C. Résorber l'insalubrité

La maîtrise de l'habitat devrait en partie aboutir à la résorption de l'insalubrité, qui règne dans les habitats spontanés. Elle passe par la proposition à la population Mahoraise la plus pauvre d'habitations à prix accessibles, solides et garantissant les protections et équipements minimaux.



Koungou

D. Comprendre les besoins des Mahorais

Les mahorais préfèrent aujourd'hui les cases en matériaux durs (parpaings, bétons) jugés plus fonctionnels et pérennes, et ce malgré les efforts pour développer la filière BTC (Brique de Terre Comprimée) qui se basait sur l'exploitation des ressources et savoir-faire locaux. Les Mahorais veulent se détacher des matériaux qui leur rappellent l'habitat traditionnel et la précarité qu'il sous-entend. De plus, ils aspirent à un certain confort (eau potable, électricité...). Avec le développement économique de l'île et l'influence du mode de vie occidental, les usages de l'habitat évolueront et ceux-ci devront s'adapter fonctionnellement aux nouveaux besoins : espaces pour l'hygiène, le travail scolaire des enfants, la voiture...

Des maisons standard qui s'appuient sur le désir d'individualisme et de distinction sociale du propriétaire seraient inappropriées à Mayotte : l'habitat possède une partie dédiée à la vie collective, ouverte sur la rue, et il doit être un support de l'expression personnelle de l'habitant.

L'introduction de la modernité s'exprime essentiellement par l'amélioration de la taille de la maison, des matériaux de construction (en dur) et des équipements internes (sanitaire, eau potable, plancher...). Parallèlement, la structure des maisons pérennisera certains modes de vie traditionnels mahorais, notamment ceux qui ont trait à la vie collective (conservation de la baraza).

V. ROUTES ET PAYSAGE

Objectif principal : adapter qualitativement les routes et les modes de transports à Mayotte

A. Adapter qualitativement les infrastructures de transport routier à la géographie de Mayotte

Le développement massif du transport par voiture particulière n'est pas souhaitable sur le territoire restreint et pentu de Mayotte. Une politique en faveur des transports en commun (bateaux, bus, cars de transport scolaire...) et des véhicules plus petits serait appropriée. La route du littoral devrait garder une vocation de desserte locale et de tourisme et être déchargée du trafic de transit, qui gagnerait à recourir aux voies maritimes.

Certains villages, par extension, ont atteint la route du littoral ; ce qui incite à de nouveaux aménagements de type urbain : marquer la transition entre la route du littoral et celles à l'intérieur du village, hiérarchiser le linéaire de la traversée par la signalétique et les aménagements, adoucir les différences de niveau entre cases et routes, récolter les eaux de ruissellement et soigner les bords de route (voir paragraphe 5.2).



Pamandzi



Mrowalé



Mtasangamboua

B. Soigner la qualité des bords de route

Les bords de routes doivent faire l'objet d'aménagements spécifiques afin de limiter l'érosion et éviter les glissements de terrain :

- limiter les déblais et remblais,
- éviter les talus très pentus, prévoir des dispositifs de retenue des terres (terrasses, murs, gabions, végétalisation du talus...),
- lutter contre les dépôts sauvages,
- aménager et entretenir des aires d'arrêts et des points de vue sur le littoral,
- favoriser l'aménagement de passages piétons et de trottoirs, si possible agrémentés de plantations, dans les zones agglomérées.



Hajangua



Hajangua



Mirereni



Route littorale



Pamandzi



Mirereni

C. Développer le réseau à l'intérieur des terres

Les axes routiers intérieurs seront à renforcer et à adapter, en particulier au nord-ouest, afin de desservir les zones d'activités, les centres urbains et les terres agricoles internes et de délester la route littorale. L'aménagement paysager des carrefours majeurs permettra de marquer l'intérêt des points d'échanges. De plus, certaines routes intérieures possèdent un potentiel pour la mise en valeur paysagère : liaison Dembéni-Chiconi qui passe par le col d'Ongoujou, la route de Vahibé, la route et le col de Chirongui.

La route littorale doit conserver son statut de connexion interurbaine en restant l'axe de liaison principale entre les différents centres urbains et ses abords sont à valoriser : limitation de l'urbanisation, entretien des bords de route, aires d'arrêt soignées et bien intégrées dans le paysage....



D. Valoriser les paysages routiers

La route du littoral, bordée de végétation, dessine véritablement les contours de Grande Terre, se mariant étroitement avec le littoral, reliant les différents centres de vie. Elle offre des perspectives visuelles sur Mayotte et le lagon ; perspectives qui sont à préserver et à entretenir. La tendance à l'urbanisation en bord de route constitue une menace pour l'ensemble du paysage littoral traditionnel, conduisant à l'affaiblissement de l'identité des villages, à la dégradation de la végétation de bord de routes, à la disparition des espaces de respiration et des sites sauvages offrant des vues remarquables sur le littoral et le lagon.



Archipel de Mtasamboro



Moutsamoudou



Pointe Handrema



Route CCT2



Vahibéni

E. Développer les moyens de transports alternatifs

Les projets en cours, qui vont augmenter les capacités d'accueil de Mayotte (extension de l'aéroport de Pamandzi et du port de Longoni, création de gares maritimes à Mamoudzou et Dzaoudzi), sous-entendent un besoin de mise en valeur du paysage environnant et de connexions des différentes structures d'accueil. Le Boulevard des Crabes trop minéralisé représente pourtant un enjeu important dans le paysage d'accueil de Mayotte. Depuis les gares maritimes et l'aéroport, la valorisation des côtes et de la vue sur les îlots est à envisager.

Il serait intéressant de créer un couplage gare maritime/aéroport à Pamandzi qui permettrait de favoriser le transport maritime, de diversifier les points d'embarquement et débarquement sur Grande Terre et de délester le Boulevard des Crabes. De plus, ce couplage représente un plus pour le développement touristique.



La barge

VI. AGRICULTURE ET PAYSAGE

Objectif principal : promouvoir une agriculture diversifiée et adaptée à l'environnement

A. Mettre en place un système agricole adapté : conserver l'activité agro-forestière et raisonner l'agriculture intensive

L'agro-foresterie est une pratique ancestrale, à faibles rendements, encore très largement pratiquée sur Mayotte. Elle joue un rôle social et économique non négligeable sur l'île, notamment par la vente des produits qui en sont issus sur des petits marchés locaux. De plus, comme les agriculteurs n'ont ni recours aux produits phytosanitaires, ni à un travail trop poussé du sol, elle participe à la protection de l'environnement. Par ailleurs, si une agriculture trop intensive était pratiquée sur l'île de Mayotte, elle pourrait conduire à une surproduction et à du gaspillage et, également, à des monocultures qui ne pourraient répondre à la variété des besoins des Mahorais. Pour toutes les raisons énumérées précédemment, la conservation de l'agro-foresterie est un enjeu important sur l'île.

Cependant, elle ne suffira pas à subvenir aux besoins d'une population croissante, d'autant plus qu'elle conduira au défrichement de surfaces de plus en plus importantes de forêts remarquables.

Il est donc nécessaire de promouvoir une agriculture intensive mais de façon raisonnée. Le CIRAD et des organisations professionnelles ont défini des itinéraires techniques à privilégier pour améliorer la productivité, le développement de l'élevage et la préservation de l'environnement. Les discussions actuelles portent sur l'articulation des savoirs locaux et des besoins d'innovation pour répondre aux enjeux locaux de production agricole.

- Le recours à des produits phytosanitaires agressifs devra être limité au mieux pour minimiser la pollution des eaux superficielles, souterraines et du lagon.
- Des techniques agricoles plus douces que les méthodes traditionnelles (brûlis et « grattage ») sont en cours d'expérimentation pour lutter contre l'érosion des sols. Par exemple, après récolte, on plante une légumineuse couvre-sol, et à la replantation, on sème après le passage de l'herbicide, évitant ainsi de mettre la terre à nu par travail du sol et désherbage.
- Les techniques de retenue des terres, par fascines de bois ou palmes par exemple, sont à systématiser pour lutter contre l'érosion.

B. Développer des filières locales pour répondre aux besoins de la population

De nombreux produits animaux sont importés (viande congelée, lait en poudre...) en raison des insuffisances locales et de leurs prix très élevés sur l'île. Les filières bovines et caprines pourraient être plus développées, nécessitant préalablement de réduire les contraintes qui freinent ces filières : problème d'alimentation durant la saison sèche, absence de structures permettant la commercialisation dans le respect des normes sanitaires, maladies chez le bétail, problèmes financiers pour les agriculteurs.

De même, certaines cultures vivrières devront s'intensifier pour répondre aux besoins croissants de la population, notamment les productions maraîchères et fruitières. Les moyens à mettre en œuvre devront s'adapter aux contraintes environnementales : peu d'espaces exploitables pour les cultures, ressource en eau encore mal gérée, nombreux espaces remarquables... L'irrigation des cultures paraît nécessaire pour améliorer la production mais elle devra être contrôlée, tout comme l'utilisation de produits fertilisants et phytosanitaires qui devront être réduits au minimum.

Le paysage agricole évoluera ainsi vers une individualisation spatiale plus marquée des cultures (contrairement aux cultures vivrières qui se distinguent peu des forêts environnantes). Son évolution s'orientera également vers l'apparition de serres, pour cultiver sous abri et toute l'année des produits saisonniers (produits maraîchers), et d'espèces animales d'élevage dans les zones de fortes pentes où les cultures végétales sont difficiles.

Comme indiqué dans le paragraphe précédent, l'intensification des cultures ne doit cependant pas faire disparaître les cultures vivrières, plus respectueuses de l'environnement, qui permettent à de nombreuses familles de subvenir à leurs besoins et qui participent fortement à la richesse du paysage mahorais.

Des implantations de marchés couverts pour la vente des produits agricoles locaux sont en prévision (Ouangani, Combani, villages du grand Sud...) et cette démarche doit être soutenue pour la pérennisation de l'activité agricole des petits exploitants.



Hajangua



Kawéni

C. Comblent les insuffisances pour un meilleur rendement

Les parcelles sont souvent éloignées des habitations et imposent au moins 20 minutes de marche à pied sur des sentiers pentus et mal entretenus. De ce fait, une partie de la production est souvent abandonnée sur place. La mécanisation étant impossible (en raison des fortes pentes), le réseau rural doit donc être amélioré. Il est nécessaire pour réaliser cet objectif d'évaluer les besoins en voirie rurale, de sélectionner des sentiers qui seront ensuite régulièrement entretenus une fois réhabilités et de définir leur statut (définir le propriétaire, la source financière, le responsable des entretiens). L'emplacement de ces sentiers, qui seront par conséquent plus visibles dans le paysage que les petits sentiers existants, devra être réfléchi afin de conserver la beauté et l'intégrité de certains paysages qui seraient susceptibles d'être traversés par ces sentiers.

Les besoins d'irrigation, et plus globalement, les besoins en eau vont s'intensifier dans les années à venir. Des projets de retenues collinaires sont en cours mais leur développement est lent. Il sera nécessaire de veiller à leur intégration paysagère afin de, non seulement conserver une certaine homogénéité du paysage, particulièrement dans les zones sauvages et remarquables, mais également afin d'enrichir le paysage mahorais et de contribuer au développement touristique lié au paysage.

Remarques :

- L'irrigation nécessite un matériel hydraulique particulier aux prix trop élevés pour l'exploitant mahorais. Un organisme pourrait fournir et aider à la gestion de ces ouvrages.
- Professionnaliser l'agriculture permettrait d'être plus efficace dans la production. Il est nécessaire à Mayotte de développer des structures professionnelles, telle que la Chambre d'agriculture, avec les moyens financiers et les compétences (de comptabilité, de savoir en matière de production agricole adaptée au contexte local...) requises.
- Des formations de courte durée seraient utiles aux agriculteurs pour apprendre à produire efficacement, pour prendre connaissance des règles d'hygiène et des aides auxquelles ils peuvent prétendre, et être sensibiliser aux contraintes qui pèsent sur l'agriculture à Mayotte.
- Le développement de la recherche pour adapter les méthodes agricoles au contexte mahorais est indispensable. Le transfert des acquis vers les exploitants devra être facilité.
- Les revenus des exploitants agricoles sont faibles : rares sont ceux qui peuvent bénéficier de l'aide de la PAC. Le manque de financements freine les achats de matériel, de bétail ou de semences et risque de compromettre le maintien de l'emploi. Comme les agriculteurs de métropole, ceux de Mayotte devraient bénéficier également d'aides financières tout en adaptant les critères d'éligibilité aux aides de la PAC au contexte local (droit coutumier, absence de mécanisation, besoins de formations en secteur agricole, frilosité du secteur bancaire...). De plus ces aides doivent prendre en compte le coût, élevé, des produits importés à Mayotte (matières premières, équipement agricole...).



Nyambadao

D. Promouvoir des produits agricoles diversifiés et spécifiques de Mayotte

L'influence du mode de vie et des systèmes économiques modernes occidentaux modifieront les modes de consommation à Mayotte. Cette évolution pourrait aboutir à la diversification des produits agricoles et à une spécialisation des exploitations et, par conséquent, à la différenciation de paysages agricoles.

La spécialisation des productions agricoles pourrait mieux répondre aux besoins des habitants (besoins alimentaires, besoins de produits issus de l'agro-foresterie pour l'artisanat et le bâtiment, telles que tiges de bambous, palmes de cocotiers...) et être bénéfique économiquement.

En effet, la diversification des produits agricoles et une approche territoriale, et non sectorielle, de l'agriculture mahoraise permettraient de valoriser les produits à l'extérieur de Mayotte, de promouvoir une image de marque et de leur donner une identité et une valeur unique. Certaines plaines littorales pourraient être réservées à une agriculture nouvelle et/ou spécifique.



Kawéni

E. Maintenir la qualité des paysages de Mayotte par l'agriculture

Les zones agricoles, positionnées autour et en toile de fond des villages, permettent la pérennité d'une « ceinture verte » autour des zones urbanisées et préservent ainsi les alentours de l'urbanisation (pointes, crêtes, fonds de vallons). Par exemple, l'agriculture limite l'extension des zones urbanisées en gérant les pentes extérieures de Dziani Dzaha entre le site du lac volcanique et l'urbanisation, mais également une partie des crêtes et des pentes de la Convalescence sur les hauts de Mamoudzou.

Actuellement, l'agriculture mahoraise s'organise par strates avec des plantes plus basses à l'abri des cocotiers. Cependant, ces arbres, plantés dans les années 1950, montrent des signes de vieillissement et nécessitent une replantation, leur rôle étant majeur dans l'organisation du paysage agricole.

Remarque :

La mise en place d'un cahier des charges de gestion serait utile à une maîtrise foncière des espaces agricoles périurbains, ne remettant pas en question l'existence d'exploitations familiales.



VII. PATRIMOINE ET PAYSAGE

Objectif principal : développer la mise en valeur du patrimoine

A. Rendre accessibles et aménager les plages

Les sites d'accueil publics, notamment les plages, nécessitent des structures de capacité suffisante tels que des parkings, de préférence ombragés et en arrière du site de loisirs, des aires de pique-niques, des zones d'ombre et des passages pour canaliser les allers/venues. En effet, l'anarchie des déplacements et des stationnements nuit à l'environnement et au paysage par dégradation des éléments naturels. Les plages les plus célèbres (Musical Beach, plage de Moya, plage de Longoni) sont aussi les plus menacées. Les plages du nord-est, rares et constituant de véritables plages « urbaines », constituent un enjeu important pour les loisirs et l'évasion des populations de proximité. Leur qualité, leur accessibilité et leur statut public sont à pérenniser.

Par ailleurs, les grands projets touristiques doivent aller dans le sens d'une intégration de leurs implantations dans le contexte paysager mahorais (éviter les fronts de mer bâtis, utiliser des matériaux naturels, prévoir un recul des implantations par rapport au trait de côte, maintenir la présence du végétal...) et respecter l'environnement. Il faut veiller au risque de privatisation des espaces naturels remarquables et des sites de loisirs encore aujourd'hui accessibles à tous. Il est possible de vouer, en partie, l'archipel du nord-ouest à un développement touristique modéré et raisonné, qui pourrait favoriser le développement de certaines activités liées à la mer (bateaux, voile...).



Sohoa

B. Développer l'éco-tourisme

L'éco-tourisme est une stratégie qui associe développement touristique (et économique) et mise en valeur du patrimoine naturel. Il impose donc que les milieux naturels valorisés soient conservés, voire protégés. Il faut encourager cette démarche favorable à la conservation des paysages naturels, si toutefois les fréquentations touristiques sont canalisées et les touristes sensibilisés.

La politique de développement économique affiche une volonté de développer la branche « écotourisme » : création de sentiers pédestres de découverte du milieu naturel et de sentiers thématiques (versant est du Dziani Bolé,), desserte, accueil du public et valorisation de certains secteurs remarquables (Lac Dziani Karihani, Cascade d'Hapandzo...), création de structures touristiques (bases nautiques à Poroani, Mbouanasta et à Mbouini, écomusée du sel à Bandrélé, village touristique à Hamoura, maison de la mer à Bambo Ouest...).



Ecomusée du sel de Bandrélé

Combani

C. Valoriser le patrimoine culturel, sacré et religieux

Le patrimoine historique, et en particulier les restes des usines sucrières (XIX^{ème} siècle et début XX^{ème}) sont, pour la majorité, laissés en désuétude. De nombreux vestiges (Soulou, Cavani, Longoni, Hajangua, Miréréni...) devraient faire l'objet d'une réflexion élargie sur la question de leur mise en valeur dans la mesure où ce patrimoine renvoie une partie de la population à un passé douloureux.

Par ailleurs, les abords des mosquées, lieux de culte pour les musulmans, doivent être soignés et constituer des espaces publics conviviaux.

Enfin, les zyaras, localisés dans les sites sauvages de l'île tels que les mangroves et les bords de rivières, doivent être préservés pour la pérennisation des croyances animistes mais également pour leur caractère paysager.



Choungui



Sada



VIII. DEVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGE

Objectif principal : associer valorisation paysagère et action en faveur de l'environnement

A. Gérer et réhabiliter les carrières

1. Schéma départemental des carrières

Un Schéma Départemental des Carrières est obligatoire dans chaque département de France (décret n°94-603 du 11 juillet 1994 et circulaire du 11 janvier 1995) dont le principal objectif est d'évaluer les impacts des carrières sur l'environnement et le paysage et de mener une réflexion sur la politique des matériaux dans le département afin d'assurer une gestion rationnelle et optimale des ressources..

Le Schéma Départemental de Carrière doit aborder les thèmes suivants :

- ressources et besoins;
- transports des matériaux ;
- environnement et paysage.

En tant que collectivité, Mayotte n'est pas obligée d'établir un Schéma Départemental de Carrière. Cependant, elle pourrait mener une étude qui traiterait les thèmes énoncés ci-dessus. Cette étude est d'autant plus utile que Mayotte, de par son isolement, est contrainte à exploiter ses propres ressources alors que son territoire est exigu et son patrimoine naturel et paysager très riche. Une telle étude :

- d'une part, définirait les lieux les plus favorables à l'exploitation d'une carrière en fonction des contraintes environnementales, paysagères, urbaines ainsi que le volume et la qualité du gisement,
- d'autre part, préconiserait des méthodes et des moyens, adaptés au contexte mahorais, pour réaménager les carrières.

D'ailleurs, au vu des particularités de Mayotte, il semble indispensable qu'elle exploite au mieux la filière du recyclage pour minimiser les besoins en matériau de gisement et ainsi limiter les ouvrages et les expansions de carrières et les conséquences qu'elles engendrent sur le paysage et l'environnement.

2. Réhabilitation, reconversion

La remise en état du site après exploitation d'une carrière est imposée par le décret du 21 septembre 1977 (article 34-1) et l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié (article 12-2). Ce dernier impose notamment de mettre en œuvre les dispositions :

- la mise en sécurité des fronts de taille ;
- le nettoyage de l'ensemble des terrains et, d'une manière générale, la suppression de toutes les structures n'ayant pas d'utilité après la remise en état du site ;
- l'insertion satisfaisante de l'espace affecté par l'exploitation dans le paysage, compte tenu de la vocation ultérieure du site.

En fonction de la vocation future des terrains exploités par la carrière, la remise en état peut consister en un réaménagement du site lié à un projet de reconversion du territoire (industriel, urbanistique, touristique, ludique...) ou à une remise en état sensu-stricto dont l'objectif est soit la reconstitution à l'identique (création de conditions écologiques et paysagères existant avant l'exploitation), soit la création d'un nouveau paysage plus ou moins intégré à l'environnement immédiat du site.

Pour une ouverture de carrière, le réaménagement du site est défini dès l'élaboration du projet conformément à la réglementation. La remise en état du site est effectuée à l'avancée de l'exploitation.

Pour les carrières abandonnées, les phases de conception de réaménagement du site peuvent nécessiter des investigations relativement importantes pour évaluer l'état du site.

Pour les carrières en cours d'exploitation, il est nécessaire de déterminer si elle possède un schéma de remise en état du site, s'il est appliqué et s'il est mis en œuvre conformément au schéma.



Carrière de Koungou

B. Réhabilitation et réaménagement des décharges

La conception et la conduite des travaux de réhabilitation et de réaménagement doivent prendre en compte les risques potentiels, les impacts durables et les difficultés particulières engendrées par les sites de décharge.

Les travaux de réhabilitation concernent le confinement des déchets et leur isolement par une couche étanche, ainsi que le captage et le traitement des lixiviats et des biogaz.

Les opérations de réaménagement consistent à réduire l'impact paysager du site en l'intégrant dans le milieu environnant. Le site est tout d'abord fermé, puis il est nettoyé, recouvert de terres et végétalisé. En fonction de la vocation futur du terrain, il peut être replanté de telle façon à ce qu'il retrouve son aspect naturel originel ou il peut être reconverti (parc, prairie...).

Après le réaménagement, il est nécessaire de procéder à une surveillance du site et un entretien de la végétation.



Mstangamouji

C. Concilier développement des énergies renouvelables et paysage

Les intérêts de l'utilisation des énergies renouvelables, à grande ou petite échelle, sur l'île sont nombreux :

- l'île dispose de peu d'espaces pour l'installation de grandes centrales,
- la mixité des énergies et la répartition des sources d'énergies sur toute l'île limitera les besoins en réseaux qui, lorsqu'ils sont aériens, impactent, et dont l'enfouissement serait problématique en raison du sol facilement érodable et difficilement revégétalisable de Mayotte,
- la source d'énergie renouvelable (vent, énergie solaire,...) est gratuite et inépuisable,
- un particulier peut disposer de son propre système de production d'énergie, ce qui limite les besoins d'espaces pour l'implantation du système,
- anticiper en développant les énergies renouvelables permettra d'éviter d'éventuelles pollutions ou catastrophes environnementales,
- la Directive européenne fixe pour la France un taux de couverture de 21% de couverture de la consommation électrique par énergies renouvelables d'ici 2010,
- la nouvelle tarification d'achat du kWh éolien pour des puissances inférieures à 12 MW (0,08 €/kWh pendant 5 ans, puis recalage entre 0,03 et 0,08 €/kWh sur les dix années suivantes de manière à obtenir, en moyenne, sur 15 ans, entre 0,05 et 0,08 €/kWh en fonction de la qualité des sites) est avantageuse,
- la nouvelle tarification d'achat du kWh photovoltaïque est de 0,03 €/kWh et 0,55 €/kWh pour les systèmes intégrés à l'architecture.

Cependant, les énergies renouvelables présentent quelques inconvénients :

- investissement à l'achat élevé,
- travail à fournir pour l'intervention paysagères de gros système de production d'énergie (parc éolien, ferme photovoltaïque...),
- système de production d'énergie qui dépend des conditions climatiques et donc nécessité de stocker et de combiner les énergies pour pouvoir couvrir tous les besoins,
- rendement plus faible que les énergies fossiles et donc nécessité de construire plusieurs ou de grands systèmes de production d'énergie, ce qui est problématique dans une région pauvre et disposant de peu d'espaces,
- Le marché des énergies renouvelables étant en plein essor, il sera nécessaire de veiller aux implantations anarchiques de système de production d'énergie à partir des énergies renouvelables,
- si l'implantation de petits systèmes de production d'énergie à partir des énergies renouvelables est promue sur le territoire mahorais, il sera nécessaire de les prendre en compte lors des réflexions sur l'architecture des maisons mahoraises (SIM),
- Mayotte étant un petit territoire présentant de nombreuses contraintes environnementales (peu d'espaces urbanisables, sol fragile, tempêtes et cyclones...), il est nécessaire de réfléchir sur la problématique des énergies pas seulement à l'échelle locale mais

également à l'échelle du territoire tout entier.

1. Energie éolienne

L'étude paysagère et environnementale doit être au cœur du projet en évaluant la réelle influence sur la localisation, en recherchant l'optimisation du projet et en justifiant le choix du site, et ce préalablement aux procédures techniques et réglementaires (études d'impacts et permis de construire).

La création de parcs éoliens doit être cohérente à l'échelle du territoire et liée à la notion de projet qui est la résultante d'une démarche de conception et de parti d'aménagement étayé à :

- l'échelle du grand paysage, pour que le projet s'appuie sur des structures paysagères référentes, les révèle et crée un nouveau paysage lisible,
- l'échelle du site, pour tirer parti de la composition paysagère et faciliter le travail de cicatrisation à l'issu du chantier.

En effet, les éoliennes, souvent implantées sur les hauteurs, marquent fortement le paysage et ce, potentiellement à des kilomètres à la ronde. Par ailleurs, elles peuvent devenir nuisibles si elles traversent des corridors écologiques (passage d'oiseaux). Leur transport est également problématique puisqu'il est nécessaire d'aménager des pistes pour le transport des éoliennes jusqu'à leur site d'implantation. Au regard de la fragilité du sol sur Mayotte (érosion), cette phase doit être réfléchi attentivement. Enfin, l'île étant soumise aux tempêtes et cyclones, les éoliennes doivent être suffisamment résistantes et les petites éoliennes sont par conséquent plus fragiles.

Une fois les éoliennes implantées, celles-ci occupent peu d'espaces. Il est possible, de plus, d'implanter des éoliennes colorées pour une meilleure intégration paysagère. Par ailleurs, il est envisageable, dans les sites isolés, d'avoir recours aux petites éoliennes. Ces petites éoliennes, de par leur taille, impacteront moins le paysage. Des petites éoliennes peuvent assurer le pompage d'eau en agriculture.

Une charte de développement éolien (document contractuel) pourrait être mise en place afin de concilier les différents enjeux : développement des énergies renouvelables, développement économique local et préservation des espaces naturel et des paysages. Elle est un outil pour un développement de l'éolien concerté et raisonné sur le territoire.

2. Energie solaire

Mayotte étant une île très ensoleillée, l'énergie solaire est très avantageuse. Les panneaux solaires sont plus discrets dans le paysage que des éoliennes, notamment en vue lointaine.

Tout comme les éoliennes, il est intéressant de créer de gros systèmes de production pour alimenter un hameau ; cependant, le solaire réclame une plus grande emprise au sol et l'espace est peu disponible à Mayotte.

Les panneaux solaires peuvent être implantés sur des maisons individuelles ou petits logements collectifs. Ils peuvent être utilisés pour la production d'électricité (photovoltaïque) ou d'eau chaude (solaire thermique). Cependant, ils ne pourront couvrir tous les besoins.

Il est possible d'imaginer à Mayotte une complémentarité des systèmes de production d'énergies renouvelables. Accompagner une petite éolienne d'un module solaire

photovoltaïque et d'un parc de batteries pourrait garantir une autonomie énergétique d'un petit foyer.

La création éventuelle de fermes photovoltaïques devra, tout comme le développement des énergies éoliennes, faire également l'objet d'une démarche raisonnée à plusieurs échelles, du territoire au site, afin de concilier les différents enjeux économiques, environnementaux et paysagers. Le développement du solaire doit être cohérent à l'échelle de l'île.

IX. STRATEGIE POUR LE DEVENIR DES PAYSAGES

A. Dispositifs existants

La loi 2001-616 du 11 juillet 2001 (et son décret d'application 2002-154) relative à Mayotte a fait de cette dernière une Collectivité Départementale. Son statut se rapproche de celui des DOM sans ignorer les spécificités de l'île. Depuis cette loi, le code local de l'urbanisme est abrogé et un livre VII est consacré à Mayotte dans le Code de l'Urbanisme.

1. Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

L'intercommunalité n'étant pas très développée à Mayotte, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), institué par la loi SRU, n'est pas imposé. En revanche, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), adopté par la Collectivité Départementale de Mayotte le 17 décembre 2004, sera applicable à l'ensemble de l'île lorsqu'il sera approuvé par le Conseil d'Etat. Le PADD deviendra le document d'urbanisme de référence avec lequel tous les autres documents d'urbanisme créés par la loi SRU et applicables à Mayotte doivent être compatibles. Il vaudra également Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) qui a vocation à arbitrer entre les différentes utilisations de la mer et du littoral.

Les grands objectifs du PADD présenté en 2004 sont les suivants :

- Pour l'habitat : doublement du parc de logements en 2017, résorption de l'habitat insalubre, confortement du développement de certains pôles d'habitats, émergence d'un pôle d'habitat à Chirongui ;
- Pour l'urbanisation : densification du tissu urbain (Mamoudzou), mixité des fonctions urbaines localement, interdiction de construction sur les zones naturelles à risques naturels forts, utilisation raisonnable des pentes importantes (>20%) pour l'urbanisation, limitation des continuités urbaines (conservation des structures en baies habitées séparées par des pointes vierges), maîtrise de l'implantation des zones d'activités et industrielles (interdiction de création de zones de plus de cinq hectares hors de la proximité immédiate de la plateforme de Longoni, conservation de la surface actuelle de la zone industrielle des Badamiers...);

- Pour le tourisme : conforter les zones touristiques et créer de neuf nouveaux sites pour l'accueil touristique (aucun autre site touristique ne sera autorisé).
- Pour les espaces naturels et agricoles : certains espaces naturels feront l'objet d'une protection stricte, tels que les réserves forestières de la Collectivité Départementale de Mayotte, les territoires du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres (Plages de Papani et de Moya, Pointes de Saziley et Dapani...), certaines crêtes, pointes et padza, les mangroves et vasières.

Le PADD souligne qu'il ne faut pas « négliger l'importance des activités agricoles dans la régulation du développement urbain et dans la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager ».

2. Loi Littoral

La « loi littoral » a pour but de mettre en valeur le littoral français, en conciliant développement et protection du littoral.

L'ordonnance n°2005-868 du 28 juillet 2005 relative à l'actualisation et l'adaptation du droit de l'urbanisme à Mayotte comporte des dispositions de protection du littoral, inspirées de la « loi littoral » (loi 86-2 du 3 janvier 1986) en vigueur en métropole et dans les DOM. Cette ordonnance est applicable depuis le 1^{er} janvier 2006.

Les principales « dispositions particulières applicables à Mayotte » de l'ordonnance n°2005-868 sont les suivantes :

- les opérations d'aménagement et l'urbanisation ne sont autorisées dans les espaces près du rivage que s'ils sont préalablement mentionnés dans le PADD ;
- dans la zone dite « des cinquante pas géométriques » (bande littorale comprise entre le rivage de la mer et la limite supérieure de la réserve domaniale) ou, à défaut, dans la bande littorale de 81,20 mètres à compter de la limite haute du rivage, sont autorisés « les installations nécessaires à des services publics, à des activités économiques ou à des équipements collectifs, lorsqu'ils sont liés à l'usage de la mer » ;
- « Ces installations organisent ou préservent l'accès et la libre circulation le long du rivage » ;
- « Des espaces naturels ouverts sur le rivage et présentant le caractère d'une coupure d'urbanisation sont ménagés entre les zones urbanisables » ;
- « Les constructions et aménagements sont interdits sur le littoral quand leur implantation porte atteinte aux milieux particuliers que constituent les plages de sable, les mangroves, les lagons et les récifs coralliens » ;
- « Jusqu'au 1er janvier 2016, il peut être dérogé, à titre exceptionnel, un petit nombre d'opérations touristiques ou hôtelières d'importance limitée prévues par le PADD de Mayotte, sous réserve que ce plan justifie que ces opérations respectent les objectifs de protection du patrimoine naturel, de la faune et de la flore, du paysage et des sites. Ces

opérations ne peuvent entraîner aucune extension de l'urbanisation. Les constructions, installations et travaux nécessaires à leur réalisation sont autorisées par le représentant de l'Etat à Mayotte. »

La Direction de l'Équipement a engagé l'établissement d'un **Atlas du littoral** afin d'identifier les enjeux paysagers du littoral et de définir des orientations pour leur mise en valeur et leur préservation, en accord avec la loi littoral.

3. Volet paysage du permis de construire

L'acquisition d'une parcelle pour construire ou cultiver obéissait traditionnellement au droit coutumier local (acquisition ou transmission de génération en génération d'une parcelle de terrain par voie orale). Avec l'explosion démographique et l'émigration clandestine, les habitats édifiés sans permis de construire se sont multipliés, déstructurant l'organisation ancestrale des villages et nuisant au paysage de Mayotte (construction sur les pentes, habitats insalubres, mitage du paysage).

En droit français, l'obtention d'un permis de construire est nécessaire et préalable à toute construction. En ce qui concerne Mayotte, il n'est pas possible de déposséder les Mahorais de leurs terres. L'Ordonnance 2005-870 du 28 juillet 2005 régleme la attribution des terres. Elle indique que « la propriété peut être acquise par la délivrance gratuite par la collectivité départementale de Mayotte de titres définitifs de propriété aux titulaires de droits coutumiers individuels établis à Mayotte qui ont mis individuellement en valeur et durablement des terrains appartenant au domaine de cette collectivité ou présumés lui appartenir, sur lesquels ils ne sont fondés à se prévaloir d'aucun droit de propriété ». L'ordonnance 2005-868 impose l'obtention du permis de construire à « toute personne qui veut entreprendre ou implanter une construction à usage d'habitation. Cette obligation s'impose aux services publics et concessionnaires de services publics de l'Etat, de la Collectivité Départementale et des communes comme aux personnes privées ». La demande de permis de construire intègre un volet paysager, ce qui devrait améliorer la prise en compte du paysage dans les nouvelles constructions ; cependant, la population doit s'adapter petit à petit à une nouvelle législation qui bouleverse les modes de vie traditionnels.

Enfin, l'obligation d'obtention d'un permis de construire s'accompagne de plans d'aménagement urbain afin de contrôler l'urbanisation et de donner une vocation aux terrains de Mayotte (vocations inscrites dans le PADD).

B. Outils à mettre en œuvre

1. Plans de paysage

Le plan de paysage construit des outils et propose des moyens à mettre en œuvre par les différents acteurs territoriaux afin de satisfaire des objectifs de qualité paysagère. Il oriente le devenir des paysages et donne un sens à l'aménagement qualitatif du territoire. Il vise à être en cohérence avec les enjeux de développement et environnementaux.

Le plan de paysage porte le plus souvent sur des échelles intercommunales, plus rarement à l'échelle d'une commune. Ainsi, en transgressant les limites administratives, il facilite la coexistence des documents d'urbanisme et évite les démarches contradictoires.

Le plan de paysage s'élabore en trois phases :

- la connaissance et le diagnostic (état initial, fondements historiques, culturels, définition des unités paysagères, dynamiques d'évolution, dysfonctionnements ...);
- les orientations et les actions (tirer les conclusions du diagnostic pour établir les objectifs de valorisation du paysage) ;
- la stratégie et les programmes d'action (description des actions qui seront mises en œuvre sur le terrain, détermination des maîtres d'ouvrage, des sources d'aide financière...).

Le plan de paysage est un document non réglementaire. Il est tout d'abord un document de référence pour aider les collectivités dans leurs réflexions d'aménagement, de développement, d'urbanisme et de planification du territoire. Il ne devient opérationnel que lorsque les acteurs ont signé pour mettre en œuvre concrètement les programmes d'action définis.

Une quatrième phase constitue la finalité du plan de paysage:

- l'animation et la mise en œuvre (signature des différents acteurs, adaptation des documents d'urbanisme, mises en œuvre des programmes, sensibilisation de la population, expositions...).

Elle se concrétisera par une charte et des contrats paysage.

2. Chartes paysagères et contrats de paysage

La charte et les contrats de paysage prolongent le plan de paysage, lorsque les objectifs de qualité paysagère ont été signés par les différents acteurs.

La charte paysagère décrit les outils et moyens à mettre en œuvre par les différents acteurs territoriaux. Elle constitue une démarche opérationnelle de mises en œuvre des programmes définis, avec les outils et moyens décrits. C'est un document contractuel faisant apparaître clairement les engagements respectifs de tels ou tels acteurs. Ceux-ci doivent mettre en œuvre les objectifs chacun dans leur domaine d'action et les traduire dans les documents d'urbanisme.

Les différents acteurs ont à leur disposition un large panel d'outils permettant la mise en œuvre de la charte :

- des outils destinés à la protection du patrimoine (exemple : ZPPAUP),
- des outils appartenant au Code de l'Urbanisme (SCOT, PLU),
- des outils du Code de l'environnement,
- des outils du Code rural (ZAP...).

3. Création d'un C.A.U.E.

Issus de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) peuvent être mis en place dans les départements à l'initiative des Conseils Généraux.

Il est créé pour promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il assume des missions de service public dans un cadre et esprit associatifs. Ces missions sont les suivantes :

- Information, sensibilisation, participation de la population,
- conseils sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement, conseils visant à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.
- formation et perfectionnement de maîtres d'ouvrages, professionnels et agents des administrations et des collectivités.

Les interventions du C.A.U.E. sont gratuites.

Le président du C.A.U.E. est élu parmi les représentants de l'Etat. Le personnel du CAUE qui assure les différentes missions est composé de professionnels. Les représentants d'Etat et les collectivités locales sont appelés à collaborer avec les CAUE.



ATLAS DES PAYSAGES DE MAYOTTE

CHAPITRE 2 : UNITES PAYSAGERES

juin 2007

Chapitre II : Etude des unités paysagères

CARTE DE DECOUPAGE DES UNITES DE MAYOTTE



1. Petite Terre

I. DIAGNOSTIC INITIAL

A. Présentation

Ce satellite insulaire de Mayotte, situé à cheval sur la barrière de corail entre lagon et océan, est marqué par un relief spectaculaire où les cratères d'explosion ont façonné un paysage très particulier associant falaises abruptes, rochers place-forte, lagune et lac volcanique.

Porte d'entrée de Mayotte par voie aérienne, son mode d'urbanisation est encore marqué par son ancien statut d'île-capitale fortifiée, chef lieu des Comores.

Paysages d'exception où se côtoient les eaux émeraudes du Dziani Dzaha, la vasière des Badamiers, les plages jumelles de Moya et le sommet de la Vigie aux multiples points de vue privilégiés en balcon vers la Grande terre.



Dzaoudzi et la vasière des Badamiers



Depuis la Vigie

Communes concernées: Labattoir, Pamandzi

B. Contexte géographique

1. Relief et géomorphologie

L'anneau parfait du cratère du Dziani Dzaha accouplé à la crête en demi cercle de la caldeira effondrée des plages de Moya, symbolise le relief intérieur de Petite Terre dont la pointe de la Vigie culmine à 203 m.



Le lac Dziani Bolé

La vasière des Badamiers établie sur un socle corallien est bordée par un chapelet de dômes de scories volcaniques installés sur le cordon littoral. Ces collines : Fougoujou, Mronyombéni, Four à chaux, Mirandole, Dzaoudzi, constituent autant d'îlots coniques aux formes émoussées.

Les falaises de Papani bordant le flanc oriental de l'ancien cratère effondré constituent des sculptures minérales friables qu'une végétation anémomorphosée éparsse habille d'écharpes de verdure.

2. Géologie

Témoin du volcanisme de la période Pléistocène et Holocène, la caldeira du Dzaha et le maar de Moya résultant de la rencontre explosive de l'eau de mer et du magma, sont constituées de cinérites et de ponces trachytiques.

Les dômes secondaires, satellites de ces appareils volcaniques principaux, sont constitués de cônes de scories basaltiques et de quelques affleurements de basalte massif. Les cônes de scories font l'objet d'extraction dans les carrières de Pamandzi et de Totorossa.

3. Hydrographie

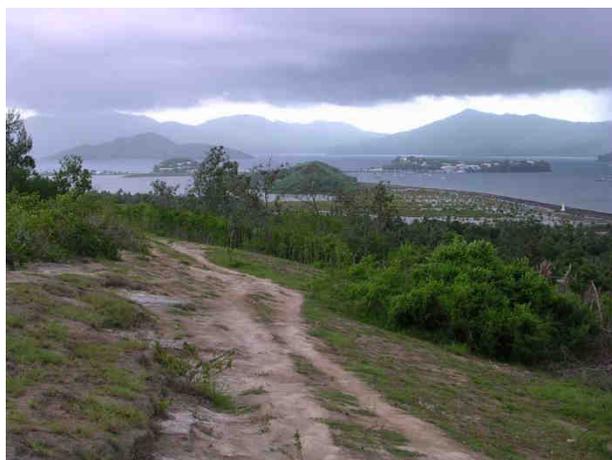
Le lac de Dziani Dzaha constitue le seul cratère en eau de Mayotte, la richesse en soufre de son eau lui confère une couleur émeraude caractéristique.

Les ravines de l'île ont un régime torrentiel et la majorité du territoire de Petite Terre, un des moins arrosés de Mayotte, est marquée par sa relative sécheresse.

C. Contexte humain

1. *Systèmes agricoles et forestiers*

L'exiguïté de Petite Terre, son relief localement déchiqueté et le très fort taux de développement urbain des villages de Labattoir et de Pamandzi confinent les surfaces d'agroforesterie vivrière et de pâturage au versant occidental des cratères de la Vigie et du Dzaha.



Versant pâturé du Dzaha

Le couvert arborescent des parcelles est souvent clairsemé laissant apparaître des prairies pâturées bordées de haies vives associées à des clôtures faisant appel à toute la panoplie des matériaux disponibles d'origines végétales, métalliques ou textiles

Les versants escarpés et les falaises de Moya abritent des vestiges de forêt xérophile naturelle, au pied desquels se love une petite mangrove remarquable par sa vigueur.

La vasière des Badamiers possède une jeune mangrove en extension dont la trame verte s'étale continuellement depuis une dizaine d'années.



La vasière des Badamiers

2. *Formes urbaines*

Fort de son riche passé historique, le rocher de Dzaoudzi concentre l'essentiel de l'architecture coloniale : le palais du gouverneur associé à un somptueux parc ombragé, l'ancienne poste, l'hôpital, la douane. La gare maritime est un intense centre de transit animé en permanence qui est reliée aux gros villages de Labattoir et Pamandzi, puis à l'aéroport par le mythique boulevard des crabes établi sur un ancien cordon littoral.

La densité urbaine des centres historiques de Labattoir et Pamandzi diffuse progressivement en un continuum urbanisé encerclant la colline du Jardin et escaladant par un mitage régulier de villas luxueuses et de cases hétéroclites les pentes de la Vigie.

Le centre névralgique des Badamiers regroupant installations de télécommunication, centrales énergétiques et une décharge brûlant en permanence, constitue un espace à connotation industrielle à l'écart des centres de vie.

L'aéroport de Pamandzi dont la piste s'élance sur le récif de corail constitue un des symboles de l'ouverture à la modernité qui anime Petite Terre et marque fortement son paysage côtier.



Labattoir



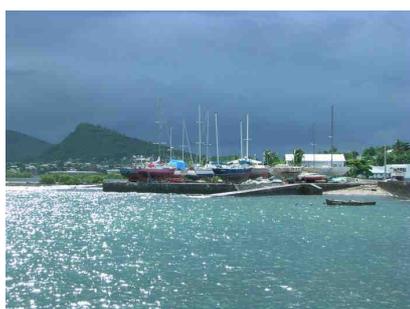
Carrière de Pamandzi



Pamandzi



Décharge des Badamiers



Port de plaisance

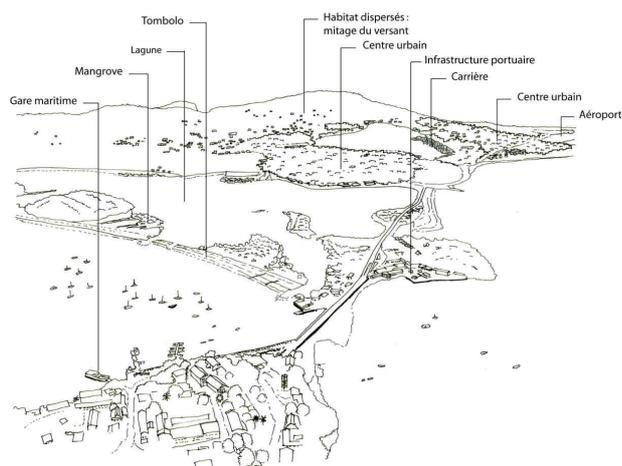


Schéma d'organisation de Petite Terre

3. Sites remarquables



Dziani Dzaha Majestueux cratère témoin du volcanisme explosif récent au fond duquel les eaux sulfureuses du lac Dzaha sont d'un vert sombre sans reflets. Le lieu est chargé de mythes et légendes



Falaises et plages de Moya Les trois criques et plages de Moya, haut lieu de l'observation des tortues marines, sont dominées par de somptueuses falaises disséquées par le vent et la mer.

En arrière plan, le sommet de la Vigie offre des perspectives remarquables sur la vasière des Badamiers et la ville de Mamoudzou en toile de fond.



Vasière des Badamiers Lagune insolite, suspendue au dessus du lagon vers lequel elle déverse ses eaux en cascade à marée basse. Le cordon littoral corallien et les îlots de ceintures abritent des vestiges archéologiques majeurs : nécropole de Bagamoyo, Mirandole, Fougoujou et le site classique le mieux conservé de Mayotte : la Mosquée de Polé qui fait toujours l'objet de Ziyara réputé

Le rocher de Dzaoudzi

Ancienne place-forte de Petite Terre, cette forteresse naturelle concentre un ensemble architectural inégalé à Mayotte et a longtemps constitué un refuge inexpugnable lors des razzias malgaches.



Rocher de Dzaoudzi

1. Secteur d'intérêt patrimonial institutionnalisé

Vasière des Badamiers – terrains du CELRL

Papani Moya – terrains du CELRL

Plage de Papani – Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

2. Regard et impressions d'artistes

La barge, le rocher de Dzaoudzi, plage de Moya, Dziani Dzaha,

3. Points de fragilités

Carrière rognant la colline du Jardin au-dessus de Pamandzi

Précaire décharge d'ordures des Badamiers

Mutation par industrialisation du secteur des Badamiers

Mitage des versants boisés de la Vigie

Durcissement du trait de côte dans l'axe du boulevard des crabes

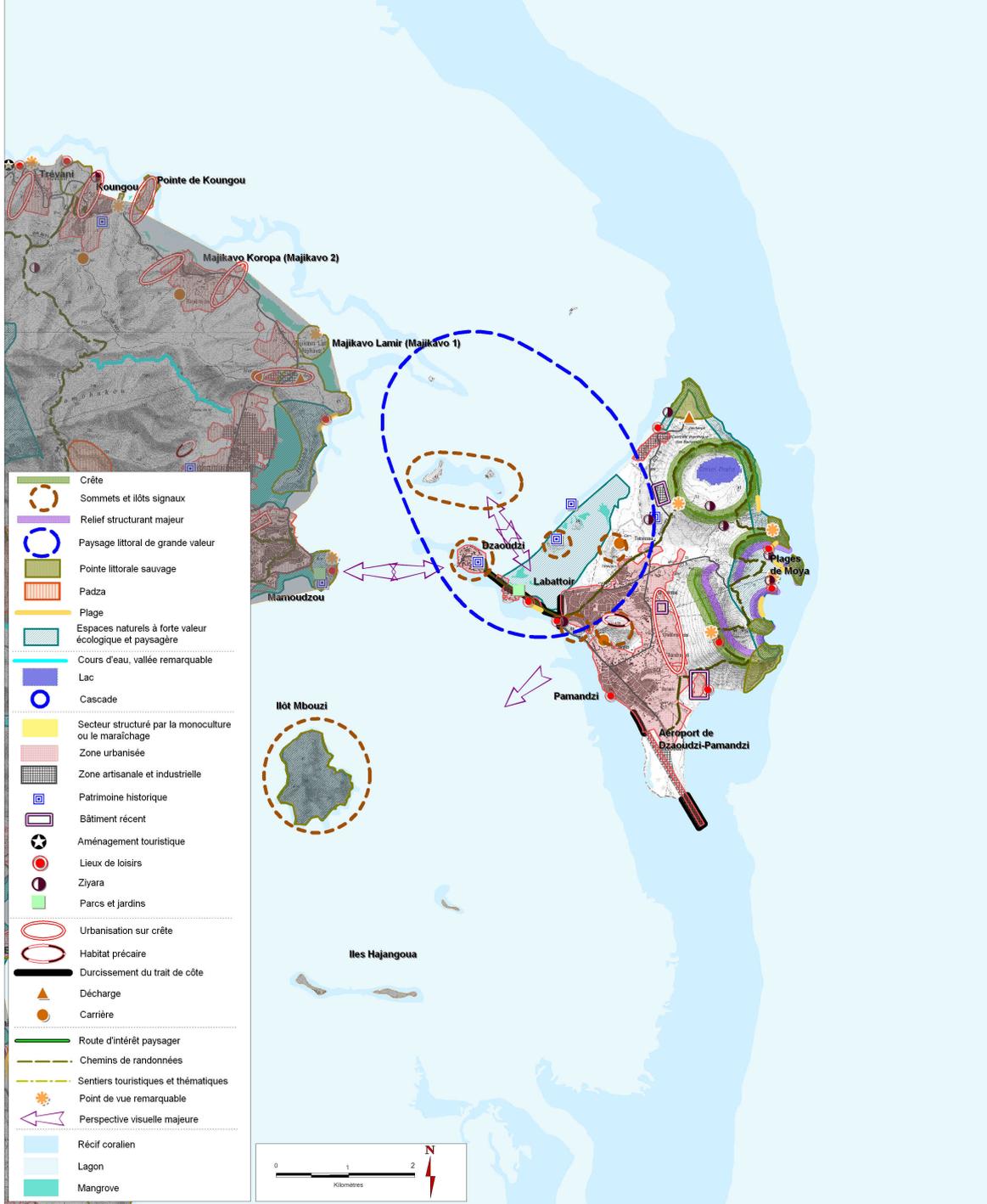
Développement des habitats précaires sur les versants du relief central cerné par les deux pôles urbains

Perte du patrimoine archéologique de Bagamoyo

Dégradation des plages de Moya liée à la surfréquentation.

PETITE TERRE Structure paysagère et enjeux

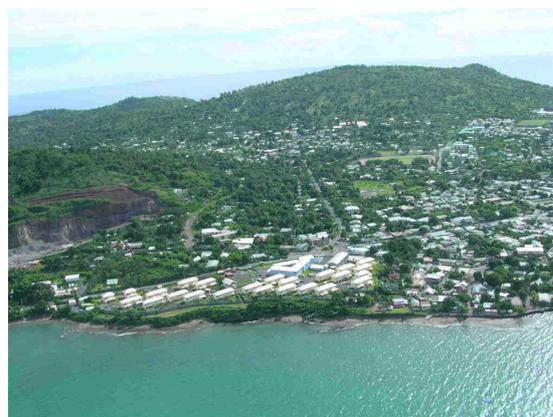
Atlas des paysages de Mayotte



II. DYNAMIQUES PAYSAGERES

La connexion urbaine entre Labattoir et Pamandzi devrait continuer à diffuser vers les pentes de la Vigie et le versant Sud Ouest du cratère du Dziani Dzaha.. Cette extension de l'urbanisation sera précédée par l'avancée d'une onde de défrichement, parfois accompagné d'un mitage d'habitat précaire, qui repoussera vers le haut des espaces boisés résiduels.

Pamandzi



La proximité de la nouvelle conurbation vouée à la densification et à l'extension provoquera des conflits d'usage territoriaux et fonctionnels avec les franges des sites naturels remarquables du Dziani Dzaha, de la vasière des Badamiers et l'ensemble constitué par les falaises et plages de Moya.



Falaises de Moya



Abords des plages de Moya

L'industrialisation qui a déjà marqué la pointe nord de Petite Terre devrait se densifier modérément par reconversion de la décharge et de la carrière de Totorossa.



L'aéroport de Pamandzi

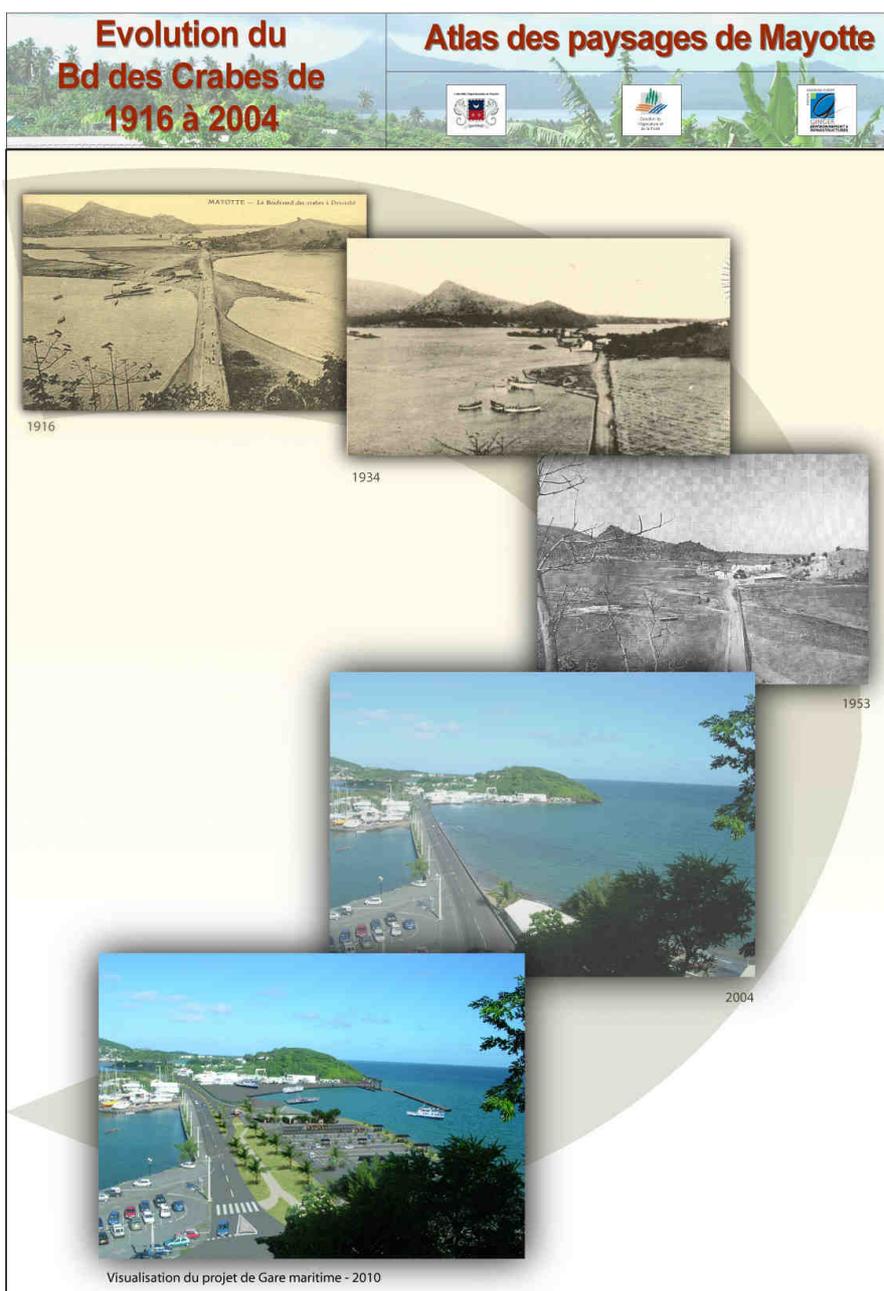
Le trait de Côte qui s'étend de Dzaoudzi à la pointe sud de l'aéroport renforcera son durcissement par la création d'une gare maritime en bordure du boulevard des Crabes à Fougoujou et le projet d'extension de l'aéroport par remblaiements et enrochements sur le lagon en direction du sud est à Bandrabassi.



Esquisse du projet de développement aéroportuaire - 2005 - ADPI

L'extension des pistes impliquera une réorganisation de la plate-forme aéroportuaire, une redéfinition des infrastructures de transport et un développement des équipements économiques de Pamandzi.





Cependant la volonté affichée par les deux communes jumelles de prendre en compte les dimensions environnementales (gestion de la qualité des eaux, préservation du patrimoine naturel...) et paysagères (création de jardins, de parcs et d'espaces publics, requalification des axes routiers en boulevards urbains) devrait permettre d'améliorer la qualité des paysages des secteurs les plus urbanisés.



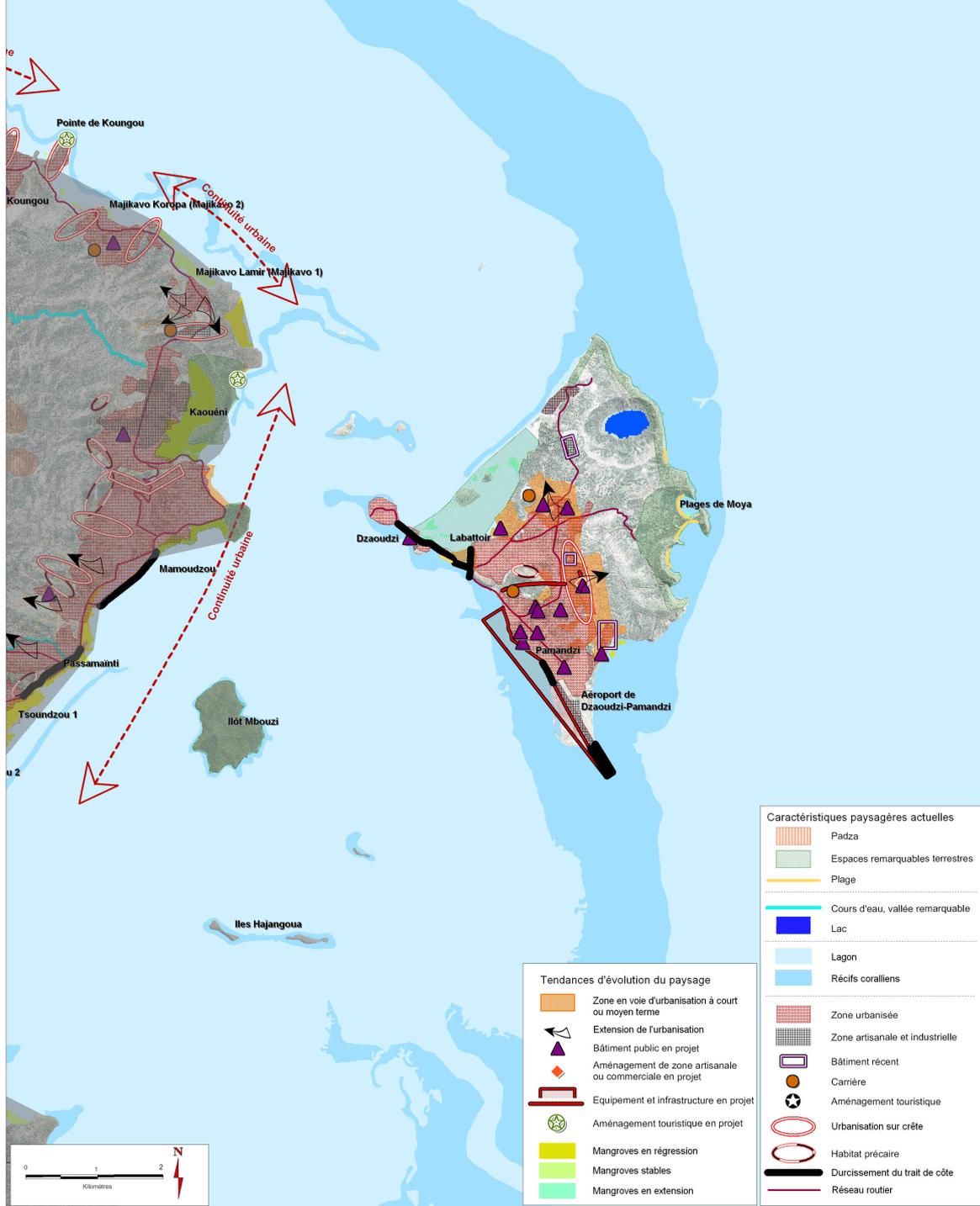
Jardin public sur le boulevard des Crabes



Nouveau boulevard à Pamandzi

PETITE TERRE Dynamiques paysagères

Atlas des paysages de Mayotte



III. ORIENTATIONS PAYSAGERES

A. Protection et valorisation des sites

- 1. Plages et criques de Moya :** renforcer le statut de protection actuel (APB). Aménager et protéger certains secteurs, tels les lieux de fréquentation des tortues marines ou les vestiges de forêt xérophile naturelle, de telle sorte que les fréquentations touristiques soient canalisées (écogardes).
- 2. Dziani Dzaha :** conserver l'aspect sauvage de ce site de mythes et légendes.
- 3. Vasière des Badamiers :** protéger ses rives nord-est de l'industrialisation émergente sur le secteur des badamiers, aménagement d'un sentier d'interprétation de la Vasière des badamiers.

B. Zones urbanisées et habitat

- 1. Aéroport de Padmandzi :** valoriser le paysage d'accueil à Mayotte, poursuivre les efforts d'aménagement paysager autour des stationnements et voies d'accès (espaces verts...). Dans l'hypothèse de l'extension de la piste : mener une réflexion globale sur la requalification urbaine du littoral de Pamandzi.
- 2. Liaison aéroport - gare maritime :** prendre en compte les contraintes environnementales et paysagères mais également urbaines pour éviter une forte circulation (engendrant bruit et poussières) au sein des zones urbaines habitées.
- 3. Fongoujou :** aménagement futur d'une gare maritime.
- 4. « Zone industrielle des badamiers » :** concentrer spatialement son rôle industriel pour éviter son expansion sans omettre les aménagements paysagers. Son importance industrielle doit cependant rester modérée.
- 5. Parcs et jardins :** multiplier les parcs et jardins afin de renforcer la qualité du cadre de vie et de valoriser l'image de site de villégiature de Petite Terre.
- 6. Urbanisation sur les pentes :** contenir l'extension de l'urbanisation afin de limiter le mitage des pentes boisées de la Vigie et du sommet cerné entre Padmandzi et Labattoir. Définir des recommandations architecturales cohérentes pour les constructions sur les versants.

C. Routes

- 1. Boulevard des Crabes et liaison aéroport - gare maritime* : aménager des points de vue remarquables sur la lagune des Badamiers et Grande Terre.
- 2. Axes routiers* : requalifier les boulevards urbains.

D. Agriculture

Cultures vivrières et pâturage : conserver les parcelles sur le versant occidental des cratères de la Vigie et du Dzaha. Maintenir l'élevage qui permet une ouverture des paysages agraires sur pente.

E. Patrimoine

- 1. Site de Polé* : aménager une aire de stationnement et mettre en place une signalisation.
- 2. Patrimoine archéologique de Bagamoyo* : appliquer l'objectif de conservation prioritairement à ce site archéologique.
- 3. Rocher de Dzaoudzi* : valoriser le patrimoine architectural colonial, créer un circuit piéton du patrimoine.

F. Développement durable

- 1. Carrières de Pamandzi et Totorossa* : programmer la réhabilitation de ces sites.
- 2. Décharge des Badamiers* : aménager un véritable C.E.T.

2. Nord-Est

I. DIAGNOSTIC INITIAL

- Mamoudzou et sa conurbation
- Les villages littoraux du Nord
- Le bassin de Vahibéni

A. Présentation

De part et d'autre de Mamoudzou, capitale colorée de Mayotte, le littoral est marqué par l'emprise croissante de l'urbanisation qui s'insinue du fond des ravines vers les crêtes et les pointes littorales et qui gagne par remblaiement sur les mangroves et le lagon, durcissant sévèrement et définitivement le trait de côte.

De Mamoudzou jusqu'au port de Longoni, le socle du Mont Mtsapéré, disséqué en vallées rayonnantes débouchant dans de petites baies ourlées de modestes mangroves, est rythmé par l'alternance des pointes et des baies urbanisées.

Côté lagon, le paisible îlot Mbouzi semble bien loin de l'animation de la capitale.



Trévani



Pointe Mohabou



Kougou

Communes concernées: Mamoudzou, Kougou.

B. Contexte géographique

1. Relief et géomorphologie

Le massif du Mtsapéré (572 m) structure la pointe nord-est de l'île et domine de sa masse imposante le littoral qui s'étend de Tsoundzou jusqu'à Longoni.

Les crêtes qui divergent en éventail de son sommet vers le lagon délimitent des vallées qui débouchent dans de petites baies peu profondes à l'arrière de pointes littorales successives dont la plus emblématique est la Pointe Mahabo, véritable poumon de nature littorale pour Mamoudzou. Le littoral ne présente que quelques rares plages, à vocation publique et de loisirs, généralement assez sauvages : Hamaha plage du pendu, Longoni avec son sable orange, Koungou, seule celle de Trévani a fait l'objet d'un aménagement hôtelier et touristique.



Plage de Longoni

Le volcanisme tardif a marqué de son empreinte la ville de Mamoudzou, le cratère presque totalement urbanisé de Kavani et la vaste caldeira effondrée de Kaweni occupée par une remarquable mangrove, témoignent de l'extrême violence éruptive attachée à l'identité même de l'histoire volcanique de Mayotte.



Kavani

Les versants périphériques des anciens cratères et ceux des cours d'eaux et ravines, présentent des pentes généralement fortes ; situés dans un secteur à forte expansion urbaine cette caractéristique topographique pose des problèmes majeurs de stabilité et d'intégration paysagère.

En retrait du littoral, le bassin de Vahibéni s'appuie au nord sur le Mtsapéré et est délimité au sud par la crête qui relie le Mlima Combani (477m) au Mlima Maévadoani (429m), constituant ainsi un enclos d'altitude qui ne s'ouvre vers l'est que par les deux vallées encaissées de la Koualé et du Gouloué. Cette configuration particulière constitue une sous-unité paysagère des Paysages du Nord-Est.

2. Géologie

Le dôme de Phonolite du Mtsapéré datant du pléistocène se situe à cheval sur les laves différenciées et les basaltes du socle septentrional (littoral de Longoni jusqu'à Koungou) et les basaltes altérés de la série méridionale (jusqu'à Tsoundzou). Le Mlima Combani constitue également une intrusion phonolitique dont la forme en dôme est très caractéristique.

De vastes anneaux de pyroclastites trachytiques constituent les cratères de Kaweni et Kavani, et recouvrent les pentes du Mtsapéré jusqu'à 300 m d'altitude.

De petits dômes satellites constitués de scories basaltiques bordent le littoral : Pointe de Mahabo, Hamaha, Majikavo lamir, l'îlot M'Bouzi et les îlots des Quatre Frères.

Plusieurs carrières continuent à exploiter pouzzolanes et basaltes altérés (Majikavo, Kangani, Koungou, ...)

3. Hydrographie

Le château d'eau du Mtsapéré se déverse par de nombreux cours d'eau permanents à bassin versant étroit : Mro Mgombani, Kangani, Kirissoni, Kawenilajoli, Majimbini et Doujani.

Les deux vallées de la Koualé et Gouloué drainent des bassins versants plus importants et constituent des rivières abondantes circulant à l'aval dans des vallées moins encaissées et bordées d'une ample ripisylve.



La rivière Koualé



L'estuaire de la Koualé

C. Contexte humain

1. Systèmes agricoles et forestiers

La forte urbanisation de Mamoudzou et de ses environs repousse les activités de cultures vivrières sur les pentes toujours plus raides en périphérie des secteurs urbains et des quartiers de bidonvilles (Kaweni).



Les cultures maraîchères occupent préférentiellement les secteurs peu pentus non encore urbanisés comme dans la plaine de Kaweni sur les anciennes parcelles vestiges de la plantation qui s'étendait sur près de 1400 ha.

Des anciennes concessions qui occupaient les plaines littorales de Passamaïnti et de Tsoundzou ou la vallée de la Koualé, il ne reste rien si ce n'est quelques cocoteraies décimées à l'implantation géométrique caractéristique. De même le domaine agricole établi sur les 200 ha du cratère fertile de Kavani a complètement disparu.



Le cirque de Kavani

Les parcelles agro-forestières s'étendent jusqu'au pied du Mtsapéré à l'intérieur même de la réserve forestière de Majimbini rivalisant avec les reliques de la forêt naturelle humide.

Sur les versants de l'enclave de Vahibéni les parcelles d'Ylang participent au maillage du territoire, en alternance avec quelques exploitations de maraîchage sur les replats les plus favorables. Au bord de la route qui relie ce village perché à Passamaïnti se trouve un alignement de remarquables manguiers centenaires sans équivalent sur d'autres axes routiers de l'île.



Route de Vahibéni

Les mangroves de la côte nord-est ont payé un lourd tribut à l'urbanisation, à l'industrialisation et au développement des infrastructures du transport terrestre et maritime : à l'estuaire de la Gouloué, la mangrove de Passamaïnti a été fortement amputée par les remblais de la RN2, ainsi qu'une partie de celle de Tsoundzou.

La mangrove de Kaweni, exutoire des égouts de la zone industrielle, est peu à peu rognée par les digues et remblais de toutes sortes et la mangrove de Tririni a disparu engloutie par les nouveaux quais du port de Longoni.

Les mangroves de Hamaha, Mahabo, Majikavo, Tsoundzou et Kaweni, outre leurs intérêts écologiques évidents, constituent également des entités paysagères remarquables : vastes interfaces physiques et symboliques entre le lagon et la terre maîtrisée.



Mangrove de Kawéni

L'îlot Mbouzi, à l'écart dans le lagon, ne bénéficie pas de la pluviosité du Mtsapéré et ce climat plus sec a conduit à l'installation d'une végétation xérophile sur son relief aux pentes variées.

2. Formes urbaines

La capitale de Mayotte est constituée par la récente connexion urbaine de plusieurs villages initialement isolés en fond de baies Passamaïnti, Mtsapéré, Mamoudzou et Kaweni.

Le front bâti crée désormais un continuum où les crêtes qui constituaient par le passé des coupures d'urbanisation naturelles sont désormais incrustées de lotissements de la SIM ou de complexes résidentiels aux vives couleurs.



Les versants de Mtsapéré

Le centre commercial et résidentiel administratif de Mamoudzou établi à l'origine dans les quartiers de Barakani et Mgombani et à proximité du port englobe désormais les quartiers de Kavani, Kaweni et s'étend sans rupture jusqu'au Mtsapéré. La ruralité résiduelle souvent intégrée dans les villages et les sites urbains de Mayotte est repoussée vers l'extérieur des limites de la ville et notamment dans les quartiers d'habitats précaires.



Habitat précaire à Kaweni



Le quartier de Kavani

L'expansion de quartiers commerciaux, artisanaux et résidentiels s'opère parallèlement vers le nord, avec la première grande surface de Mayotte établie sur les hauteurs de Majikavo Lamir.

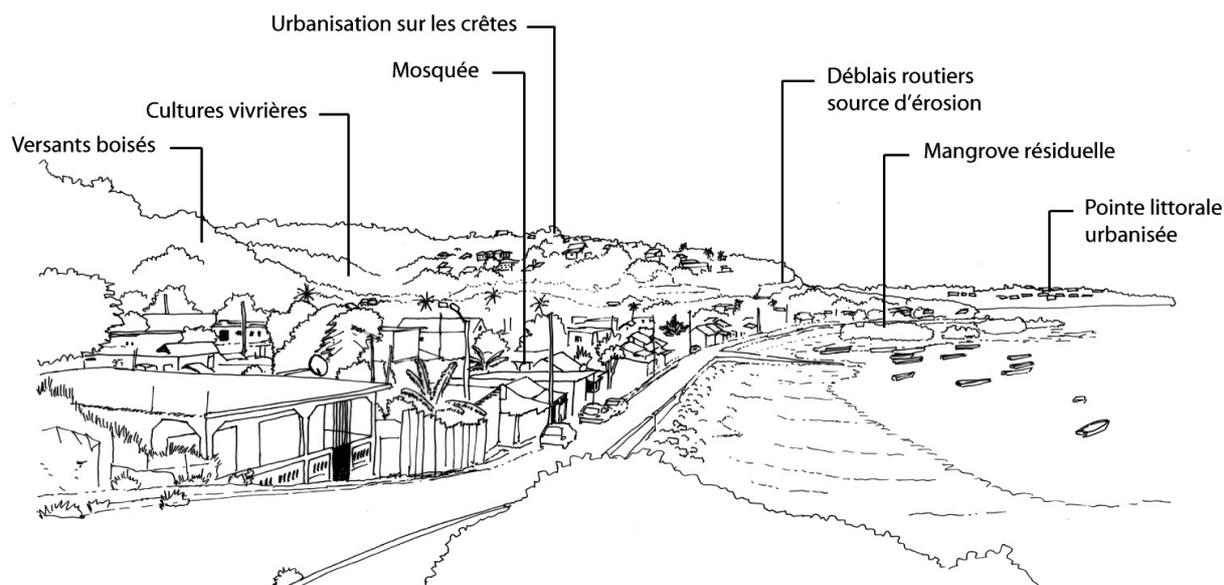
Cette multi-polarité du tissu urbain associée à une forte croissance démographique rend complexe l'organisation générale de la ville.

La Pointe Mahabo, coupure d'urbanisation historique, d'essence religieuse et symbolique, constitue le précurseur des massifs et coulées vertes à venir, espaces de respiration urbaine ; l'aménagement du parc de Batrolo est le deuxième maillon de la future trame verte de la ville.

Les villages plus éloignés du centre urbain principal, tels que Tsoundzou au sud et le chapelet de villages de Majikovo Koropa, Majikavo Lamir, Koungou, Trevani vers le nord s'étendent également en périphérie d'un centre bourg en damier créé au 19^{ième} siècle, à l'époque du développement des domaines agricoles de Kaweni, Koungou et Kangani.



Majikavo Koropa



MAJIKAVO KOROPA - Village gagnée par l'urbanisation de la grande banlieue de la capitale

Dans tous ces villages, la vocation agricole initiale évolue vers une fonction résidentielle qui s'associe également à une dimension industrielle (carrières) et artisanales en raison de leur position intermédiaire par rapport à la porte d'entrée du port maritime à Longoni et du principal centre de consommation qu'est Mamoudzou.

Les quartiers résidentiels ont coupé les crêtes et gravi plusieurs pointes maritimes : Koungou et Majikavo, initiant un mitage irréversible des avancées du trait de côte.



La pointe Koungou



Urbanisation à Majikavo

A l'écart de la conurbation, le village de Vahibéni n'en connaît pas moins un développement important favorisé par les opérations de lotissements sociaux.

Le port industriel a irrémédiablement transformé la pointe de Longoni et ses abords : les infrastructures portuaires de stockage et de transformation s'étalent désormais sur les plaines littorales de Tririni et Miangani, avec leur cortège de hangars, d'aires de stockage, de voiries linéaires, de réseaux aériens, de clôtures métalliques



Pointe de Longoni



Le port de Longoni

Les carrières en activité de Kangani, Koungou et Majikavo constituent des balafres minérales qui entaillent les crêtes boisées à mi-versant entre le littoral et la silhouette de Mtsapéré. Le site de la carrière de Doujani avec son plan d'eau artificiel de fond de fosse attend patiemment sa remise en état.



Carrières de Kangani



La gare maritime et le port



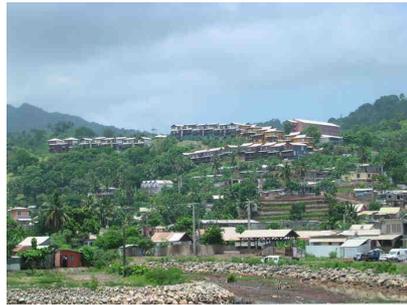
Station d'épuration du Baobab



La rue du commerce



Majikovo lamir



Mtsapéré



Mtsapéré



Villa à Tsoundzou



Magasin à Passamaïnti



Place du marché



Centre commercial



A proximité du port

3. Sites remarquables

Pointe Mahabou

Presqu'île jaillissant de la mangrove et du lagon en avant-poste de la ville de Mamoudzou, couronnée d'une cocoteraie et de jardins ombragés qui veillent sur le tombeau du Sultan Andriantsouli, haut lieu de l'histoire et de la culture mahoraise.



Pointe Mahabou



Parc de Mahabou



Pointe Hamaha et mangrove de Kaweni

Tapissant le fond de la caldeira de Kaweni, cette mangrove luxuriante et les méandres de la rivière Kawenilajoli constituent une composition naturelle remarquable dont l'intérêt est réhaussé par le contraste de la présence toute proche de la plaine et des versants urbanisés des faubourgs de Mamoudzou.



L'îlot Mbouzi

Situé au centre du lagon à mi-chemin entre la Grande Terre et Petite Terre, cet îlot aux falaises basaltiques émoussées, densément boisé et abritant les vestiges d'une léproserie, est un point d'appel visuel majeur qui structure les paysages du lagon oriental de Mayotte.



La basse vallée de la Koualé

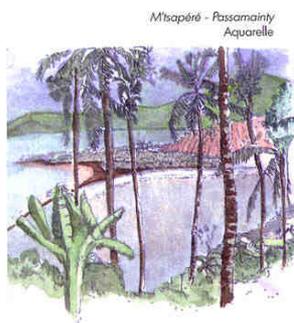
L'estuaire de la rivière Koualé, entre terres et mangroves, enjambé par un des derniers ponts métalliques de Mayotte, constitue l'embouchure d'un large cours d'eau dont la ripisylve luxuriante s'enfonce dans les flancs du massif du Mtsapéré.

4. Secteur d'intérêt patrimonial institutionnalisé

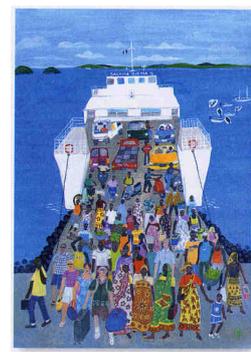
Ilot Mbouzi – projet de réserve naturelle
Réserve forestière de Majimbini
Réserve forestière du Mtsapéré

5. Regard et impressions d'artistes

La barge, les villages littoraux.



Frederique Ivanès



Gabrielle BEZIAN

6. Points de fragilités

Extensions urbaines sur les pentes du Mlima Mtsapéré

Disparition localisée des coupures d'urbanisation liées aux pointes littorales (Mtsapéré, Majikavo, Koungou...) et aux ravines encaissées (Tsoundzou, Mtsapéré)

Problèmes d'érosion liés aux aménagements urbains dans certaines ravines et en pied de versants (Mtsapéré, Kaweni, Koungou...)

Durcissement du trait de côte par les infrastructures routières (Mtsapéré, Tsoundzou) et portuaires (Longoni)

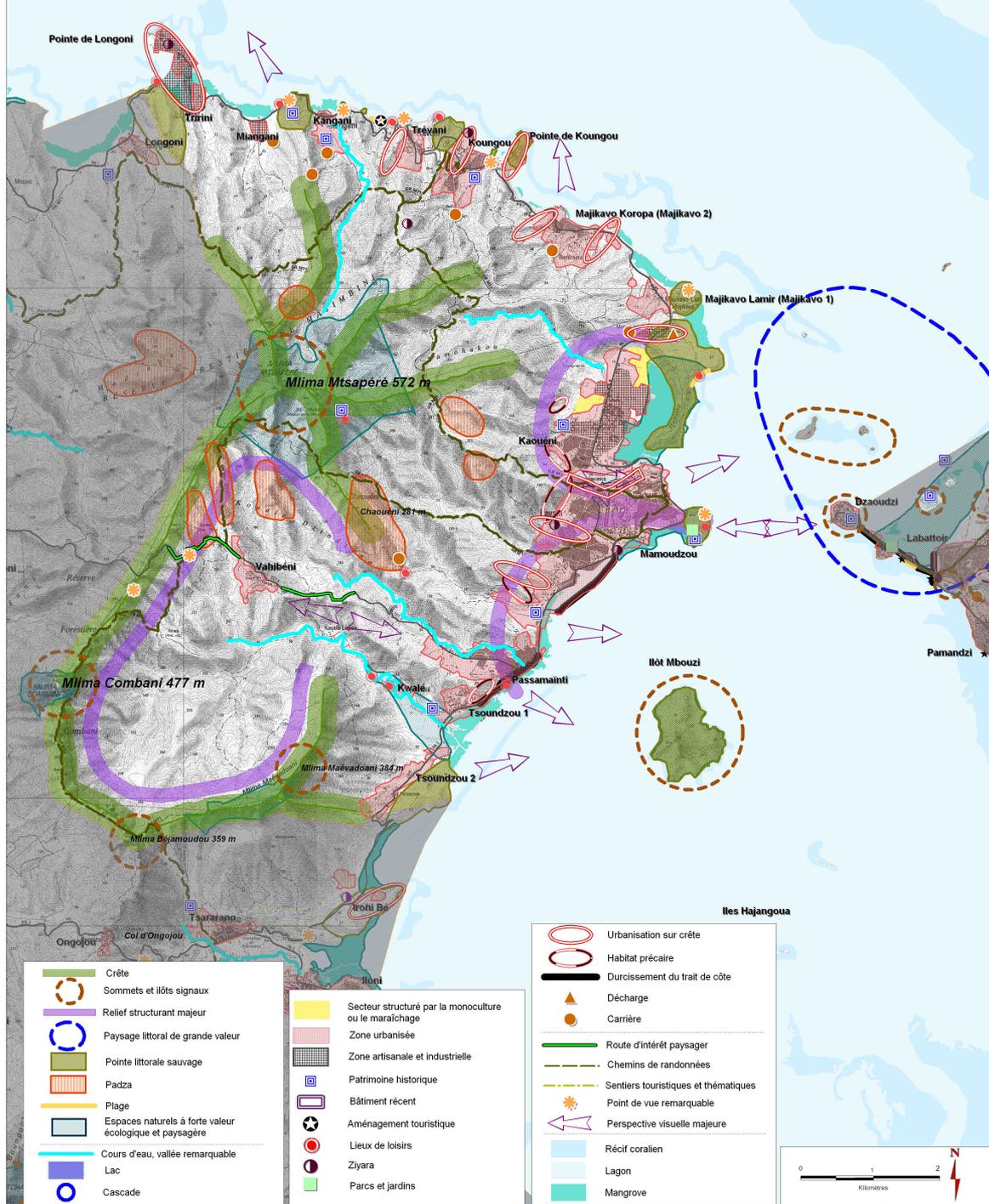
Développement de l'habitat précaire en périphéries urbaines et sur pentes (Kaweni, Mtsapéré, Koungou, Majicavo)

Extension des activités industrielles en versants, telle l'exploitation de carrières (Kangani, Trévani, Koungou) ou de décharge (Hamaha), et en plaine littorale (zones logistiques portuaires)

Atteintes aux espaces de mangroves (Kaweni, Longoni, Passamaïnti, Tsoundzou)

NORD - EST Structure paysagère et enjeux

Atlas des paysages de Mayotte



II. DYNAMIQUES PAYSAGERES

La dynamique de continuité urbaine déjà fortement engagée devrait se poursuivre de Tsoundzou jusqu'à Longoni, par extension du tissu urbain, durcissement du trait de côte (Port de Mamoudzou, Port de Longoni), construction sur versants et crêtes (dans le prolongement des lotissements existants ou par reconversion en secteur habité des carrières situées en bordure des quartiers résidentiels ou commerciaux comme à Massakini - Majikovo.



Lotissement à Kavani



Lotissement à Majikovo

Compte tenu des problèmes de disponibilité foncière en zone urbaine, la densification passera obligatoirement par une extension verticale avec des logements en R+2 et R+3 dont l'implantation sur les versants, outre les difficultés d'insertion paysagère, va renforcer le caractère urbain du littoral Nord Est.

Les remblais littoraux gagnés sur la mangrove à Passamaïnti et Mtsapéré vont progressivement se couvrir d'équipements commerciaux et de constructions publiques.

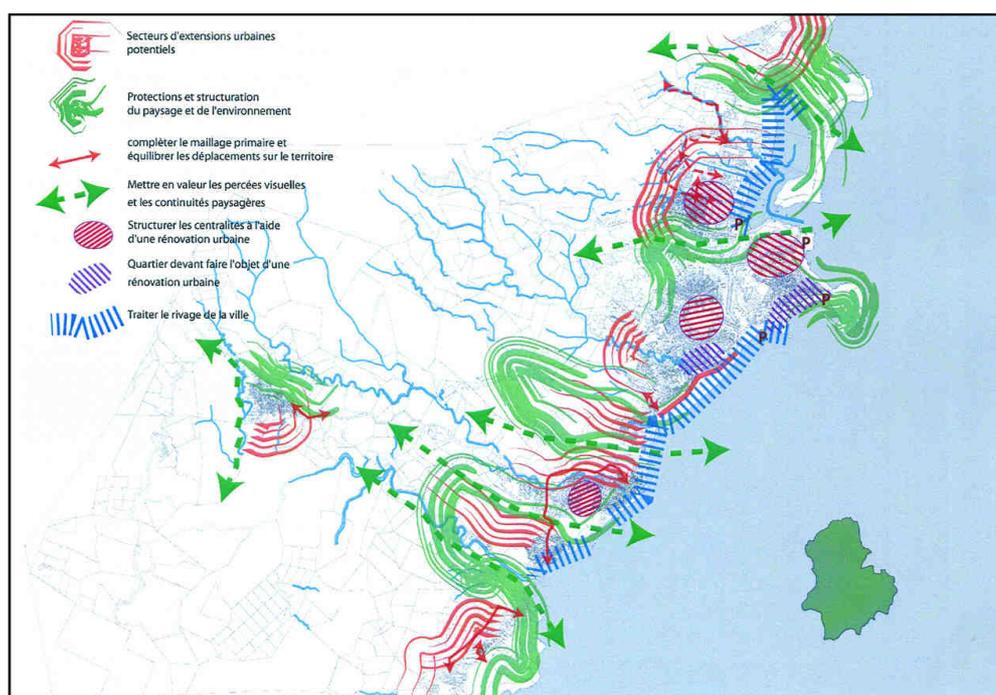
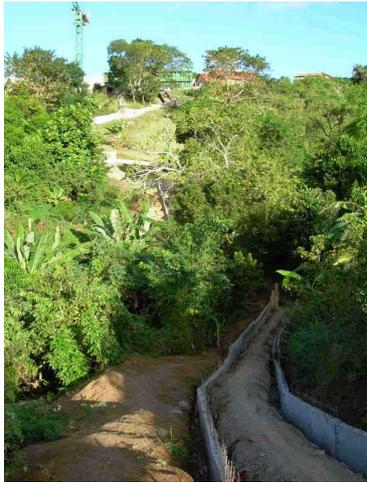


Schéma d'orientation de développement pour Mamoudzou - novembre 04



Travaux d'aménagement du Parc de Batrolo

Cette tendance d'affirmation du caractère très urbain de la côte sera cependant pondérée par les politiques paysagères que certaines agglomérations, et tout particulièrement la ville de Mamoudzou, souhaitent mettre en œuvre :

- En restructurant la trame verte (Parc de Batrolo, Parc des collines, Front de mer, boulevards urbains...)
- En limitant l'implantation urbaine en dessous de la côte 100 m
- En revalorisation les ravines et le littoral

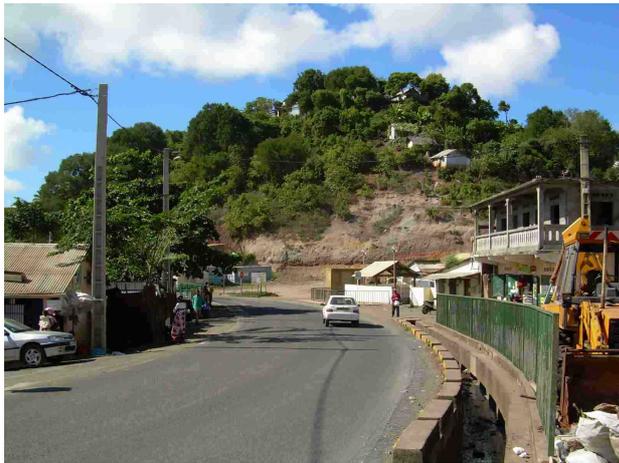


Chirongui

Par ailleurs, le développement du Port de Longoni s'accompagnera d'une industrialisation marquée des secteurs de Tririni et Miangani et d'un renforcement du trafic routier entre Longoni et l'agglomération de Mamoudzou, générant également une urbanisation progressive le long de l'axe de transit et suscitant localement des souhaits de création de déviation (Koungou).



Extension du port de Longoni



La RN 1 à Koungou



Zone industrielle de Miangani



Le port de Longoni en extension

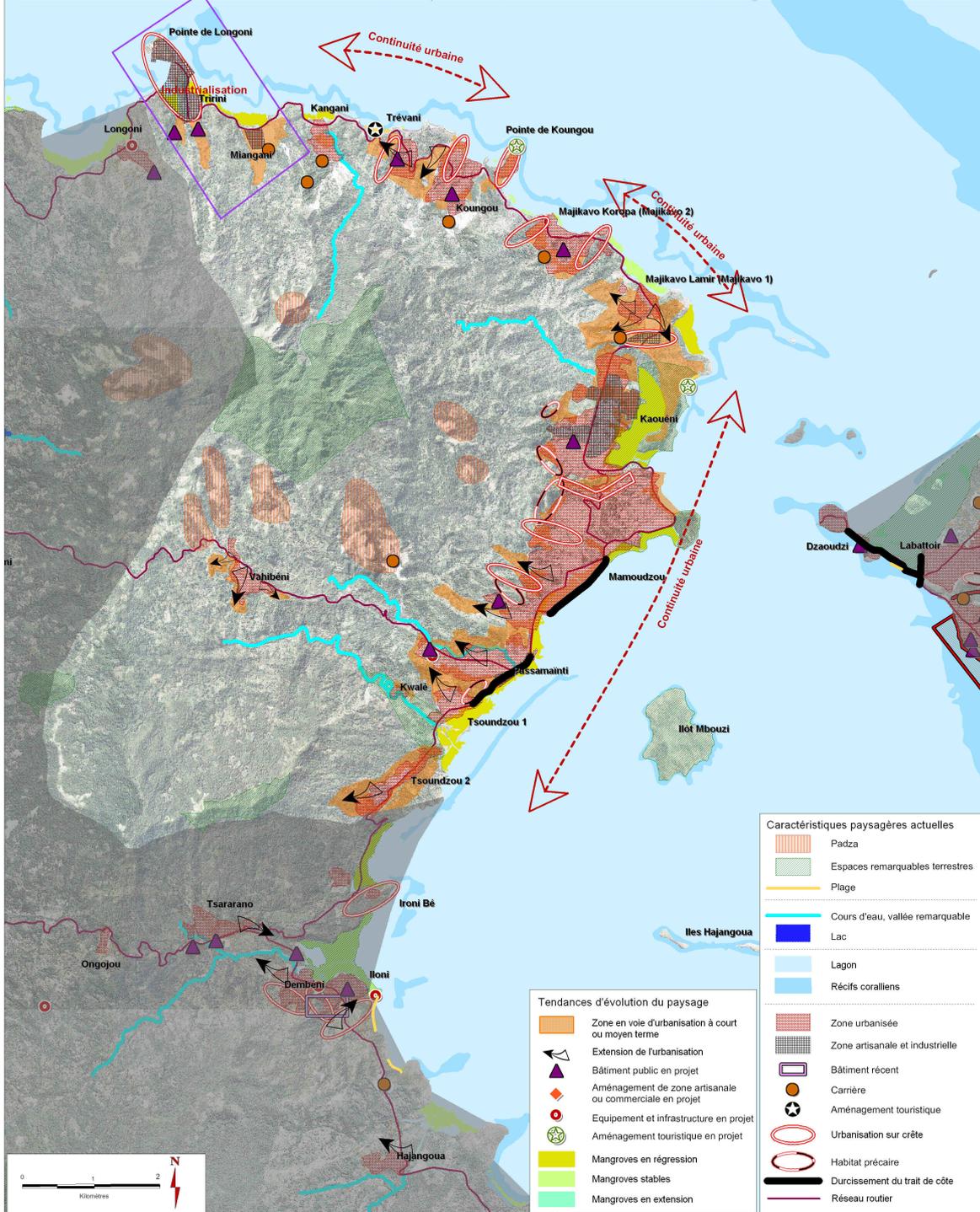
Divers projets d'implantation d'hôtels (pointe Koungou, plage du Pendu) liés au développement du tourisme vont participer à la progression de l'artificialisation de sites naturels encore relativement préservés.

Le recul progressif des espaces agricoles maraîchers à Kawéni au profit de l'extension de la zone industrielle ou à Tsoundzou pour l'installation d'équipements publics (STEP, terrains de sport...) s'ajoutera à la remontée des surfaces agro-forestières en périphérie haute de la ville et aggravera la régression concomitante de la limite des espaces naturels forestiers.

Les enjeux qui se cristallisent sur l'avenir des ravines en qualité de coupures d'urbanisation, d'extension de coulées vertes associées aux ripisylves, de vecteurs de pollution des eaux et de secteurs d'expansion de risques naturels, se retrouveront à l'aval, au contact du lagon, dans l'interface menacé des mangroves, comme à Kawéni

NORD-EST Dynamiques paysagères

Atlas des paysages de Mayotte



III. ORIENTATIONS PAYSAGERES

A. Protection et valorisation des sites

Depuis ces 20 dernières années, le paysage urbain s'est affirmé au détriment du patrimoine naturel. Par conséquent, les milieux remarquables encore préservés méritent une attention particulière :

- 1. Cours d'eau et ravines :** restaurer les berges endommagées et conserver le caractère sauvage de certains cours d'eau (basse vallée de la Koualé). Nettoyer le fond des ravines en site urbain pour assurer leur reconquête (sentiers...).
- 2. Mangroves :** conserver les mangroves de Miangani, Majikavo, Kawéni, Passaïminti et Tsoundzou.

B. Zones urbanisées et habitat

- 1. Extensions urbaines :** conserver la structure en baies habitées séparées par des pointes vierges. Limiter les continuités urbaines le long des axes routiers (en particulier de la route littorale) et le long des ravines et cours d'eau. Densifier et renouveler les secteurs déjà urbanisés.
- 2. Zone industrielle de Longoni :** y concentrer l'essentiel des activités industrielles mais ne pas l'exploiter à outrance. Aménager les espaces libres entre les bâtiments pour éviter les friches interstitielles. Favoriser un développement multi-site, au fond de chaque baie. Ne pas créer des zones industrielles ou d'activités de plus de 5 hectares sur les secteurs de Tririni et Miangani.
- 3. Urbanisation sur les pentes et les crêtes :** de Tririni à Tzoundzou 2, utiliser raisonnablement les plus fortes pentes. Stabiliser les sols pour éviter leur érosion. Renforcer le traitement paysager des constructions déjà présentes sur les crêtes et les fortes pentes.
- 4. Urbanisation des plaines :** les réserver à l'implantation des espaces d'activités et des grands équipements, notamment de Mamoudzou à Tsoundzou 2 (remblais littoraux de Passamaïnti, de Mtsapéré...).
- 5. Parcs et jardins :** créer des espaces verts à l'intérieur des zones urbaines. Utiliser les espèces locales.
- 6. Trait de côte :** enrayer le durcissement du trait de côte. Revaloriser certaines zones urbaines proches de la côte par la restauration d'une frange végétale littorale.

7. Aménagement des plages urbaines : conserver leur statut public afin qu'elles restent un lieu accessible à la population locale. Favoriser leur accueil : accès pour piétons (chemins menant à la plage), parkings, poubelles...

8. Créations d'hôtels et sites de loisirs : veiller aux risques de privatisation des sites et à l'artificialisation du milieu naturel (Mtsanga Hamaha).

9. Densification de l'habitat : densifier l'habitat (R+2, R+3) pour optimiser l'utilisation des surfaces constructibles. Privilégier les logements les plus hauts en bas de pente afin qu'ils ressortent peu du paysage. Renforcer l'intégration des habitats en forte pente ou sur crêtes par une densification de la trame verte.

10. Habitats précaires : les résorber, notamment sur les pentes de Kawéni, de Mamoudzou, Mtasparé et Passamaïnti.

C. Routes

1. Réseau routier à l'intérieur des terres : le développer pour soulager la route littorale, notamment au nord car des liaisons seraient possibles avec les plaines à l'intérieur des terres.

2. Axes routiers : assurer des conditions sécuritaires pour les piétons et les véhicules en créant des surlargeurs ou accotements revêtus cyclables accompagnés d'un traitement paysager.

D. Agriculture

Cultures intensives : réserver éventuellement une partie de la plaine de Kawéni à une agriculture plus intensive, comme les cultures maraîchères déjà en place. Envisager des cultures sous abri.

E. Développement durable

Carrières : engager une réflexion sur la reconversion du site.

3. Nord-Ouest

I. DIAGNOSTIC INITIAL

A. Présentation

Le territoire est marqué par une configuration en presque île dont le flanc extérieur, dominé par des crêtes acérées et abritant de nombreux villages littoraux, tourne le dos aux plateaux agricoles de l'intérieur et s'ouvre vers le grand large et l'Archipel du nord-ouest (îlots Mtsamboro, Choazil, Handréma).



Pointe Douamounyo

Communes concernées: Acoua, Bandraboua, Mtsamboro, Mtsangamouji.

B. Contexte géographique

1. Relief et géomorphologie

L'alignement du Dziani Bolé (sommet basaltique de 472 m) et les pitons phonolitiques du Hachiroungou (496 m), Madjabalini (363 m), constituent une crête acérée, véritable barrière, qui plonge dans le lagon par des pentes très fortes, localement prolongées par des pointes (rassi, tsiraka) qui délimitent des baies d'ampleurs variables, soulignée par leurs longues plages linéaires qui bordent d'étroites plaines côtières occupées par les villages (Mtsahara, Mtsamboro, Mtsongadoua, Mtsangamouji...)



Littoral de Mtsamboro

Dans l'archipel septentrional, les formations basaltiques des îles Choazil, de la pointe Douamounyo et de l'îlot Mtsamboro offrent des falaises sculpturales posées sur un écrin serti de plage de sable blanc.



Choazil

Vers l'intérieur, un vaste plateau basaltique fortement altéré descend en pente douce vers l'axe Soulou – Dzoumonye, drainé par le Mro Oua Maré et ses affluents. Il présente des reliefs arrondis fortement marqués par l'érosion, notamment sur les hauteurs d'Acoua et de Mtsougamouji, au niveau des vastes étendues ciselées de padzas entre Bandrakouri et Maeva Ranou. Ce secteur concentre les plus grandes superficies de padzas de l'île de Mayotte.



Padzas de Bandrakouri

Les quatre grandes baies qui jalonnent le littoral, offrent chacune un visage particulier :

- la baie aux vastes étendues calmes de mangrove de Longoni
- la baie sauvage d'Handréma
- la baie ouverte et paisible d'Acoua
- la baie secrète de Soulou



La baie de Soulou

2. Géologie :

La pointe nord – ouest de Mayotte appartient au complexe volcanique de l'époque pliocène dont le socle est constitué par un ancien bouclier de basalte à l'intérieur duquel des intrusions de phonolites ont donné naissance à de nombreux dômes et lames, dont les remarquables crêtes de Madjabalini et de Hachiroungou qui en se désagrégant ont créé l'amoncellement de blocs rocheux sur lequel est établi le village de Mtsangadoua.



Crêtes de Madjabalini



Mtsangadoua

Exemple typique de relief inversé en milieu volcanique, la Pointe Douamounyo, péninsule la plus septentrionale de la Grande Terre, est constituée par une coulée de lave mise en place dans une ancienne vallée qui se retrouve maintenant en relief après l'œuvre de millénaires d'érosion.

Le paysage de cette unité est fortement marqué par les vastes étendues disséquées des badlands (padzas), phase ultime de l'expression des phénomènes d'altération et d'érosion de sols ferrallitiques, soumis aux impacts cumulés des conditions climatiques et de l'action anthropique.

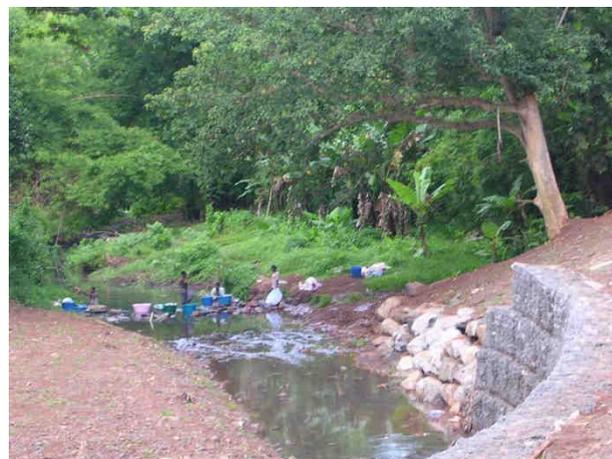
3. Hydrographie :

Les versants nord occidentaux sont sillonnés de nombreuses petites ravines au régime capricieux et de faible débit.

En revanche , le vaste bassin versant qui débouche à Dzoumonyé, drainé par le Mro Oua Maré, constitue un château d'eau majeur pour le nord de l'île et la récente retenue collinaire de Dzoumonyé, d'une capacité de 2,5 milliard de m³, crée un majestueux plan d'eau dans lequel plongent les versants boisés du Dziani Bolé.



Retenue collinaire de Dzoumonyé



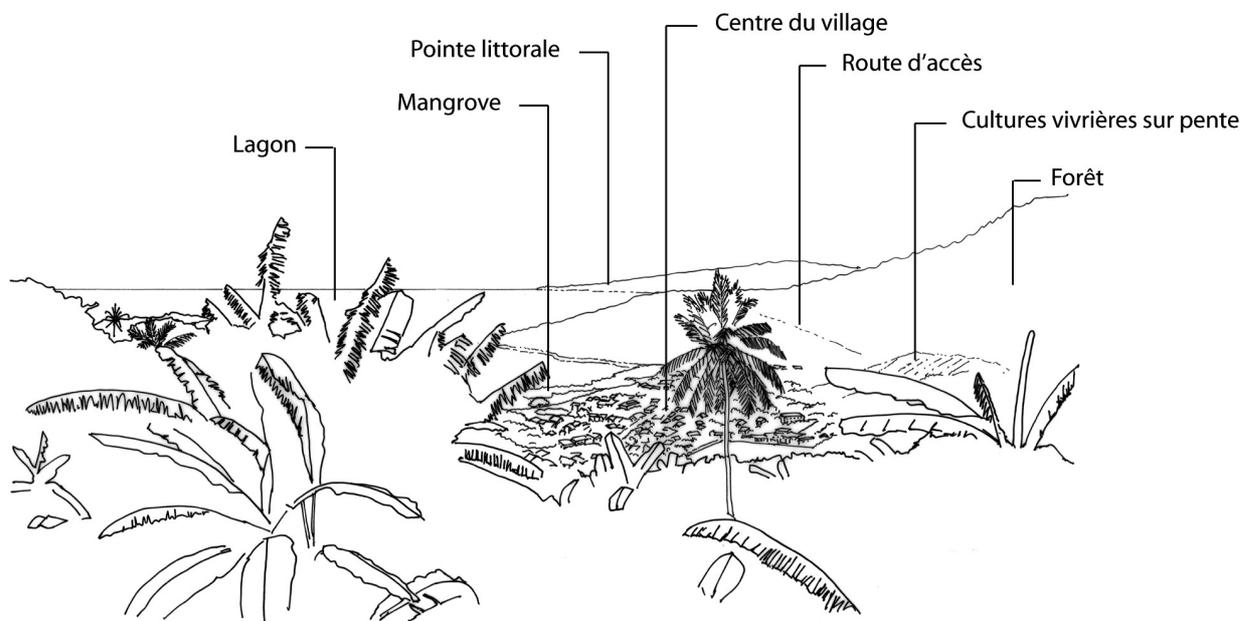
Lessive à Dzoumonyé



Ravine à Hamjogo

Les vallées, qui sillonnent le versant sud de Mlima Mahojani et qui arrosent les villages de Chembényoumba et Mtsangamouji, sont parcourues par des cours d'eau au débit régulier, alimentant les plaines alluviales marquées s'épanchant dans la baie de Soulou.

C. Contexte humain



HANDREMA - Village discret niché en fond de baie

1. Systèmes agricoles et forestiers

L’empreinte des cultures vivrières, espaces de «gratte», marque l’ensemble du paysage, les espaces jardinés piquetés de cocotiers et manguiers, progressivement poussés par l’urbanisation, montent à l’assaut des versants escarpés du Dziani Bolé et de l’Hachiroungou.



« Gratte » sur versants

Les vastes plantations d’Ylang-Ylang au parfum suave, symbole de l’île de Mayotte, occupent de vastes surfaces sur les terrains difficiles d’accès du plateau intérieur.

Dans le bassin de Dzoumonyé, le système de polyculture et d’élevage a succédé aux anciennes plantations de la société des Comores qui s’étendaient sur 1500 ha et qui alimentaient la distillerie de Dzoumonyé où demeure intacte la cheminée de l’usine et les vestiges épars de l’activité sucrière telle que la jetée de Mgouédajou.

De même l’ancien domaine de Soulou, au riche passé sucrier et qui s’est essayé à de très diverses cultures de rente au début du 20ème siècle, a évolué vers une structure coopérative fragmentant progressivement le parcellaire.



La jetée de Mgouédajou



La cheminée de Soulou

L’îlot Mtsamboro constitue le verger insulaire fournissant la majorité des agrumes de Mayotte et la production d’oranges est même fêtée au début du mois de juillet.

Les secteurs difficiles d’accès et inhospitalier du Hachiroungou concentrent des reliques de la forêt humide naturelle, qui s’expriment sur des versants escarpés et sont protégés dans la Réserve Forestière de Dzoumonyé.

D’autres espaces forestiers, plus ou moins secondarisés, dans lesquels les systèmes agroforestiers ont joué un rôle ancien ou récent, se localisent sur les pointes situées à l’écart des sentiers fréquentés : Pointe Apondra, Mlima Mahojani, Pointe Adanfisaka,

La pointe effilée de Douamounyo abrite des fourrés secs, témoins de la végétation primitive qui recouvrait les zones sèches de l'île, les formations à feuilles caduques changent de physionomie entre saison sèche et saison humide et participent activement à la magie sauvage de ces espaces remarquables.

2. Formes urbaines



Bandraboua

L'association étroite entre les villages et leur baie s'exprime pleinement sur le littoral du Nord-Ouest où s'égraine un chapelet de villages nichés dans des écrins de verdure, délimités latéralement par des pointes ou presqu'îles qui s'avancent en mer : villages d'Handréma, de Bandraboua, Acoua, Mtsangamouji... La toponymie révèle l'attachement aux racines littorales de plusieurs villages, le radical *mtsanga* (plage) est associé à la fleur de Pandanus à Mtsangadoua, au mot chien à Mstangaboua et au mot village à Mtsangamouji.



Plage et mosquée de Mtsangadoua



Mtsamboro et ses îlots



Mtsangamouji



La plage d'Acoua

Les fortes pentes qui dominent le littoral de la commune de Mtsamboro réduisent les capacités d'extension urbaines vers l'amont et l'urbanisation a tendance à s'échelonner le long de la RN1, les pointes jusqu'alors épargnées ont été ponctuellement colonisées, c'est ainsi sur la pointe Bouekoundrouni qu'a été implanté le collège de Mtsamboro et que le sommet de la pointe Kahirimtrou a fait l'objet d'implantation récente d'infrastructures.



Collège de Mtsamboro



Ndzia à Mtsamboro

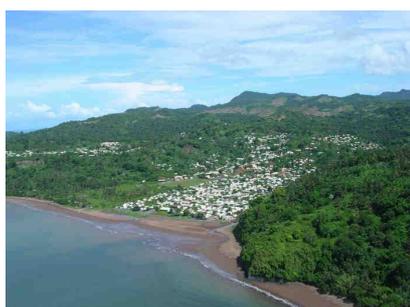


Baie de Mtsamboro



Mtsamboro

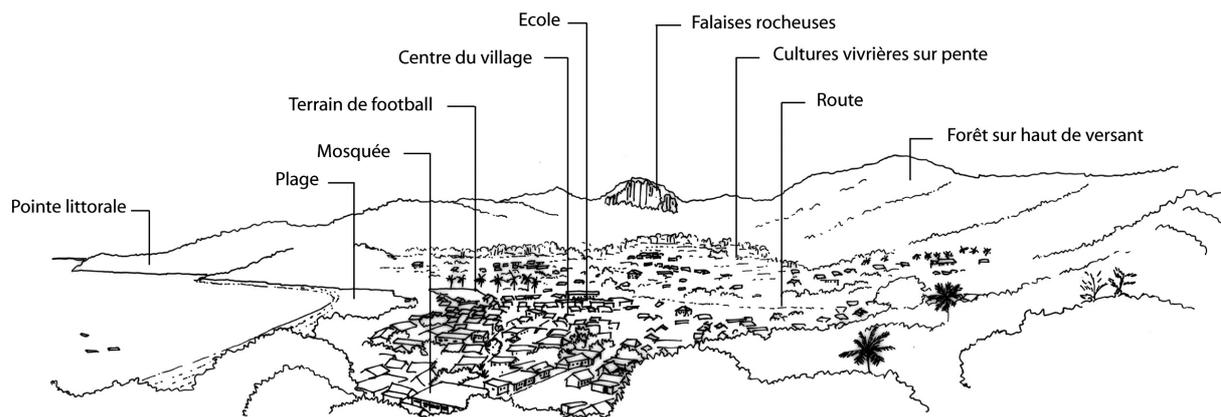
En revanche, les collines aux pentes plus arrondies s'étendant entre Mtsangamouji et Chembényoumba ont permis l'extension d'un continuum urbain en partie gagné sur le territoire d'une ancienne carrière et qui permet à l'ancien village lové dans sa plaine littorale originelle de se développer harmonieusement.



Mtsangamouji



L'organisation du village de Dzoumonyé est marquée par l'ancien domaine agricole de la société des Comores et il s'allonge le long du Mro Ouá Maré, séparé du lagon par une majestueuse mangrove de 100 ha, l'une des plus diversifiées de Mayotte.



ACOUA - Village rural dominé par des crêtes acérées

3. Les sites remarquables

Pointes et îlots du Nord

La majorité de l'archipel constitué des Choazils, Mtsamboro et de la pointe Handréma ouvre des perspectives grandioses vers le lagon : les plages secrètes, les sculptures volcaniques posées dans des eaux turquoise, la luxuriance végétale façonnée par le vent du grand large, participent à constituer un tableau sublime qui suscite une sensation de plénitude.



Iles Choazil

Pointe Douamounyo

Baie d'Acoua et Mtsangadoua

Les remparts majestueux de l'Hachiroungou, expression vigoureuse du volcanisme intrusif, dominent la remarquable baie d'Acoua et le village de Mtsangadoua blotti au milieu d'un chaos rocheux, au pied duquel la Mosquée Saïd Ali est installée directement sur la plage à l'ombre d'un badamier.



Mangrove de Dzoumonyé et baie de longoni

La baie de longoni abrite une des plus belles mangroves de l'île qui présente notamment des espaces d'arrière mangrove remarquables, où des Erithrynes au tronc épineux côtoient de magnifiques bambouseraies.

Patrimoine sacré et industriel.



Baie et plage de Soulou

La baie de Soulou constitue une des rares baies non urbanisées de l'île ; elle offre une position stratégique au carrefour de la route de la traversée vers le nord. Son patrimoine sucrier et ses richesses naturelles - cascades, orgues basaltiques, mangrove menacée par l'érosion - en font un site très riche surtout perceptible par une approche pedestre.



Cascade de Soulou

Retenue collinaire de Dzoumonyé

Malgré son origine artificielle, ce plan d'eau constitue un des rares paysages lacustres de Mayotte et offre une respiration très appréciable le long du GRMT1 qui relie Dzoumonyé au Dziani Bolé.



Réserve Forestière des crêtes du Nord et Padzas

Véritable couronne boisée associée aux reliefs accidentés témoins des épisodes volcaniques de la partie nord de l'île, qui se prolonge vers le sud par de vastes étendues de padzas, éléments remarquables de l'image emblématique des bad-lands de Mayotte.

Les efforts de revégétalisation et de protection de ces milieux, pour préserver les ressources en eau provenant de ce château d'eau, commencent à porter leurs fruits et le phénomène régressif semble enrayeré.

4. Secteur d'intérêt patrimonial institutionnalisé

Pointe Douamounyo – terrains du CELRL

Pointe Bouekoundrouni – terrains du CELRL

Mangrove de Dzoumonyé et Longoni – terrains du CELRL

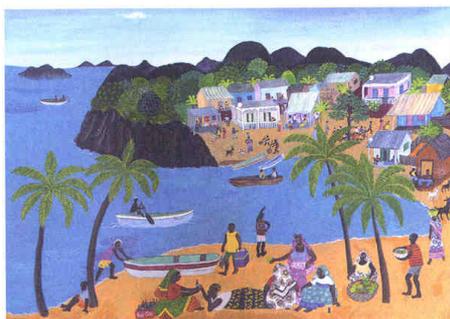
Réserve forestière des crêtes du Nord

Lagune d'Ambato – Mtsangamouji – Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

5. Regard et impressions d'artistes

Les îlots du Nord, oranges de Mtsamboro.

Gabriele Beziou
Village de pêcheurs
Acrylique et gouache
sur carton toilé



6. Points de fragilités

Constructions isolées sur crêtes à perception visuelle

Disparition localisée des coupures d'urbanisation liées aux pointes littorales (Hamjago, Kahirimtrou).



Hamjago

Instabilité de versant et perturbations sur les chaos rocheux de Mtsangadoua (terrain de football effondré) :



**Terrain de football de
Mtsaugadoua**



Abords de la CCD 1



Pollution des rivières de Dzoumonyé et Bouyouni

Décharge en limite du bourg de Dzoumonyé



Absence de préservation et de mise en valeur du patrimoine historique lié à l'industrie sucrière (Soulou, Mgouadéjou)



Banalisation des carrefours, points d'échanges stratégiques (Dzoumonyé, Soulou)



Carrefour de Dzoumonyé

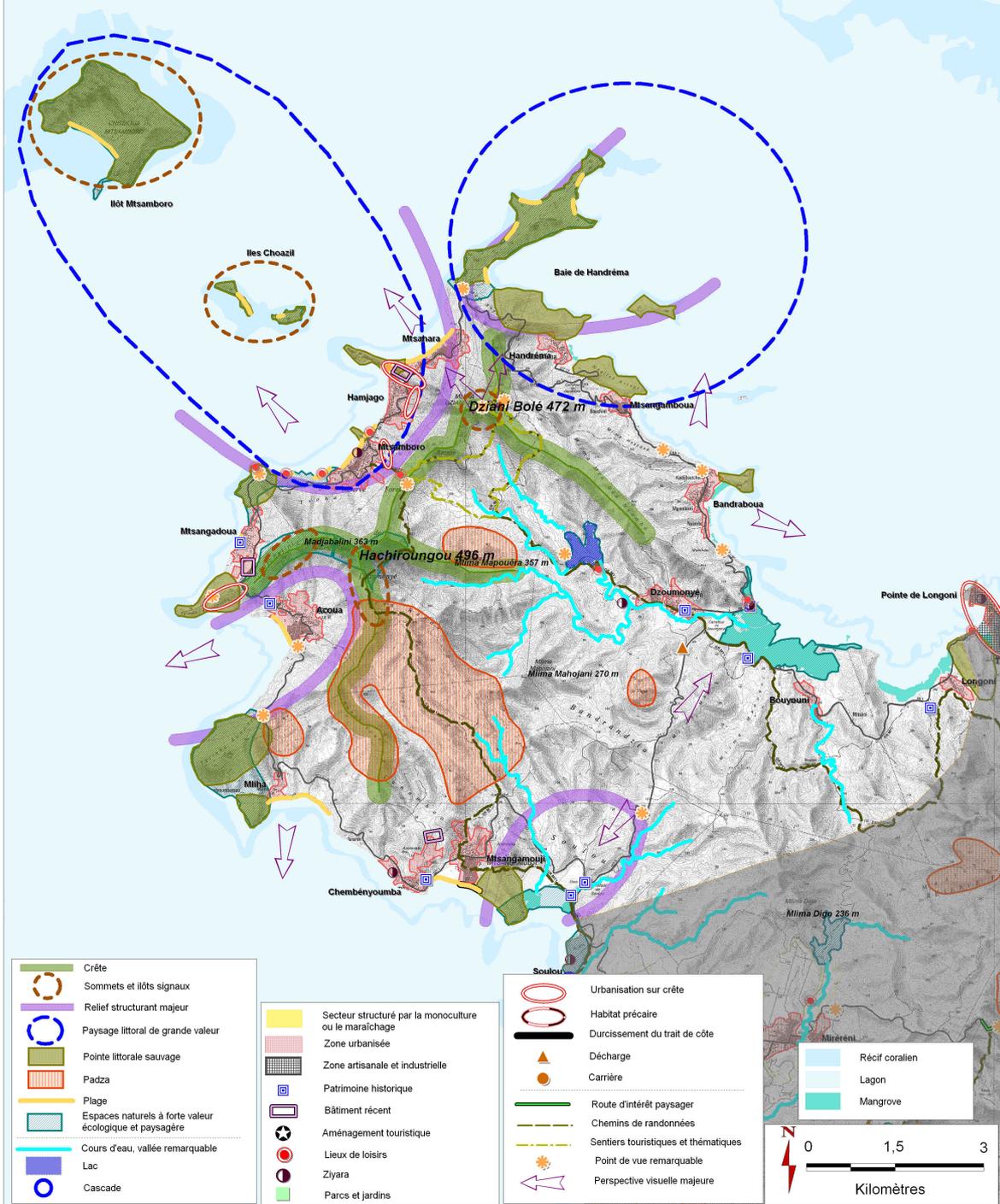


Carrefour de Soulou

Grave érosion littorale menaçant les plages et reculant le trait de côte à Handrema, Mtsamboro et Mtsahara

NORD OUEST Structure paysagère et enjeux

Atlas des paysages de Mayotte



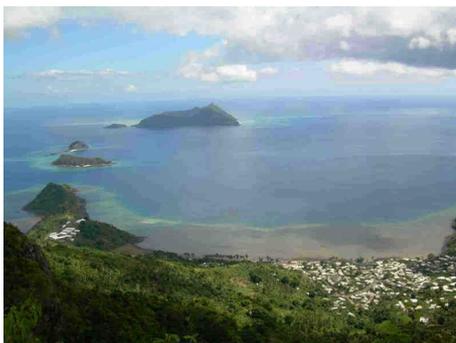
II. DYNAMIQUES PAYSAGERES

Compte tenu de la topographie très contraignante des pentes sur lesquelles sont implantés les villages de Mtsamboro, Hamjago et Mtsahara, les extensions urbaines devraient continuer à se prolonger le long des axes routiers et à s'étaler en pied de versant le long du littoral en renforçant le durcissement du trait de côte déjà bien engagé dans plusieurs villages:

- enrochements sur plusieurs fronts de mer urbains : Mtsamboro (place publique), Mgouédajou (promenade littorale), Mtsangamouji (boulevard littoral), Handréma (terrain de football)
- lotissements
- projets hôteliers (Mtsanga Foubouni, Mtsanga Chanfi, Hadsalé...)



Extension du village de Hamjago



Mtsahara et îlot Mtsamboro



Mtsanga Tanaraki



Aménagement du front de mer de M'Tzamboro

Dans l'ensemble des villages de la côte Nord-Ouest les projets communaux de renforcement de voirie, d'aménagement de placettes publiques, de lotissements, de bâtiments publics, d'équipements artisanaux et commerciaux, en entrée de village notamment, vont participer à une restructuration du tissu urbain et par conséquent à une amélioration de la qualité paysagère des villages concernés.



Place publique



Le village de Mtsangadoua dans son écrin de verdure



Littoral de Mtsamboro

Cependant des conflits d'usage se profilent à l'horizon entre les projets touristiques portés par des intérêts privés (hôtels) et les volontés communales de développement urbain de service public des villages voisins (Mtsamboro) . Ces conflits risquent également d'apparaître dans le cas de projets d'équipements sur des pointes littorales considérées comme Espaces Remarquables Terrestres ou d'installations sur des crêtes (antennes diverses, projets éoliens...)



Depuis les pentes de Dziani Bolé

Les ambitions de valorisation agricole des terrains situés dans la haute vallée du Mro Oua Moussalana dans un secteur de plantations d'Ylang et de cocotiers s'accompagneront d'un développement de l'éco-tourisme associé à l'aménagement d'un vaste réseau de sentiers pédestres reliant les hautes terres avec tous les villages littoraux du versant Est du Dziani Bolé.

Ces aménagements vont continuer à favoriser la pénétration du public à l'intérieur du massif dans le mouvement initié par les équipements réalisés à l'occasion de la construction de la retenue collinaire de Dzoumonyé.



Retenue collinaire de Dzoumonyé



Sentier Ylang

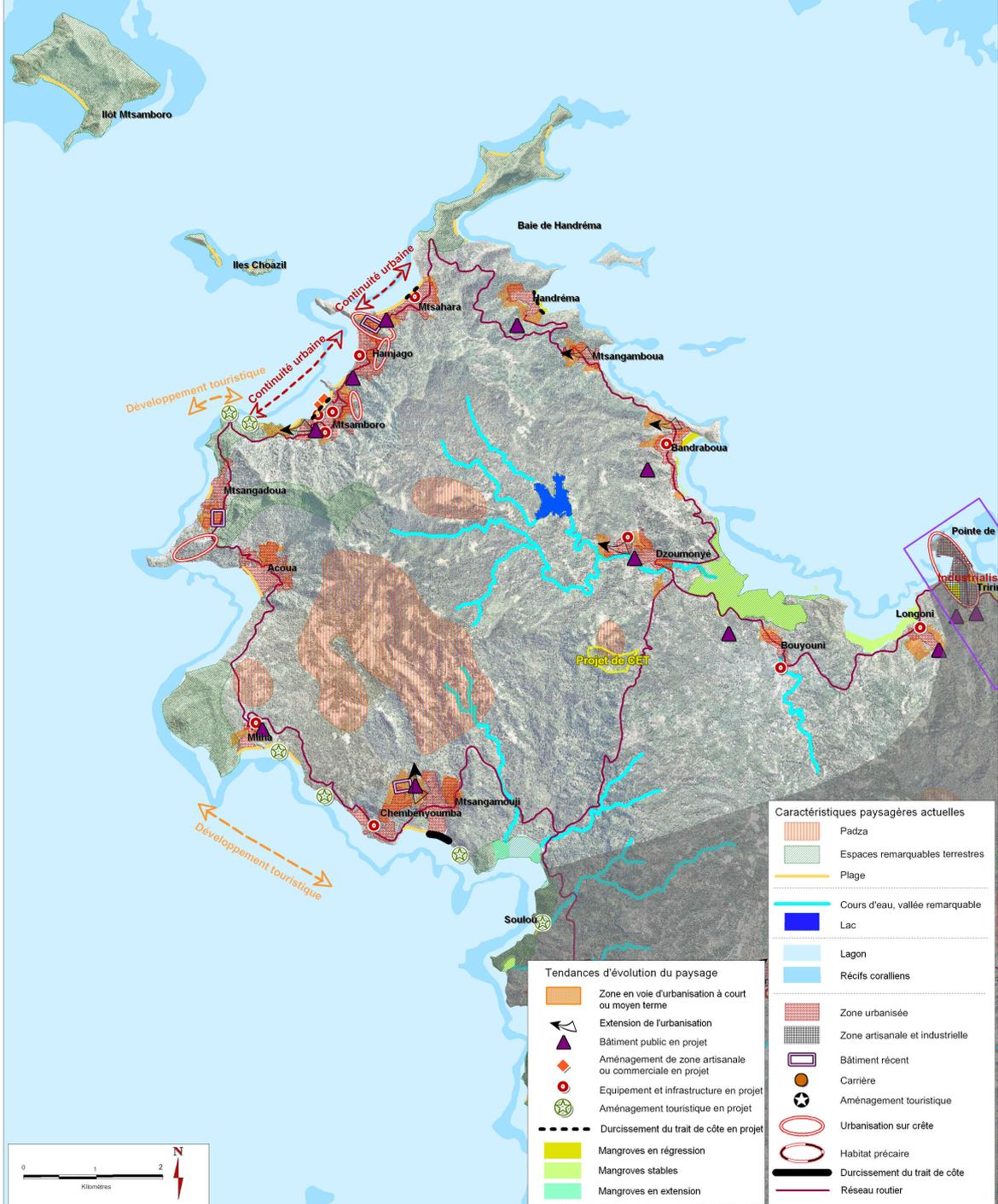
L'absence de politique volontariste suivie dans la préservation du patrimoine bâti et notamment des vestiges du passé sucrier sur les sites de Dzoumonyé ou de Soulou risque de compromettre la qualité des éléments architecturaux encore existants et à terme de rendre difficile toute entreprise de réhabilitation.

Par ailleurs, le point noir de la décharge de Dzoumonyé devrait être supprimé à la suite de la création d'un CET sous la pointe de la Vigie.

Les vastes padzas du Maeva Ranou et du Mlima Mahojani dont les surfaces dénudées ont régressé depuis une vingtaine d'années grâce aux opérations fructueuses de replantations systématiques initiées par les pouvoirs publics devraient continuer à se cicatiser sur leurs marges. Cette lente évolution des paysages de padzas dont l'image reste étroitement associée à l'identité même de l'île de Mayotte pourrait tendre vers un situation relativement stable où les inconvénients écologiques (érosion néfaste pour le lagon) et les dimensions paysagères (morphologie ruiniforme et palette des couleurs latéritiques) se combinent dans équilibre acceptable.

NORD-OUEST Dynamiques paysagères

Atlas des paysages de Mayotte



III. ORIENTATIONS PAYSAGERES

A. Protection et valorisation des sites

1. *Les baies et les pointes* : conserver les pointes et les baies vierges de tout bâti, en particulier la pointe de Douamounyo, la baie de Soulou et de Longoni.
2. *Les îlots* : envisager la protection totale de certains îlots pour la conservation de la biodiversité et l'ouverture raisonnée aux activités touristiques sur les autres (îlot Mtsamboro).
3. *Les cours d'eau* : réhabiliter les ravines urbaines par nettoyage systématique et aménager de circuits de découverte.
4. *Retenue collinaire de Dzoumonyé* : valoriser ce paysage lacustre (sentier autour du lac...).

B. Zones urbanisées et habitat

1. *Extensions urbaines* : freiner l'évolution en continuité urbaine des villages de Mtsangadoua à Mtsahara par la conservation du caractère sauvage des pointes et en limitant l'urbanisation linéaire le long de la route littorale.
2. *Trait de côte* : enrayer le durcissement du trait de côte en secteur urbain. Revaloriser certaines zones urbaines proches de la côte par la restauration d'une frange végétale littorale en l'absence de mangroves.
3. *Aménagement des plages urbaines* : conserver leur statut public afin qu'elles restent un lieu accessible à la population locale. Favoriser leur accueil : accès, mobilier urbain.
4. *Constructions d'hôtels* : limiter les risques de privatisation des sites et d'artificialisation du milieu naturel (Mtsanga Foubouni, Mtsanga Chanfi, Mtsanga Hadsalé).
5. *Habitat sur les pentes* : maîtriser l'urbanisation afin de limiter le mitage des pentes boisées de Mtsangadoua, Mtsamboro, Hamjago et Mtsahara.

C. Routes

1. *Routes littorales* : entretenir les points de vue remarquables. Créer un itinéraire thématique : la route des archipels.
2. *Carrefours* : valoriser les carrefours stratégiques.
3. *Bords de route* : lutter contre l'érosion en maintenant le sol (à l'aide de gabions, fascines...) notamment sur la CCD1.

D. Agriculture

Systemes agro-forestiers : contenir leur extension sur les versants du Dziani Bolé et de l'Hachiroungou.

E. Patrimoine

Vestiges des usines sucrières : restaurer et mettre en valeur les vestiges de Soulou et de Mgouadéjou.

F. Développement durable

Energies renouvelables : engager une réflexion sur l'effet des projets éoliens sur la mutation des paysages identitaires.

4. Plateaux du Centre

I. DIAGNOSTIC INITIAL

A. Présentation

Vaste ensemble de plateaux et de plaines agricoles d'ambiance intérieure n'entretenant que peu de relation avec le littoral, il est circonscrit sur son flanc est par une succession de crêtes boisées - Mtsapéré, Combani, Tchaourembo - et butte au Nord sur les contreforts du Dziani Bolé. Les débouchés sur le littoral sont confidentiels - baies difficiles d'accès de Tsingoni, plage de Soulou - ou abrupts - baie encaissée de Chiconi.



Baie de Tsingoni



Sada et baie de Chiconi

L'espace intérieur entre Coconi et Combani porte la marque de l'époque coloniale dans le parcellaire et les implantations villageoises.

Communes concernées: Chiconi, Koungou, Ouangani, Sada, Tsingoni.

B. Contexte géographique

1. Relief et géomorphologie

Système de planèzes en plateaux et versants qui descendent progressivement depuis les crêtes du Mtsapéré (572 m), du Mlima Combani (477 m) vers l'ouest, entaillés par des vallées sinueuses qui peinent à déboucher vers le lagon, car contraintes par les dômes de volcanisme intrusif ancien qui constituent les sentinelles du littoral : colline de Tsingoni, pointe boisée du Choungui, Mlima Chiconi.



Sohoa

Sur le plateau, la perception de l'organisation du relief est difficile, le paysage fermé par la végétation forestière secondaire et les parcelles vivrières ne s'ouvre que subrepticement au niveau des échancrures qui se situent dans l'axe des baies encaissées : Tsingoni, Sohoa, Chiconi.

Les axes de pénétration du massif central de l'île: la RN 2 (col d'Ongojou), la CCT 3 (Col de Vahibéni) et la RN 1 (Bandrandzia) autorisent quelques échappées visuelles partielles sur ce vaste territoire.



Les padzas ont fait l'objet de très nombreux travaux de réhabilitation et ils sont globalement peu étendus, cependant certains n'en constituent pas moins de remarquables paysages ruiniformes, notamment sur les pentes du Choungui qui dominent la mangrove de Tsingoni.

2. Géologie

La partie méridionale de cette entité paysagère est répartie sur deux versants basaltiques du bouclier méridional ancien datant du mio-pliocène pour le massif du Bénara et du pléistocène pour le Mtsapéré, ponctué d'intrusions phonolitiques en forme de coupole (Choungui) ou de pitons plus classiques (Mlima Combani, Mlima Chiconi).

Le massif du Mlima Digo est constitué de laves différenciées de fond de vallée, chapotées par des dépôts de cendres entaillées et disséquées par de nombreuses vallées d'axe est-ouest dont le fond est tapissé d'alluvions, ce sont sur ces formations que se sont installées les domaines agricoles de Combani.

3. Hydrographie :

Les précipitations abondantes qui s'abattent sur le nord de l'île associées à l'étendue des bassins versants expliquent l'existence de cours d'eau importants tels que l'Ourouvéni qui arrose tout le plateau de Combani et le Mro Coconi qui draine le versant nord du Tchaourembo. Ces cours d'eau déroulent leur tracé en méandres successifs dans des vallées luxuriantes parfois encaissées, ponctuées de cascades localisées sur les ressauts d'orgues basaltiques (Soulou, Apandzo, Mréréni, Rouaka, Bouyouni....)

Le fort potentiel en terme de ressource en eau du Mouala a été valorisé par la construction de la retenue de Combani qui alimente une grande partie de l'île en eau.



Retenue de Combani

Seul lac naturel de Grande Terre, grande clairière parmi les plantations d'Ylangs, le Dziani Karihani constitue une curiosité de 4 ha nichée dans une dépression du plateau forestier des environs de Tsingoni.



Dziani Karihani

C. Contexte humain

1. *Systèmes agricoles et forestiers*

Combani et Coconi sont assurément les capitales agricoles de Mayotte, bénéficiant de sols fertiles et de précipitations régulières, ce plateau fut le centre de gravité de l'histoire agricole de l'île.

A Combani, la plus grande concession de Mayotte (1800 ha) a consacré par le passé son domaine à la production successive de la canne, de l'Ylang, du coprah et de la citronnelle.

Le domaine agricole de Coconi, dans un cadre de jardin colonial aux allées plantées d'arbres séculaires, qui constitue le cœur de l'administration agricole de l'île avec ses services techniques et son lycée agricole, diversifie ses activités vers le maraîchage.



Bananaie

La culture de l'Ylang-Ylang, du bananier et de la vanille marque profondément le paysage agro-forestier



Ylang-Ylang



De grandes plantations extensives de cocotiers façonnent également les territoires, c'est le cas dans le large cirque qui entoure le village perché de Ouangani, sur le plateau de Kahani et à Ouangani.



Dans ce vaste jardin mahorais que constitue l'ensemble de cette entité paysagère, les forêts véritables sont cantonnées aux pentes des sommets les plus raides : forêt naturelle humide de la crête du Tchaourembo, versants acérés du Mlima Combani, dôme du Choungui isolé entre lagon et vallée de l'Ouroveni.



L'arrière plage de Sohoa abrite une forêt littorale très diversifiée constituée de remarquables arbres de grande dimension.

Les divers cours d'eau sont soulignés par des ripisylves de grande richesse.

Les mangroves situées de part et d'autre du promontoire de Tsingoni sont installées dans des baies confinées protégées du lagon par des cordons sableux et constituent des joyaux naturels préservés.



Quelques massifs résiduels de forêt naturelle humide habillent les flancs du Mlima Combani, du Tchaourembo et du Mtsapéré.

2. Formes urbaines

La diversité des systèmes d'implantation villageoise est forte entre les entités de l'intérieur et du littoral:

Combani et Miréréni, villages au carrefour des routes du centre de l'île, présentent une urbanisation héritée de l'époque coloniale aux axes rectilignes. Le bâti de Combani, dont l'expansion continue, se durcit rapidement alors que Miréréni possède encore des quartiers à Bangas traditionnels qui côtoient des lotissements SIM à l'architecture fonctionnelle.



Miréréni



Mrowalé



Combani

Ouangani, village du bout du monde sans lien littoral, s'est établi sur les berges du Rouaka dans une combe de verdure et son urbanisation gagne vers l'aval en direction de Barakani-Coconi.



Ouangani



Tsingoni, perché sur un promontoire stratégique est riche de son passé d'ancienne capitale historique de Mayotte et de son patrimoine religieux : mosquée du XV^{ème} et tombeaux schiraziens.



Tombeaux schiraziens



Mosquée de Tsingoni

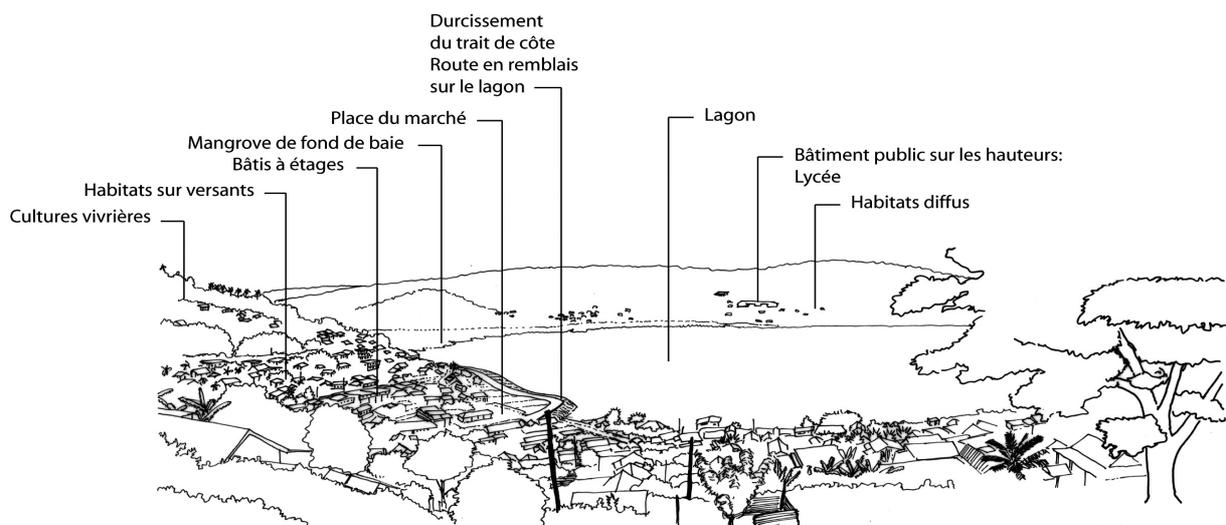


Tsingoni

Chiconi est établi en position littorale sur le flanc du Mlima du même nom, en gradins successifs et remontant chacune des ravines en alignant au cordeau les maisons le long des rues principales. Son front de mer moderne durcit le trait de côte.



Place du marché Chiconi



CHICONI - Village en balcon sur la baie

Sada est un village densément étagé dans une urbanisation très minérale, de laquelle la végétation habituellement très présente dans l'habitat mahorais semble ici écartée du centre historique. Son boulevard littoral gagne sur la mer en enrochement et ses imposants bâtiments publics récents (lycée) et édifices religieux (mosquée du vendredi et celle du golfe) confèrent à cette agglomération un caractère très urbain.



Sada



3. Sites remarquables

Complexe Choungui – Tsingoni – Dziani Karihani

L'association du promontoire du village de Tsingoni, du dôme du Choungui écorché de padzas ocre rouge, la basse vallée de l'Ourovéni qui débouche dans une riche mangrove fermée aux couleurs émeraude chatoyantes et la proximité du lac Karihani fréquenté par de nombreux oiseaux, constitue un des plus remarquables ensembles patrimoniaux de Mayotte.



Cascade de Soulou

Orgues basaltiques, plage secrète et chute d'eau.



Retenue collinaire de Combani

Vaste plan d'eau artificiel créant une clairière dans la petite vallée du Mroni Mouala et un miroir où se reflètent plantations d'Ylang et forêts secondaires.

Plage de Sohoa

Grande plage ombragée par de superbes et majestueux Badamiers, Takamaka.... très fréquentée par les populations locales.



Mlima Chiconi

Dôme volcanique au relief caractéristique, couvert de filaos, dominant toute la baie de Chiconi.



Ancien domaine de Coconi

Bâtiment de style colonial et parc arboré de superbes sujets, Jardin du lycée agricole, Jardin botanique du Conseil Général, abords de la scierie de la DAF, plantations d'alignement remarquables le long de la RN 2 dans la traversée de Coconi.



4. Secteur d'intérêt patrimonial institutionnalisé

Lac Karihani – terrains du CELRL
Réserve forestière de Majimimbini
Réserve forestière de Songoro Mbili
Réserve forestière des Monts Bénara

5. Regard et impressions d'artistes

Cascades de Soulou et de Miréréni, usine de Combani.

6. Points de fragilités

Extension urbaine et architecture difficilement maîtrisées sur les hauteurs de certains villages (Chiconi, Sada...) et durcissement localisé du trait de côte (Chiconi et Sada), du aux remblaiements sur mangroves, à l'enrochement et à l'absence de gestion des espaces verts.



Front de mer de Chiconi

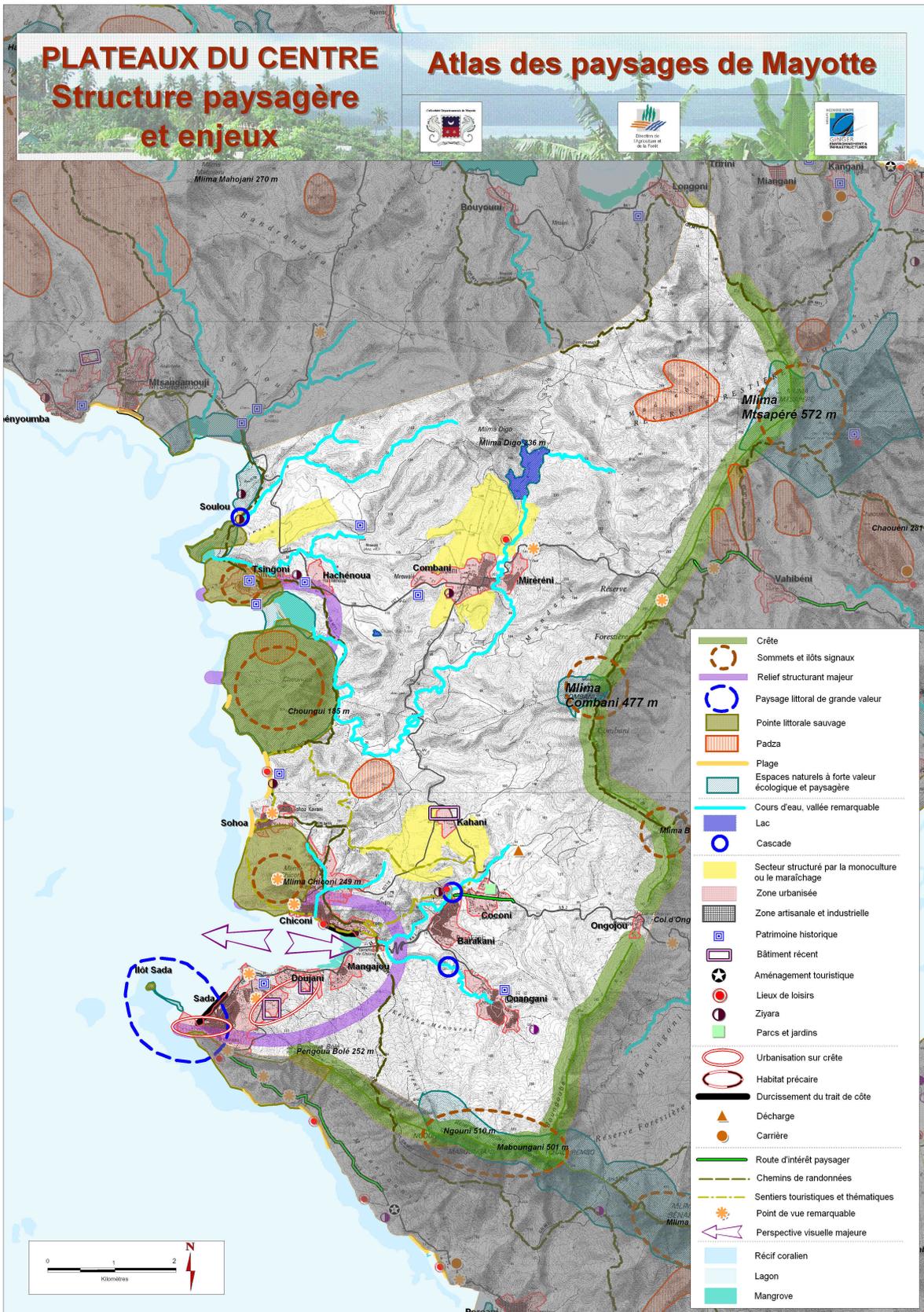
Risques de dégradation de sites majeurs liés à une fréquentation importante ou à des pratiques culturelles inappropriées (plage de Sohoa, Dziani Karihani...). Erosion littorale,



Sohoa sous la pluie

Points de vue routiers remarquables en cours de fermeture par embroussaillage





II. DYNAMIQUES PAYSAGERES

Malgré la diversité des formes urbaines entre la zone littorale et les territoires de l'intérieur, la tendance globale des structures urbaines est une évolution par extension linéaire de long des axes routiers qui conduit à la liaison progressivement continue entre villages et quartiers : Chiconi - Sohoa, Sohoa - Doujani - Mongajou, Coconi - Barakani - Ouangani, Tsingoni - Hachénoua, Combani - Mirereni ...



Extension du quartier de Sohoa



Mirereni



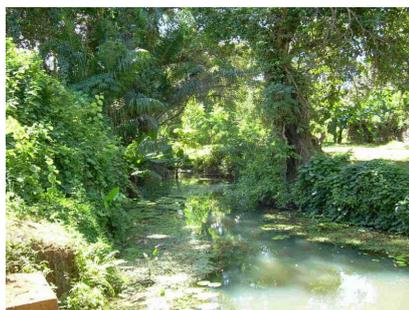
Continuité urbaine de Sada vers Chiconi

Les projets de « désenclavement » programmés par le passé avec une liaison évoquée entre Longoni et Combani ou envisagés encore actuellement entre Ouangani et Ongojou pourraient amplifier le phénomène d'extension urbaine linéaire.

Les villages de carrefour (Kahani, Combani, Hachénoua) présentent également une forte tendance au développement spatial, par implantation de bâtiments publics structurants (établissements scolaires) ou d'équipements commerciaux.

Par ailleurs, les difficultés d'accès du littoral limitent les projets touristiques installés sur le rivage et conduisent à un transfert d'aménagement des sites d'accueil du public et de valorisation des espaces naturels vers les cours d'eau et plans d'eau de l'intérieur des terres :

- Cascade d'Hapandzo (Barakani)



Les berges du Mro Oua Coconi



- Lac Dziani Karihani

- Potentialités d'accueil de la retenue collinaire de Combani et éventuellement de celle de l'Ourovéni en projet.



Les espaces agricoles hérités des concessions anciennes continuent à se morceler avec une diversification axée vers le maraîchage, associée à une régression des parcelles d'Ylang Ylang et une mutation d'espaces agricoles vers d'autres destinations: Golf de Combani, lotissements, retenue collinaire...

Les grandes parcelles structurées par la monoculture disparaissent progressivement en un patchwork de friches, jardins maraîchers, bananeraies, plantations d'Ylang Ylang.

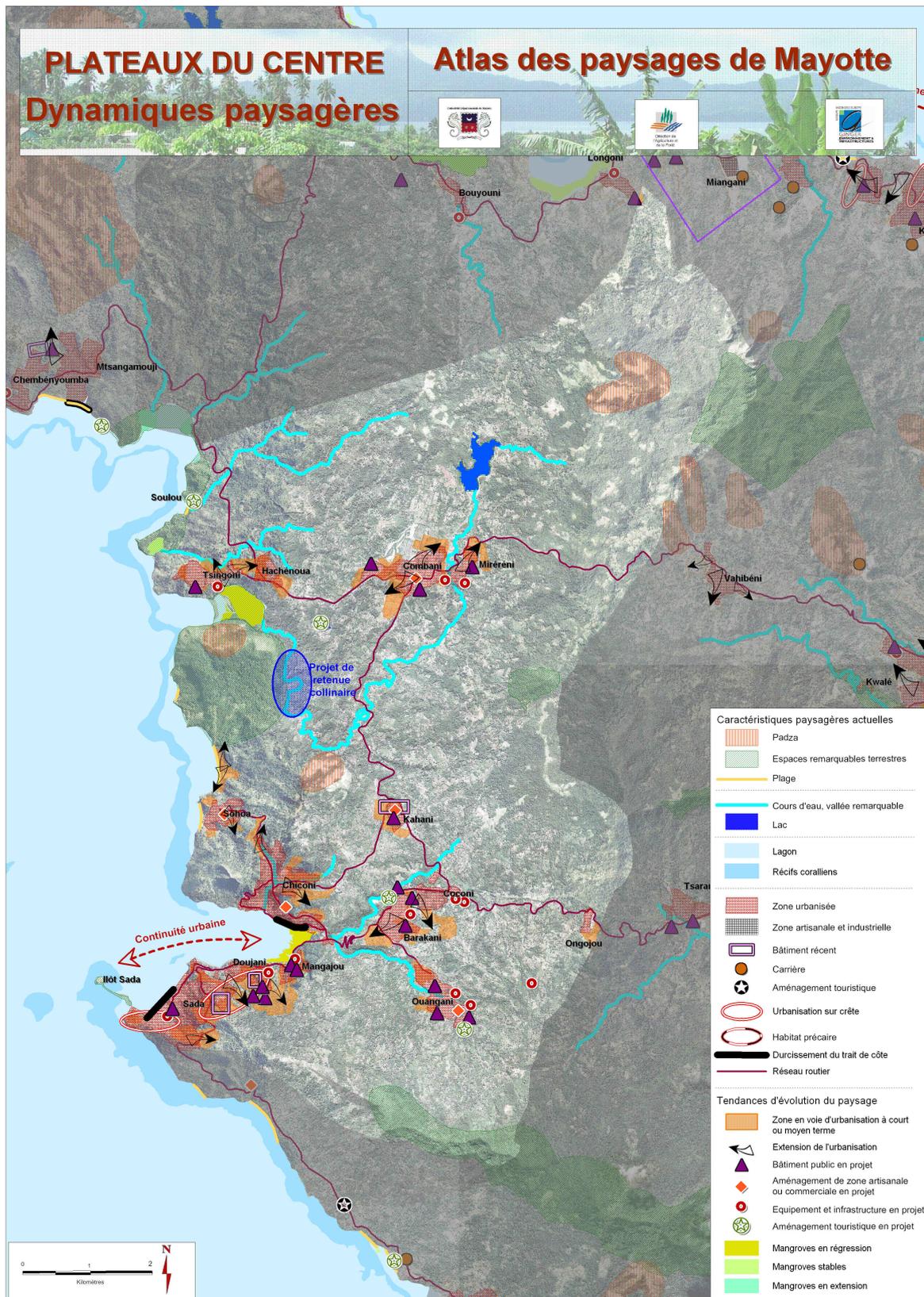
Les lotissements et équipements publics s'installent préférentiellement sur les terrains plats, jusqu'à présents valorisés par l'agriculture.



La maternité de Kahani

Cependant, le potentiel agricole des plateaux du centre devrait continuer à se développer à une autre échelle et les projets d'irrigation de certaines surfaces cultivées et de création de marchés couverts agricoles à Ouangani et Combani confortent cette perspective.

Les réserves forestières coiffant les lignes de crêtes principales (Mtsapéré, Mlima Combani, Tchaourembo) et les pitons isolés (Choungui, Sohoa) devraient assurer la préservation de la forêt d'altitude qui constitue la toile de fond des paysages locaux.



III. ORIENTATIONS PAYSAGERES

A. Protection et valorisation des sites

1. *Le complexe Choungui – Tsingoni – Dziani Karihani* : conserver dans son ensemble ce paysage qui est l'un des plus beaux de Mayotte.
2. *Retenue collinaire de Combani et l'Oouveni* : valoriser ce paysage lacustre qui pourrait s'ouvrir également au tourisme (sentier de découverte).
3. *Cascades* : préserver la qualité des cascades d'Ouangani et de Soulou tout en les ouvrant à l'éco-tourisme.
4. *Plages* : limiter la dégradation des plages remarquables (Sohoa) en aménageant des parkings, accès piétons, des aires de pique nique...
5. *Mangroves* : sauvegarder la mangrove de Mangajou Chiconi.

B. Zones urbanisées et habitat

1. *Extensions urbaines* : ralentir l'évolution en continuité urbaine des villages de Chiconi à Sada, par le maintien et la création de trames vertes et par la densification urbaine. Réintroduire le végétal dans l'aménagement urbain (création de parcs et jardins). Maîtriser l'urbanisation afin de limiter le mitage des pentes de Sada et Mangajou.
2. *Urbanisation à l'intérieur des terres* : mener une réflexion sur les possibilités d'urbanisation sur les Plateaux du Centre. Contenir l'urbanisation de Combani, Miréreni et Barakani (éviter l'urbanisation en bord de cours d'eau).
3. *Urbanisation sur les pentes et les crêtes* : utiliser raisonnablement les plus fortes pentes. Maintenir les sols pour éviter leur érosion. Renforcer le traitement paysager des constructions déjà présentes sur les crêtes et les fortes pentes.
4. *Trait de côte* : maîtriser le durcissement du trait de côte dans la baie de Chiconi.

C. Routes

1. *Axes routiers* : développer les plantations d'alignements le long des routes intérieures. Requalifier les boulevards urbains.
2. *Routes littorales* : soigner les bords de route. Aménager ou valoriser les points de vue remarquable existants.

D. Agriculture

Cultures intensives : renforcer l'identité agricole et forestière spécifique des plateaux intérieurs. Promouvoir les cultures intensives sur les plaines (Combani et Coconi).

E. Patrimoine

1. Héritage colonial : entretenir et mettre en valeur les bâtiments de style colonial et parcs adjacents.

2. Patrimoine religieux : mettre en valeur les tombeaux shiraziens.

5. Baie de Dombéni

I. DIAGNOSTIC INITIAL

A. Présentation

Ceinturées par les crêtes du Bénara et du Maévadoani, les plaines alluviales les plus longues de la côte orientale s'ouvrent largement vers le lagon. La centralité de Dombéni confère à cette vaste plaine agricole une position de carrefour stratégique, lieu d'échange et de passage.



Dombéni



Carrefour de Dombéni

Communes concernées : Dombéni.

B. Contexte géologique

1. Relief et géomorphologie

La crête reliant les sommets du Mlima Bénara (660m), Bépilipili (643 m) et Tchaourembo (581 m) domine de sa majesté trois vallées principales qui s'épanchent en de longues plaines alluviales prolongées par des vastes mangroves, flanquées de pointes massives : Rassi Domonyombé, Gogorakandza, Ironi Bé. Vers le lagon, les îles Hajangoua annoncent la célèbre Passe en S, témoin fossilisé d'un méandre de l'ancienne vallée de la Koualé.



Plage d'Iloni

Entre Bénara et Maevadoani, la crête au relief arrondi d'Akiba s'échancre au col d'Ongojou (184 m) pour constituer le point de passage privilégié vers la côte ouest.

2. Géologie

Partie intégrante du socle de l'ancien bouclier méridional en place à l'époque mio-pliocène, puis conforté par des coulées de basalte de fond de vallée en inversion de relief qui forment actuellement l'ossature des crêtes, le massif du Bénara, dont le sommet correspond à une intrusion de phonolite, représente le point culminant de Mayotte. Les pointes massives de Domonyombé et de Gogorakandza correspondent à des dômes de phonolites datant du Pleistocène.

Les plaines alluviales de Dembeni et Hajangoua sont constituées d'alluvions limoneuses très favorables à l'agriculture.

3. Hydrographie :

Les vallées du Mro Oua Dembeni, du Mro Hajangoua et du Salimbé constituent les plus grands bassins versants de cette entité et sont parcourues par des cours d'eau torrentueux dans leur section amont, qui plus bas dans la plaine, serpentent en méandre sous une forêt galerie de magnifiques bambous.





C. Contexte humain

1. Systèmes agricoles et forestiers

Un vaste réseau de pistes et sentiers dessert l'ensemble des cultures vivrières traditionnelles qui occupent les versants jusqu'au contact des réserves forestières d'altitude. Des plantations résiduelles d'Ylang se concentrent au col d'Ongojou.



Les plaines alluviales portent encore la marque des concessions agricoles de l'époque coloniale (Dembeni, Hagangoua, Ironi Bé) : maillage des grandes cocoteraies, pistes rectilignes, fossés de drainage, vestiges de l'usine sucrière de Hagangoua et de ses infrastructures d'embarquement, chenaux et digues dans la mangrove.



Hajangoua

Ces anciennes parcelles sont désormais vouées au maraîchage et à l'élevage de bovins.



Le manteau forestier qui occupe le versant nord du Bénara constitue un des plus importants refuges de forêt naturelle d'altitude de l'île. Cette réserve de biodiversité assure également une fonction majeure de protection des sols et de protection de la ressource en eau dans un secteur fragile.



Versant boisé du Bénara

Le littoral est flanqué de trois foisonnantes mangroves de fond de baie, emblématiques des paysages de Mayotte, offrant la riche palette des verts des différentes ceintures végétales associées aux tannes dont les couleurs ocres et la texture poussiéreuse alternent au rythme quotidien des marées.



Mangrove d'Iloni



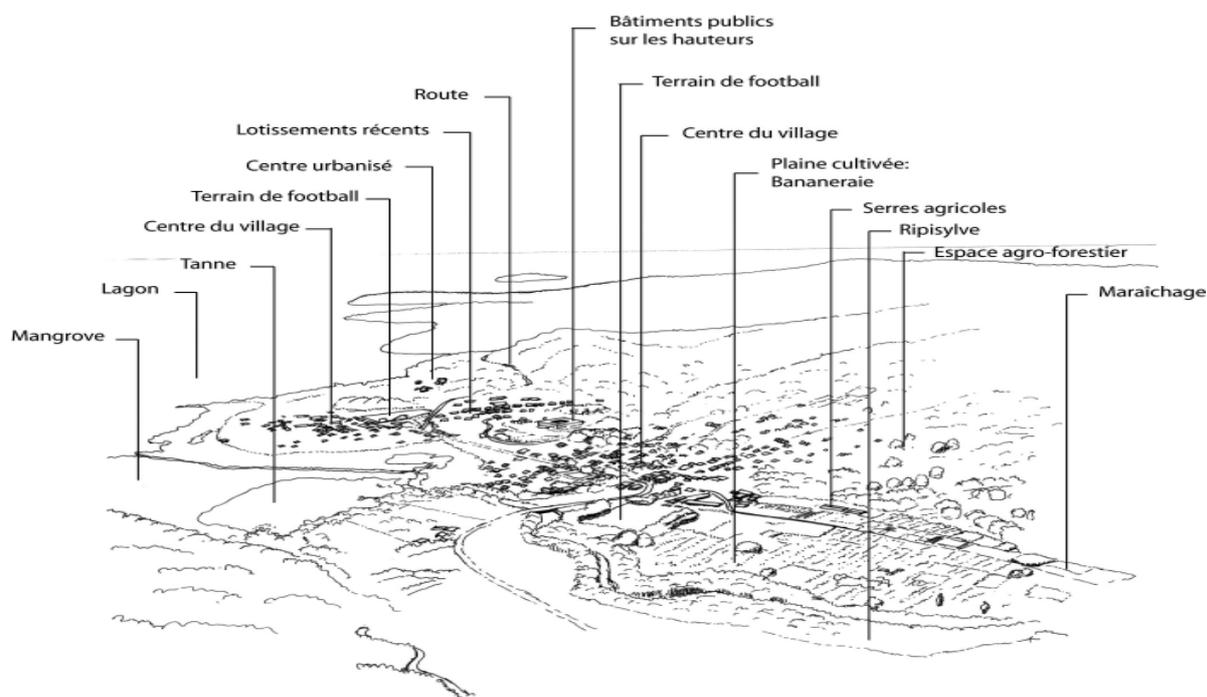
Ironi Bé

2. Formes urbaines

Dembéni et Iloni sont deux villages côtiers traditionnels qui tendent à fusionner dans une même agglomération par une urbanisation récente qui gagne les hauteurs à la faveur de l'implantation de bâtiments publics et de lotissements résidentiels. Le village de Tsararano de création récente présente une organisation quadrangulaire qui s'agrandit progressivement vers l'amont, préservant strictement les parcelles cultivées de la plaine alluviale en contrebas.



Dembéni



DEMBENI et ILONI - Une seule agglomération bordée d'une vaste plaine agricole

Le village d'Hajangoua est construit en balcon au-dessus de la plaine agricole et de la rivière Salimbé qui descend des hauteurs du Mlima Bépilipili. Les vestiges de l'usine sucrière côtoient l'ancien village de Mjini Hajangoua installé sur un oppidum où parmi la végétation demeurent les ruines d'une ancienne mosquée. Le tracé rectiligne de la RN 3 a creusé de grands talus de déblai qui entaillent les latérites au franchissement des crêtes successives et, à proximité du pont de la Salimbé à Hajangoua, les sols ferrallitiques colorent la chaussée en permanence.



Hajangoua



Le village d'Ongojou est un des plus hauts de l'île, situé à cheval sur l'arrête d'Akiba. Dans un contexte topographique précaire, il est resté traditionnel et centré autour de sa mosquée.



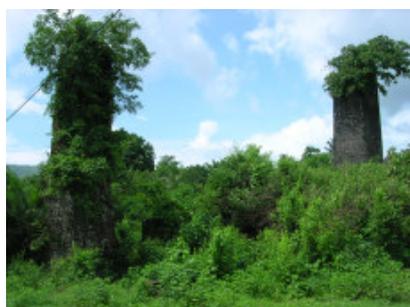
3. Sites remarquables

Plaines et mangroves de Dembéli

Les vergers et plantations maraîchères de la plaine contrastent avec les systèmes agroforestiers traditionnels fermés et ouvrent des perspectives visuelles imprenables vers l'îlot Mbouzi et Petite Terre.

Littoral de Hajangoua

Entre pointes, plages et mangroves, le littoral d'Hajangoua qui domine les îles du même nom et la passe en S franchissant le récif barrière, annonce au-delà du Rassi Domonyombé les paysages du Sud et ses baobabs séculaires. Les vestiges de l'usine sucrière et de ses dépendances émergent de la végétation constituent un ensemble architectural remarquable.

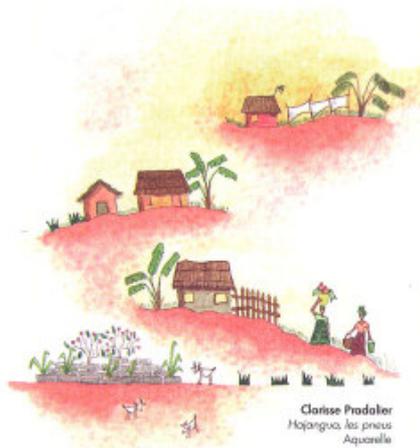


Usine d'Hajangoua

4. Secteur d'intérêt patrimonial institutionnalisé

Baie d'Hajangoua – terrains du CELRL
Réserve forestière des Monts Bénara
Réserve forestière de Songoro Mbili

5. Regard et impressions d'artistes



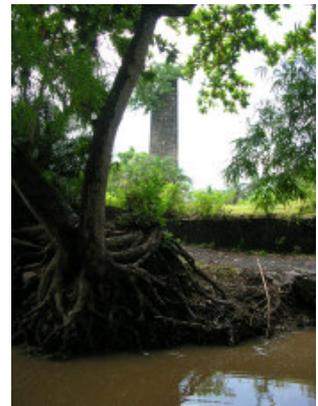
Clarisse Prod'aler
Hajangoua, les pinsus
Aquarelle

6. Points de fragilités

Urbanisation récente de pointes littorales (Iloni, Ironi Bé)



Insuffisance de la mise en valeur du patrimoine sucrier d'Hajangoua

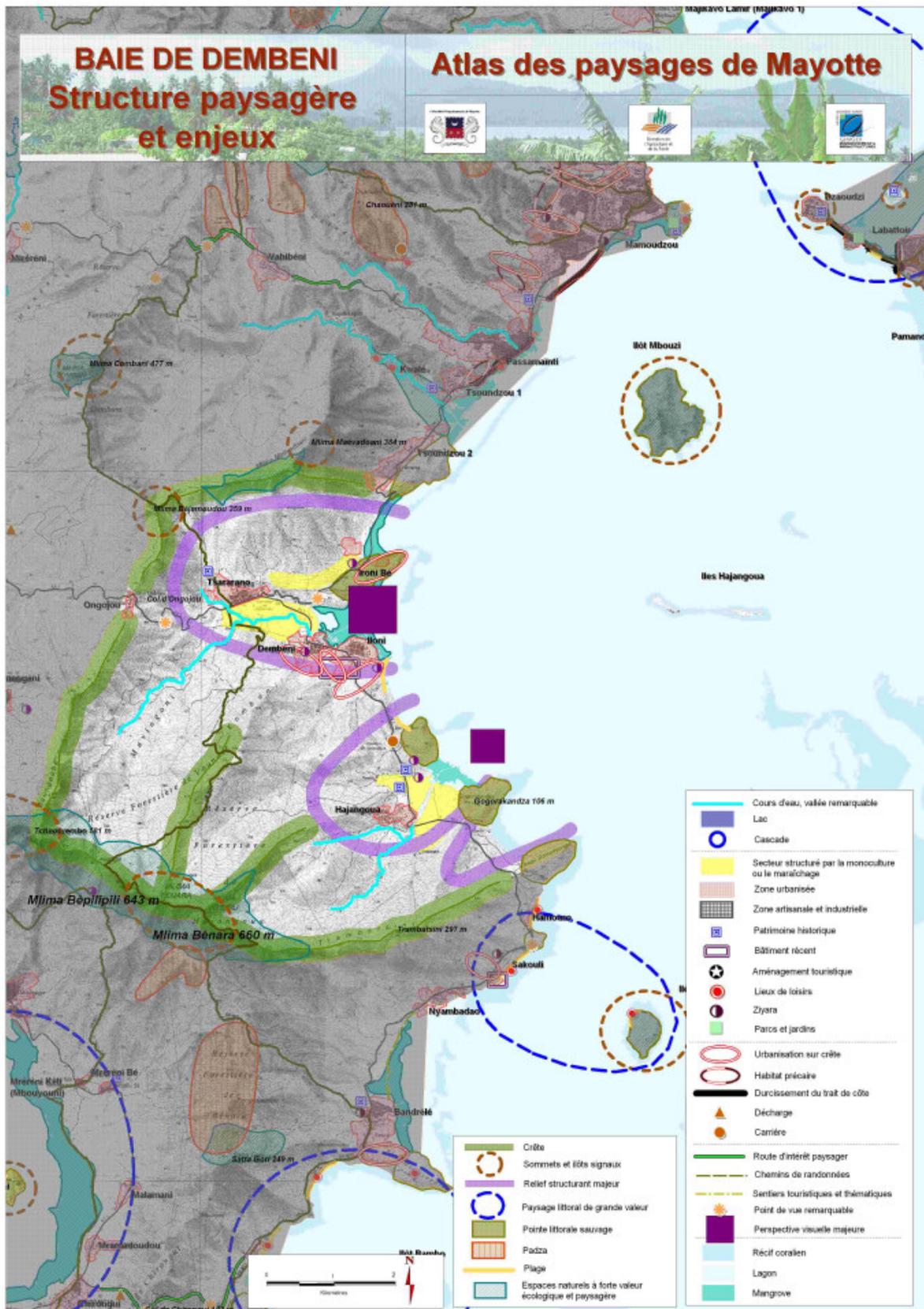


Grandes entailles latéritiques des déblais routiers de la RN3



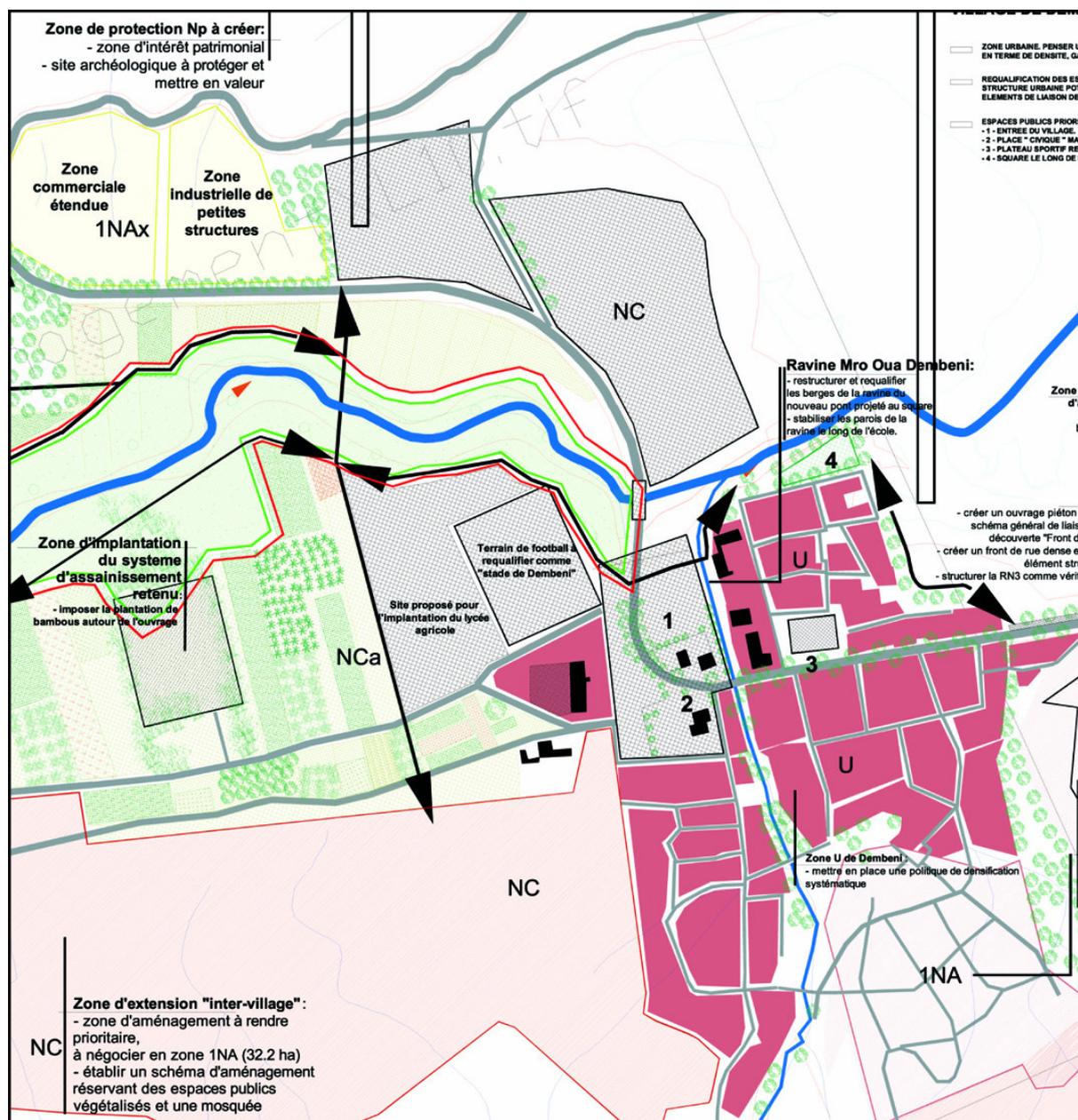
Carrière à réaménagement sommaire à Hajangoua

Fermeture des perspectives visuelles le long de la RN2 dans les descentes de Ironi Bé et Ongojou



II. DYNAMIQUES PAYSAGERES

La liaison urbaine existante entre Dembeni et Iloni devrait se poursuivre vers Tsararano pour créer de part et d'autres du Mro Oua Dembeni et de sa vallée alluviale agricole, une double bande d'aménagements urbains, commerciaux et de lotissements. Cette configuration renforcera ainsi la centralité de Dembeni dans sa position de carrefour Nord Sud.



Plan d'aménagement de Dembeni - Février 2002 - JVO 3

Hormis le projet de gare maritime d'Iloni, le littoral situé entre Ironi Bé et la Pointe Domonyombé ne devrait pas connaître d'aménagements particuliers à moyen terme, préservant ainsi le caractère sauvage de la côte.

Le village d'Hajangoua dont l'urbanisation devrait s'étendre en direction des berges du Mro Oua Hajangoua préservera la vocation agricole de la plaine littorale en s'orientant vers des productions de bananeraie et de maraîchage participant ainsi au maintien d'une mosaïque de parcelles ouvertes en camaïeu de vert.



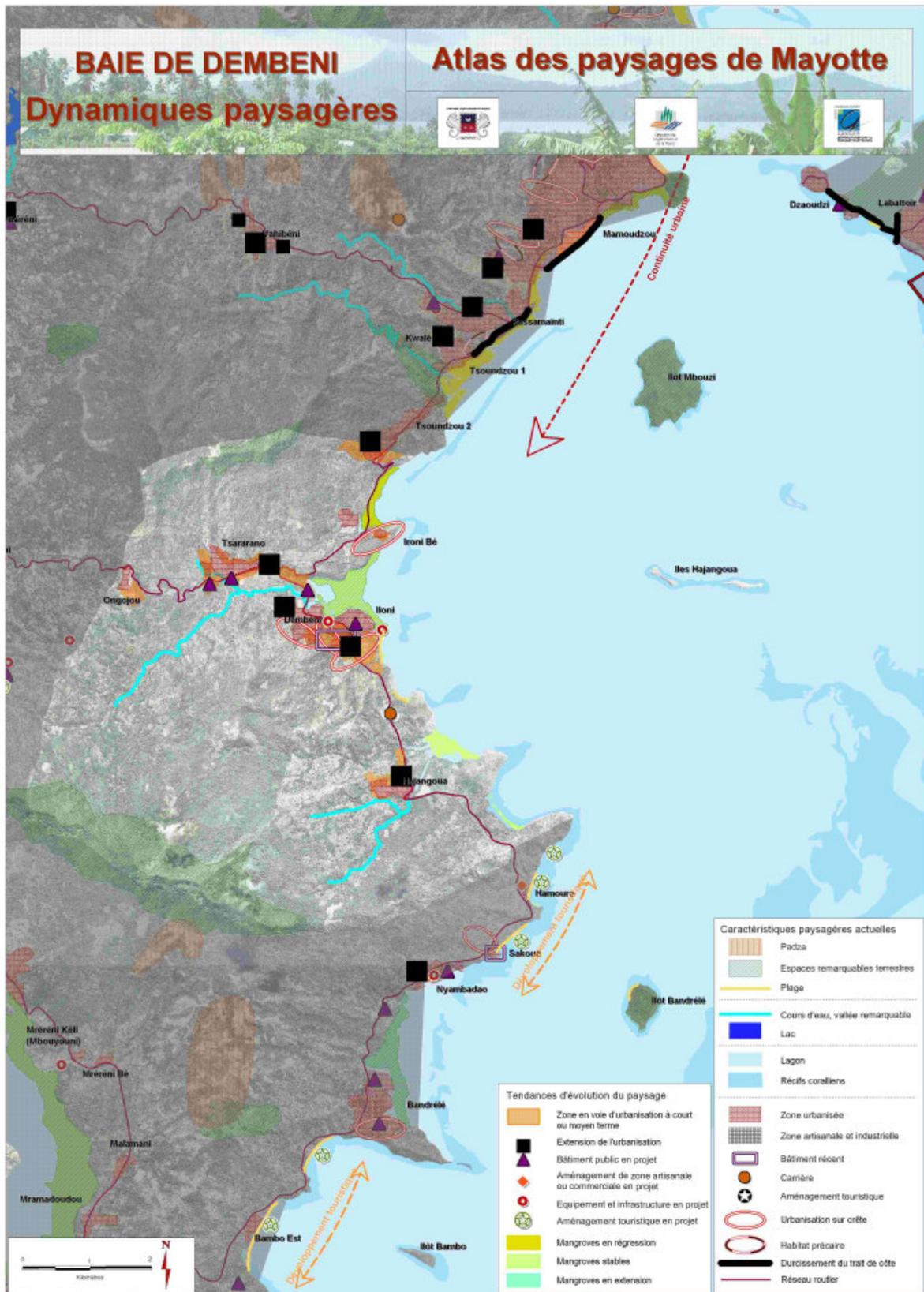
Tradition et modernité à Hajangoua

Les points de fragilité que constituent les éléments du paysage situés à proximité de l'axe routier principal : la carrière d'Hajangoua, l'absence de gestion optimisée des abords routiers (déblais délabrés), l'absence de mise en valeur de l'ancienne usine sucrière et du village Mrini Hajangoua risquent de conduire à une banalisation des perceptions visuelles dans un cadre à fort potentiel paysager.



Vestiges de l'usine d'Hajangoua

En ce qui concerne la caractéristique agro-forestière des vallées principales, les versants du Mlima Maevadoani, du Tchaourembo et du Trambatsini, sillonnés par un réseau dense de pistes agricoles, continueront à s'ouvrir aux pratiques de l'agriculture vivrière.



III. ORIENTATIONS PAYSAGERES

A. Protection et valorisation des sites

1. *Les pointes* : préserver les quelques pointes littorales de l'urbanisation (Ironi bé, Gogorakandza, Domonyombé).
2. *Cours d'eau* : valoriser l'accueil dans la vallée du Mro Oua Dembéni.
3. *Les mangroves* : veiller au maintien de la qualité paysagère des mangroves de Dembéni et Hajangoua.

B. Zones urbanisées et habitat

1. *Extension urbaine* : optimiser la place du végétal dans l'utilisation de l'espace dans la zone réservée à l'extension urbaine entre Dembéni et Tsararano.
2. *Urbanisation sur les pentes et les crêtes* : contenir l'urbanisation afin de limiter le mitage des pentes boisées agroforestières dominant Dembéni, Ioni et Tsararano. Utiliser raisonnablement les plus fortes pentes. Stabiliser les sols pour éviter leur érosion. Renforcer le traitement paysager des constructions déjà présentes sur les crêtes et les fortes pentes.

C. Routes

1. *Bords de route* : réhabiliter les talus de déblai le long de la RN3 dans le secteur d'Hajangoua.
2. *Route intérieure* : aménager les points de vue remarquables depuis la RN2.

D. Agriculture

Cultures intensives et maraîchage : les favoriser sur les plaines alluviales (Hajangoua, vallée de Dembéni).

E. Patrimoine

Usines sucrières : restaurer et mettre en valeur les vestiges d'Hajangoua.

F. Développement durable

Carrière d'Hajangoua : terminer la restauration du site

6. Baie de Bouéni

I. DIAGNOSTIC INITIAL

A. Présentation

La plus grande baie de Mayotte, encadrée par les pointes en vis à vis de Sada et de Boungoudranavi, s'enfonce profondément vers la crête peu élevée qui relie le Choungui au Bénara. Le fond de la baie occupée par le plus grand croissant de mangrove de Mayotte dissimule des villages à vocation agricole. Le point de mire de l'îlot Karoni, en position centrale, dans la succession des concavités forestières, agricoles, littorales et marines, confèrent à ce site une sensation d'équilibre parfait.



Communes concernées : Bouéni, Chirongui, Sada

B. Contexte géographique

1. Relief et géomorphologie

La baie est balisée par les crêtes peu élevées et étendues qui dessinent un amphithéâtre majestueux, reliant la pointe du Pengoua Bolé (au dessus de Sada), le massif du Ngouni (510 m), Tchaourembo (504 m) et du Bénara (643 m), longeant les arrêtes émoussées du Satra Gori qui s'infléchissent au col de Chirongui (102 m), puis fermant la boucle vers l'Ouest en embrassant le Karoni (285 m) et enfin le Ngoujou (296 m).



La plaine littorale de Chirongui forme un large croissant qui s'étire de Mréréni jusqu'à Tsimkoura offrant un espace de choix aux parcelles agricoles entre arrière mangrove et pied de versant.

En regard du linéaire du littoral, les plages sont peu nombreuses et se localisent à proximité des pointes à Hanyoundrou et de l'autre côté de la baie entre Dzienguizi et Sada. Celles de sable blanc de l'îlot Karoni semble tourner le dos à la baie.



Les cicatrices des padzas stigmatisent les pentes du Ngoujou du Mlima Chirongui et parsèment les flancs de la réserve forestière du Bénara, à cheval sur la crête qui marque la colonne vertébrale de l'île.



Hanyoundrou

2. Géologie

La majorité des versants qui constituent la conque dans le fond de laquelle se trouve la baie de Bouéni est tapissée de coulées basaltiques altérées du bouclier primitif datant du Mio-Pliocène.



Poroani

Les crêtes les plus hautes sont constituées de lames et d'aiguilles de phonolites bordées de colluvions de versants ; c'est notamment le cas des arrêtes qui structurent l'axe Tchaourembo – Bénara.

Les altérites ferralitiques sont disséquées en de nombreux padzas ; ceux qui dominent Mouanatrindri ont suscité la création d'un sentier thématique. Les altérations fuméroliennes de Chirongui sont kaolinisées en passées argileuses blanchâtres.

Une langue du récif frangeant s'avance localement vers le centre de la baie au Sud de Poroani.

3. Hydrographie

Petits bassins versants, principalement ravines torrentielles.

C. Contexte humain

1. Systèmes agricoles et forestiers

La partie la plus large de la plaine côtière située à Mréréni a été au 19^{ème} siècle le site d'implantation d'un domaine sucrier de plus de 200 ha, dont les vestiges de l'usine sont bien préservés à Mréréni Bé.

Omniprésence de la culture vivrière sur les versants jusqu'aux pentes les plus abruptes de la chaîne de Mlima Bénara. L'arrière mangrove de la baie a fait l'objet de nombreux défrichements pour l'installation de plantations de Bananiers qui ont fait localement disparaître les groupements à Erithryne d'une grande richesse écologique.

Les surfaces forestières se cantonnent sur les hauteurs dans la réserve forestière de Tchaourembo et sur les pentes du Bénara, qui concentrent de grandes étendues de forêt naturelle humide menacées par l'enlèvement.

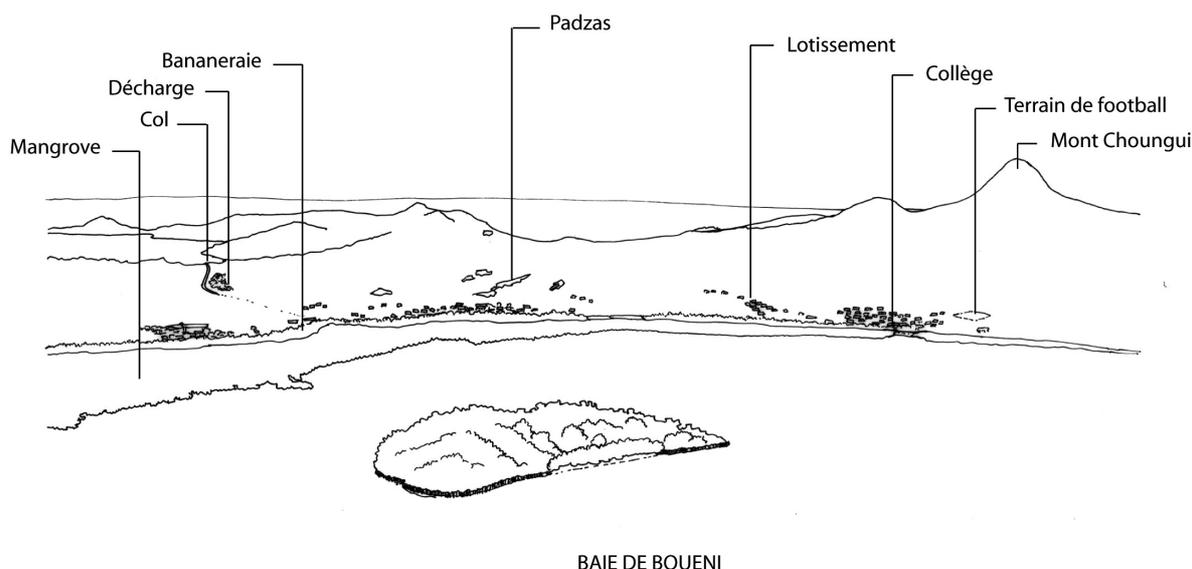


Versant du Bénara



Mangrove d'Hanyoundrou

Les padzas de la réserve forestière du Bénara ont fait l'objet d'importants efforts de replantation de même que ceux situés sur la Pointe de Bouéni.



2. Formes urbaines

Les villages à vocation agricole du fond de la baie de Bouéni sont installés en retrait du lagon, séparés de celui-ci par une très large mangrove. D'implantation ancienne, tels que Poroani, Chirongui, Tsimkoura, ils s'étendent progressivement depuis leur centre historique vers les hauteurs par des opérations de lotissement évolutif ou de création plus récentes liées au domaine agricole de Mréréni (Malamani, Mramadoudou) et ils se développent le long de Route Départementale.



Mramadoudou

L'installation à Tsimkoura du premier collège de brousse a participé à l'essor de ce village et favorisé la création d'un quartier résidentiel d'inspiration métropolitaine, Rampe Cannelle où les villas s'organisent en lotissement jardiné à l'écart du village traditionnel.



Lotissement Rampe Cannelle

Les villages implantés au pied du Ngoujou (Mouanatrindri) sont résolument tournés vers le lagon comme en témoigne la base nautique de Hanyoundrou.

A Tsimkoura demeure une friche industrielle à l'abandon, vestige d'une activité de briqueterie sans lendemain.



Friche industrielle Tsimkoura

La décharge de Chirongui constitue un point noir sur la route d'accès au col de Chirongui, point de vue exceptionnel sur toute la baie.

3. Sites remarquables

Mangrove de Chirongui et îlot Karoni

Complexe littoral majeur de Mayotte possédant la plus grande mangrove de l'île (220 ha), haut lieu de la biodiversité et cadre somptueux des perspectives dominées par le Choungui.



Réserve Forestière de Chirongui

Crête de padzas en cours de réhabilitation et de fixation, échancrure du col de Chirongui qui du haut de ces 102 m autorise un des points de vue les plus spectaculaires de l'île et qui permet d'embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de la baie de Bouéni organisée en parfaite symétrie autour de l'îlot Karoni.



Hauteurs de Mouanatrindri et sentier padzas

Les écorchures du récent glissement de terrain stabilisé menaçant Mouanatrindri sillonnent les pentes qui gardent l'entrée de la baie de Bouéni et offrent des perspectives imprenables sur le littoral de Sada.

Littoral de Sada

Une succession de plages entrecoupées de caps rocheux situés face à la baie de Bouéni et à la silhouette omniprésente du Choungui. Au dessus de la plage de Jimawéni, implantation de l'écomusée de la vanille et de l'Ylang.



4. Secteur d'intérêt patrimonial institutionnalisé

Baie de Bouéni – terrains du CELRL

5. Regard et impressions d'artistes

Gabriele Bezzan
Ybulé
Acrylique et gouache
sur carton toilé



6. Points de fragilités

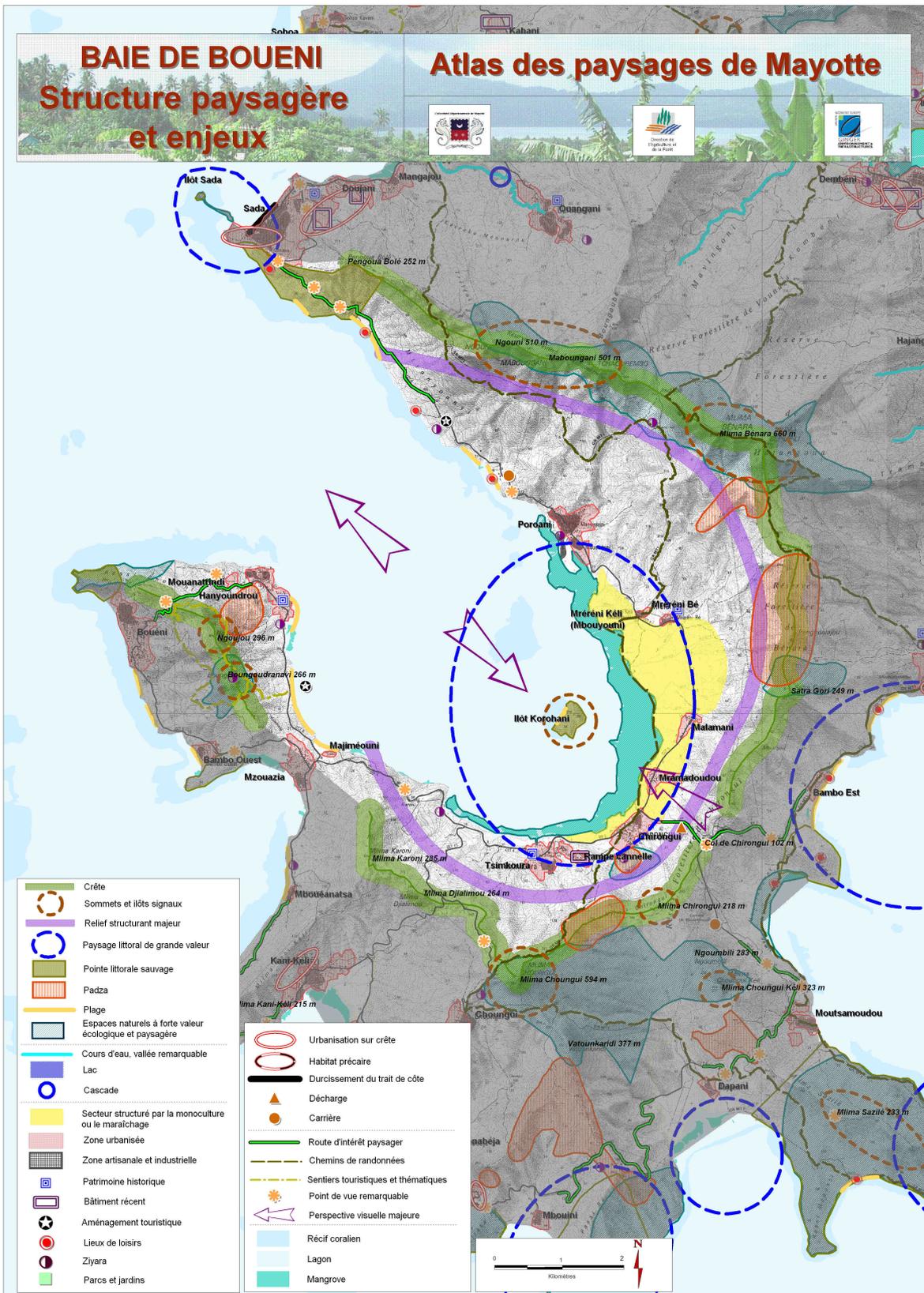
Décharge de Chirongui située en bord de route



Croissant bananier empiétant sur l'arrière mangrove

Padzas et zones de glissement de terrain





II. DYNAMIQUES PAYSAGERES

L'urbanisation qui s'est développée autour du carrefour de Chirongui et qui s'étend le long de la RN 3 entre mangrove et espaces agricoles, tend progressivement à relier les villages de Tsimkoura, Mramadoudou. Cette évolution du bâti linéaire le long de l'axe routier parfois étroit et encombré pourrait susciter à plus long terme la création de déviations situées à l'amont des agglomérations (Chirongui).

La grande qualité du patrimoine naturel que constitue le croissant de mangrove entourant l'îlot Karoni et l'intérêt du potentiel nautique de la baie encourage des projets d'aménagements ponctuels en périphérie du littoral recouvert par la mangrove : base nautique à Poroani, amélioration de la jetée de Tsimkoura et perspectives de développement d'un site touristique majeur à Majimeouni. Ces divers projets évoqués ne devraient modifier que modérément le trait de côte en raison de leur dissémination et de la démarche de développement durable affichée.

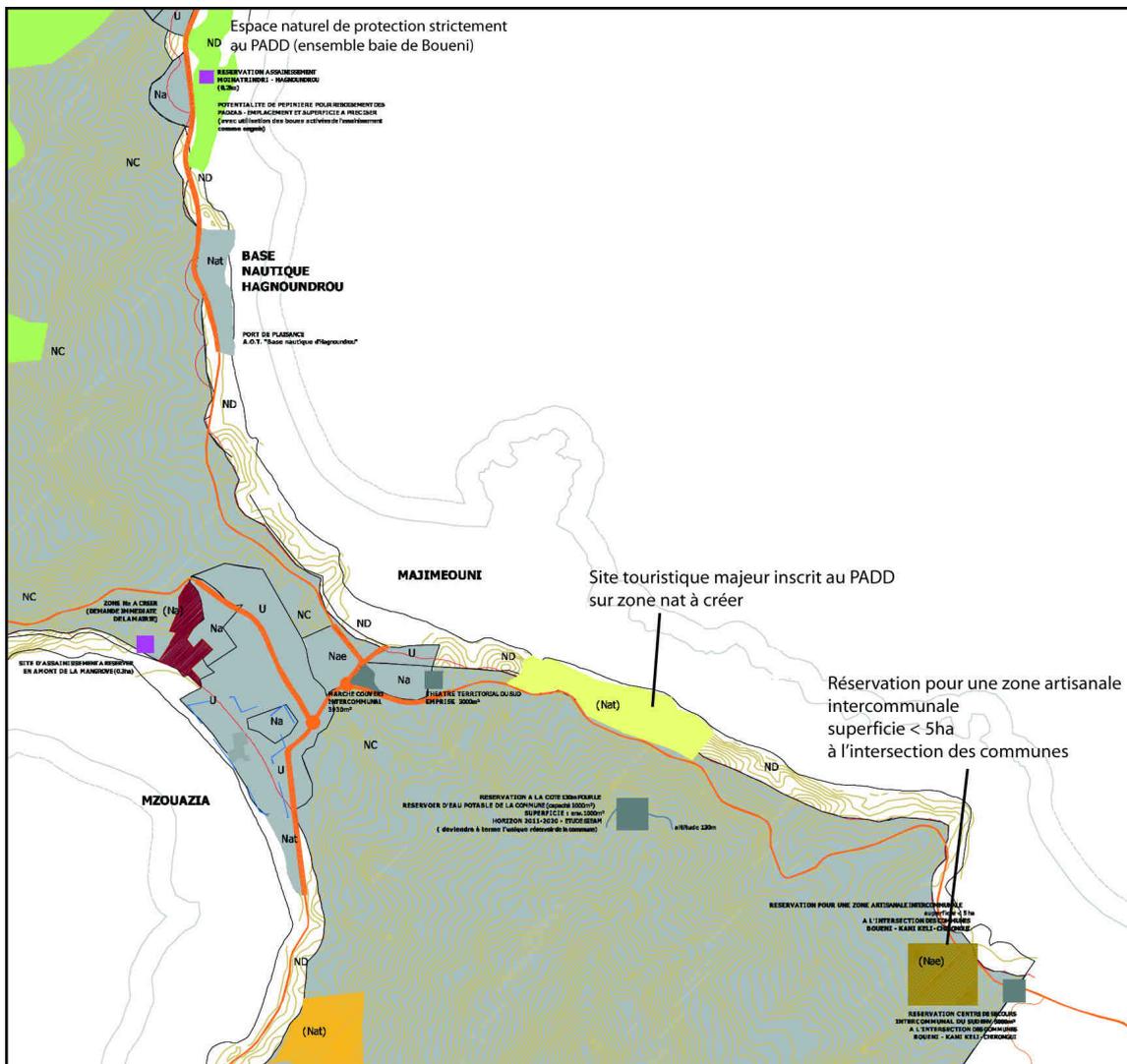


Schéma d'aménagement de la commune de Boueni - février 2003 - JVO3

La mise en valeur existante du patrimoine culturel et historique initié avec l'écomusée de la Vanille et de l'Ylang Ylang, son sentier ethnobotanique, l'aménagement de divers sentiers thématiques (padzas) et la création de plusieurs points de vue aménagés risquent progressivement en l'absence d'une maintenance soutenue et régulière de perdre de leur intérêt. De même l'absence de réhabilitation des points de fragilités majeurs (décharge de Chirongui, secteurs de glissement de terrain, padzas...) banalisera les paysages d'équilibre remarquable qui caractérisent encore la baie.



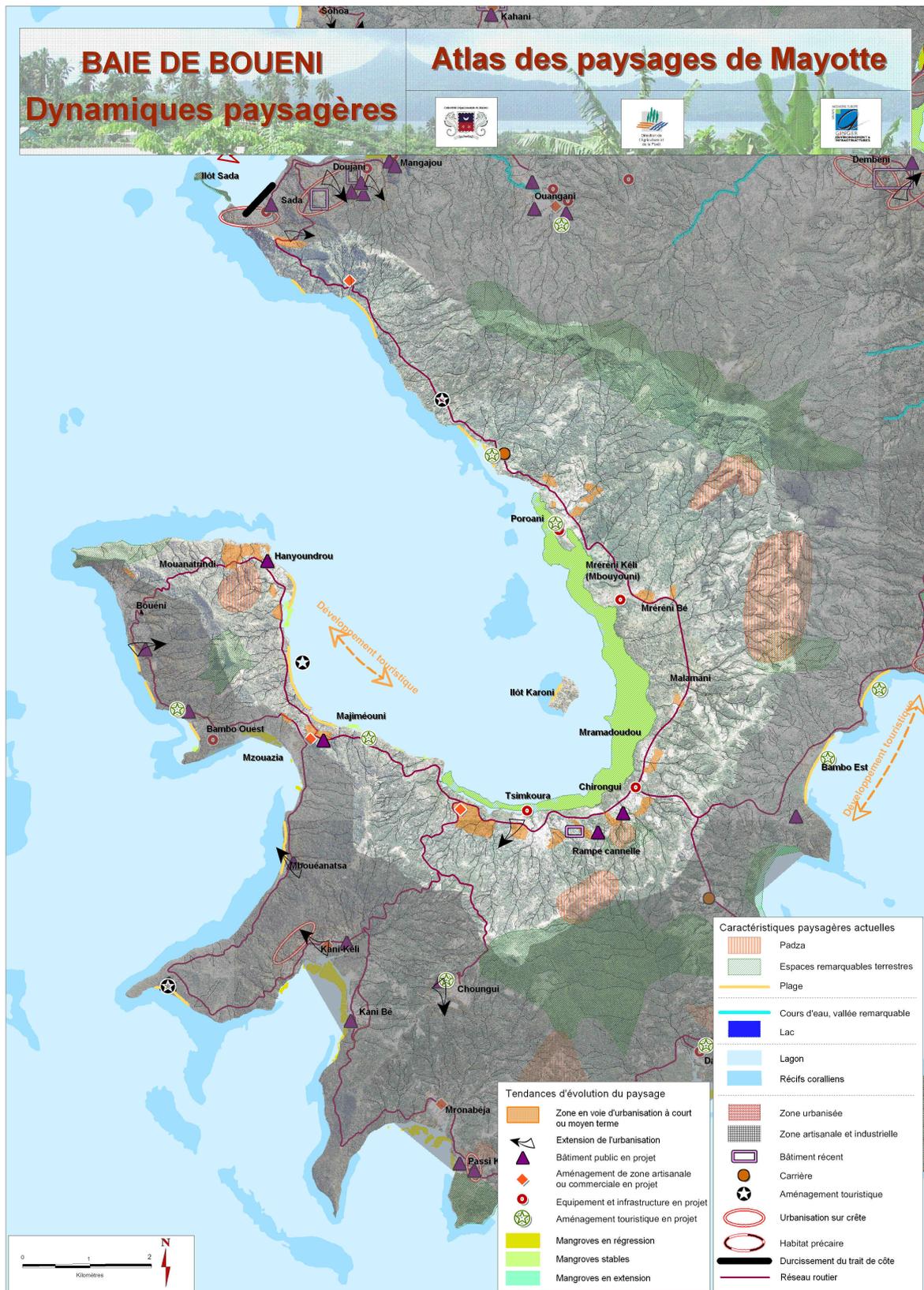
Cheminée de l'usine de Mirereni



Point de vue du col de Chirongui

La vocation agricole, actuellement majoritairement bananière, de la plaine littorale de Miréneni continuera à cohabiter avec les espaces agro-forestiers qui tapissent les versants du grand amphithéâtre qui délimitent la baie.

L'arrière mangrove risque cependant de faire encore les frais des conflits d'usage qui se concentrent au niveau des limites des espaces naturels protégés, de même qu'aux franges des réserves forestières du Bénara et des Crêtes du Sud.



III. ORIENTATIONS PAYSAGERES

A. Protection et valorisation des sites

1. *Littoral* : préserver de l'urbanisation la succession remarquable des plages du nord de la baie en maintenant un tourisme modéré.
2. *Padzas* : préserver les paysages identitaires des padzas des contreforts de Choungui.
3. *Les îlots* : maintenir leur caractère sauvage.

B. Zones urbanisées

1. *Extensions urbaines* : freiner l'évolution en continuité urbaine linéaire des villages de Malamani à Tsimkoura. Réhabiliter la friche industrielle de Tsimkoura.
2. *Aménagement des plages* : conserver leur statut public afin qu'elles restent un lieu accessible à la population locale (plages entre Majiméouni et Hanyoundrou).

C. Routes

1. *Routes littorales* : entretenir les points de vue remarquables et préserver des échappées visuelles sur la baie et le Mont Choungui.
2. *Carrefours* : valoriser les points d'échange routier.
3. *Axes routiers* : requalifier les traversées de village en boulevards urbains.

D. Agriculture

Cultures intensives : concilier production agricole et préservation de l'arrière mangrove de Bouéni.

E. Patrimoine

1. *Eco-tourisme terrestre* : redynamiser l'écomusée et les sentiers déjà aménagés.
2. *Eco-tourisme marin* : accompagner la démarche d'ouverture sur les activités nautiques de Majiméouni par une préservation concomitante des paysages littoraux sauvages.

F. Développement durable

Décharge de Chirongui : finaliser la réhabilitation de la décharge.

7. Côte Sud-est

I. DIAGNOSTIC INITIAL

A. Présentation

Une succession de plages ombragées par de séculaires baobabs, de baies largement ouvertes vers le lagon et les îlots qui le ponctuent. En toile de fond la silhouette tutélaire du Choungui qui s'appuie sur les contreforts de la pointe Saziley et son satellite mythique, le singulier îlot de sable blanc. Le littoral qui s'étire nonchalamment en un chapelet de villages traditionnels de pêcheurs.



Côte sud est



Ilot de sable blanc



Plage de Sakouli



Hotel Sakouli



Hamouro

Commune concernée : Bandrélé.

B. Contexte géographique

1. Relief et géomorphologie

Longue bande littorale bordée à l'Ouest par les crêtes souples qui s'étire du Mlima Bépilipili (643 m) jusqu'au Mlima Saziley (233 m) en marquant un point d'inflexion au col de Chiroungui (102 m) (passage le plus étroit entre les deux versants de Mayotte). Succession de trois anses délimitées par des pointes allongées et bordées de longues plages de sable gris ou ceinturées de longues mangroves en face desquelles se détachent les îlots de Bandrélé et Bambo.



Pointe Bambo

2. Géologie

Frange orientale du bouclier basaltique primitif datant du Mio-Pliocène fortement altérée dans sa partie médiane et présentant des padzas sur les hauteurs de Bandrélé. Entre les pointes à ossature de basalte massif, de petites plaines alluviales se nichent en fond de baie et sont en contact localement avec des formations alluviales liées aux principales ravines. Les dômes de phonolites sont concentrés autour de la pointe du Choungui Kéli qui domine Moutsamoudou.



Pointe Saziley



Anse de Mounyambani

La Pointe Saziley à l'allure de tête de crocodile est un exemple original de dôme-coulée.

3. Hydrographie

L'étroitesse de la bande littorale, la sécheresse marquée qui règne sur le sud de Mayotte, limitent les cours d'eau permanents au versant sud du Bépilipili : Mro Oua Mouhou et Mro Oua Dagon à Bandrélé. Ravines à régime torrentiel ailleurs.

C. Contexte humain

1. Systèmes agricoles et forestiers

Les pratiques de cultures vivrières et agroforestières s'étendent du littoral jusqu'aux crêtes les plus hautes et les petites plaines alluviales sont systématiquement mises en valeur.

L'érodabilité des sols associée aux caprices climatiques et certaines pratiques agricoles ont favorisé l'extension des padzas qui sont désormais protégés dans la réserve forestière du Bénara qui couvre les crêtes de Pengoualajou, Satra gori, Mourijou, Ngoumbili et Saziley.

La forte pression agricole et pastorale ancestrale a conduit également à la disparition des formations forestières sèches originelles, laissant la place à des groupements secondarisés à Manguiers ou à des fourrés de Lantana envahissant.

La réserve de Saziley possède encore quelques reliques de fourrés et forêts sèches, reléguées sur les pointes et les hauteurs les plus inhospitalières. La silhouette des baobabs et des lataniers piquetant les versants à la végétation impénétrable est indissociable des paysages de l'extrême sud-est de l'île.

De longues mangroves soulignent les courbes de la baie de Mounyambani et de celle de Bandrélé.

2. Formes urbaines

Les petits villages de pêcheurs blottis au pied des versants en retrait de la plage qui s'égrainent le long du littoral ont gardé une organisation et une architecture traditionnelles : Hamouro, Nyambadao.



Nyambadao



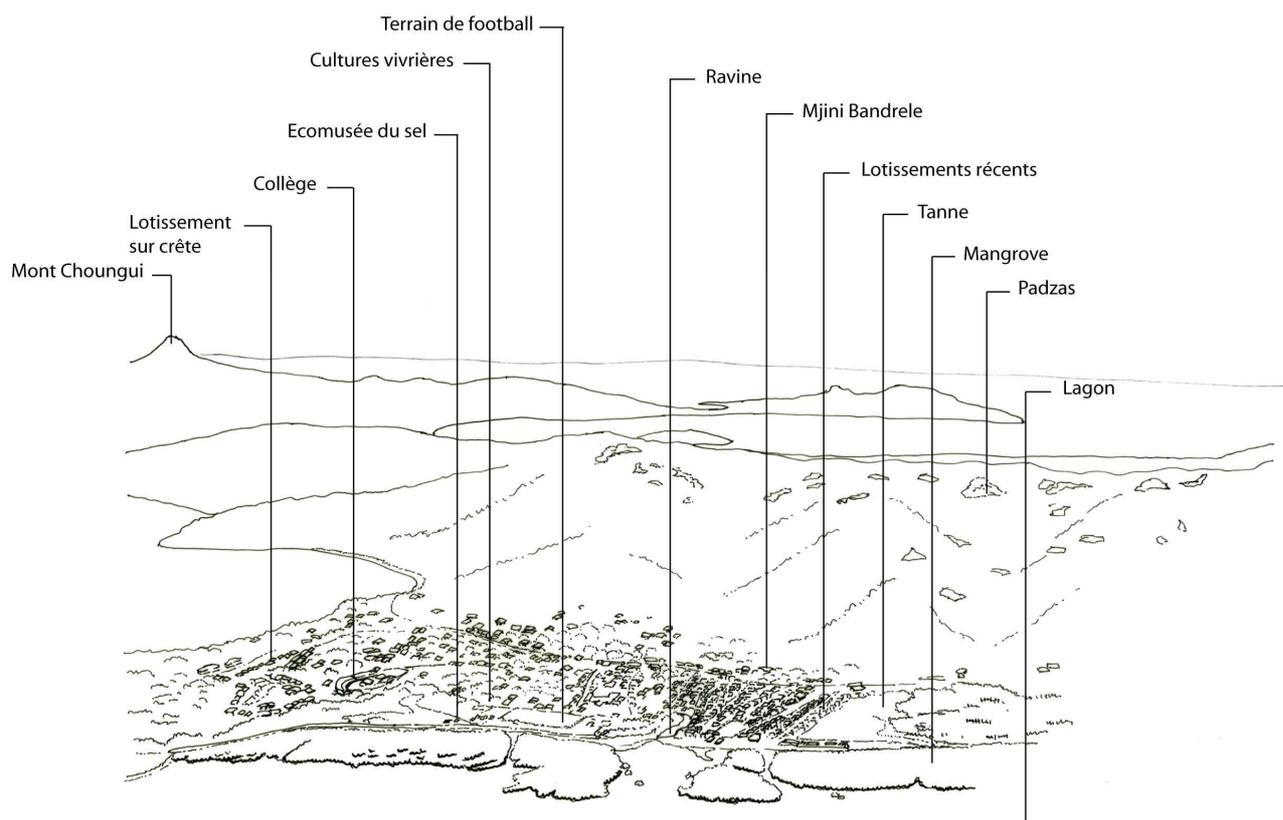
Hamouro



Le gros Bourg de Bandrélé, dont le quadrillage des rues bordant la rivière évoque des velléités coloniales avortées, poursuit son expansion en limite de tanne par des lotissements sociaux et sur le Rassi Mounyendré par des quartiers résidentiels qui gagnent progressivement vers Moutsatoundou.



Bandrélé



BANDRELE - Gros bourg en expansion sur la plaine littoral

Les vestiges de Mjini Bandrélé installés sur la colline qui surplombe le village actuel sont le lieu de pèlerinage et d'offrandes propitiatoires fréquenté.

Moutsamoudou offre une succession de terrasses tournées vers la pointe sauvage de Saziley. Cette situation exceptionnelle permet des perspectives vers le récif corallien qui borde la partie orientale du lagon de Mayotte jusqu'aux hauteurs de Petite Terre.



Moutsamoudou

L'hôtel Sakouli, installé sur un éperon dominant la célèbre plage du même nom, est le premier maillon d'une chaîne de plusieurs projets touristiques et hôteliers qui souhaitent investir les plages préservées de Milouani, Bambo Est.



Hôtel Sakouli

La carrière de Moutsamoudou constitue l'unique marque industrielle de la côte et la plaie ouverte des surfaces d'extraction affecte profondément les découvertes visuelles au sud de Bandrélé.

3. Sites remarquables

Rassi Domonyombé et Hamouro

Nichée sous la protection du Rassi Domonyombé, les plages de Milouani et d'Hamouro offrent des vues imprenables sur la passe en S et l'attirant Chissioua Bandrélé.

Plage de Sakouli et îlot Bandrélé

Un complexe hôtelier a su profiter du site exceptionnel qu'offre l'ensemble constitué par la plage bordée de baobabs et la proximité de l'îlot sauvage de Bandrélé.

Musicale plage, Bambo Est et îlot Bambo

Arrières plages ombragées par de majestueux Baobabs, Badamiers et Cocoteraies, offrant une fraîcheur qui contraste avec la luminosité des plages. Ilot Bambo en point de mire.



Anse de Mounyambani

Une des rares baies inhabitées de l'île où la mangrove, la plage, la pointe Bambo dessinent un amphithéâtre parfait.



Plage de Mounyambani

Pointe Sasiley

Paysage grandiose du Mlima Saziley dont la pointe majestueuse, couverte de savane arborée piquetée de Phénix insolites et abritant de nombreuses plages sauvages d'accès méritoire, tend vers le mythique îlot de sable blanc, émergence éphémère de la barrière de corail.



Moutsamoudou

4. Secteur d'intérêt patrimonial institutionnalisé

Pointe Saziley – terrains du CELRL
Réserve forestière des crêtes du sud

5. Regard d'artistes

Îlot de sable blanc, Pointe Saziley, Mont Choungui en toile de fond, Baobabs



6. Points de fragilité

Carrière de Moutsamoudou qui dénature la baie de Mounyambani, une des rares baies inhabitées de Mayotte



Carrière de Moutsamoudou

Début d'urbanisation sur crête à Bandrélé

II. DYNAMIQUES PAYSAGERES

C'est la valorisation du potentiel touristique de la côte Sud Est par la construction et l'extension de divers hôtels sur la majorité des plages qui marquera à court et moyen terme l'évolution du paysage du littoral, entraînant une privatisation accrue d'une partie des plus beaux sites de l'île.



Hôtel Sakouli

Cet accroissement de la fréquentation touristique provoquera également une augmentation de la pression sur les îlots Bandrelé et Bambo, jusqu'à présent modérément fréquenté et ainsi encore préservés.

Le village de Bandrelé devrait continuer à diversifier son urbanisation dans le périmètre déjà bâti par le développement de nouveaux équipements sportifs et la construction de bâtiments publics à vocation culturels, sociaux et éducatifs.

Les villages côtiers (Moutsamoudou, Nyambadao, Hamouro) renforceront leurs équipements publics et continueront à s'étendre modérément dans une démarche affichée de respect du patrimoine et de valorisation des richesses culturelles (Ecomusée du sel à Bandrelé, village touristique en matériaux naturels à Hamoura...)



Baobabs du Rassi Domonyombé



Faré à Saziley

Les conflits d'usage existants dans les Espaces Naturels Remarquables tels que sur la pointe Saziley entre préservation du patrimoine naturel (forêts et fourrés secs), pratiques agricoles et pastorales (défrichage, brûlis) et fréquentation touristique croissante, risquent de s'amplifier.

Certains secteurs semblent pouvoir rester encore à l'écart des aménagements telle l'anse de Mounyoubani qui n'est jusqu'à présent que marginalement altérée par la carrière de Mtsamoudou.



Mtsanga Kombo Bato



Anse Mounyambani



Carrière de Mtsamoudou



III. ORIENTATIONS PAYSAGERES

A. Protection et valorisation des sites

1. *Baies* : protéger de l'urbanisation la baie inhabitée de Mounyambani.

2. *Pointes* : assurer la protection des sites naturels. Conserver le paysage naturel et la vue remarquable qu'offre la pointe de Saziley vers l'îlot blanc. Protéger les pointes Mounyendré et Bambo de l'urbanisation.

3. *Ilots* : surveiller l'évolution du paysage et du milieu naturel des îlots Bandrélé et Bambo qui subiront des pressions touristiques croissantes.

4. *Plages* : renforcer le caractère ombragé des plages remarquables (Musical Plage, Bambo Est...). Veiller à leur état de santé et de propreté puisque la côte Est s'ouvrira aux activités touristiques.

B. Zones urbanisées et habitat

1. *Extensions urbaines et bord de mer* : soigner l'extension urbaine le long du rivage notamment à Bandrélé (garder une frange végétale, protéger la mangrove).

2. *Petits villages côtiers* : optimiser l'intégration dans le paysage local dans le respect de l'environnement. Limiter leur extension.(Hamouro, Nyambadao).

3. *Habitat sur crêtes* : densifier l'urbanisation afin de limiter le mitage des pentes de Bandrélé et de Mtsamoudou.

4. *Projets hôteliers* : veiller à ce que les projets s'intègrent dans le paysage naturel environnant (architecture adaptée, hauteur du bâti, recul suffisant par rapport au bord de mer, présence du végétal...). Limiter les risques de privatisation des plages.

C. Routes

1. *Axes routiers* : requalifier les traversées de village en boulevards urbains et développer les traitements paysagers.

2. *Routes à caractère paysager*: entretenir les points de vue remarquable (CCD4, RN3) et créer la route des Baobabs permettant la mise en scène des arbres remarquables (panneaux, aires de stationnement, dégagement latéral...).

D. Agriculture

Systèmes agro-forestiers : limiter l'extension des zones agricoles vers les réserves forestières et dans les zones de fortes pentes.

E. Patrimoine

1. Villages traditionnels : conserver les éléments traditionnels de l'architecture. Ouverture vers le tourisme (Hamouro, Nyambadao).

2. Vestiges de Mjini Bandréle : engager une réflexion sur la valorisation de ce lieu de pèlerinage.

3. Eco-tourisme : poursuivre la démarche de valorisation du patrimoine (extraction du sel...).

F. Développement durable

Carrière de Mtsamoudou : créer des écrans visuels pour déconnecter la carrière de la route et limiter les opérations de défrichage.

8. Grand Sud

I. DIAGNOSTIC INITIAL

A. Présentation

Le Mont Choungui gardien tutélaire de la partie Sud de l'île domine cinq longues pointes littorales digitées qui séparent de profondes et étroites baies où sont nichés des villages de pêcheurs.

Les savanes sèches piquetées de Baobabs, palmiers borassus, Tamarins et Bois noirs, couvrent les pentes localement écorchées par de profonds padzas.



Communes concernées: *Bandrélé, Bouéni, Kani Kéli.*

B. Contexte géographique

1. Relief et géomorphologie

Le pain de sucre de phonolite du mont Choungui (594 m) associé à ses dômes collatéraux Djalimou, Karoni (285 m), Vatoungaridi (377 m), structure le centre de la presqu'île Sud et se prolonge par un axe Est-Ouest vers Saziley : Choungui Kéli (323 m), Pointe Saziley et vers Boueni : Ngoujou (296 m), Boungoudranavi.



Mronabéja



Bambo ouest

Les crêtes secondaires qui rayonnent depuis le Choungui se prolongent en pointes littorales et délimitent des baies en amphithéâtre dont celle de Kani-Kéli représente l'archétype, combinant les versants aux pentes douces, plaine littorale profonde, mangrove abritée au fond d'une longue baie protégée derrière la double barrière corallienne caractéristique du Sud de l'île.



Mzouazia

Des padzas entaillent la majorité des crêtes secondaires, favorisés par la structure altérée des basaltes de la série méridionale.



Quelques belles plages s'appuient sur le récif frangeant des baies de Mzouazia et de Kani, la plus célèbre est celle de N'gouja.



Bambo ouest



Ngouja



Mbouini

2. Géologie

Le Neck de phonolite du mont Choungui résulte d'une intrusion datée du pliocène injectée à travers le bouclier basaltique primitif du Mio-Pliocène

Toutes les crêtes sont la résultante de coulées de fond de vallée en inversion de relief, les plus remarquables étant celles de Saziley et de Bandrakouni.



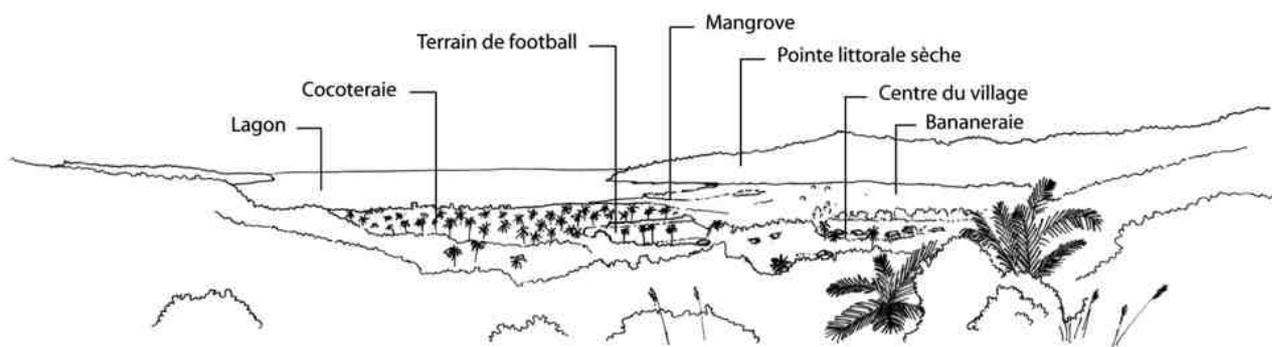
Pointe Passi Bé

3. Hydrographie

Le Mroni Bé qui draine le bassin versant de Dapani et qui alimente la large plaine alluviale cultivée constitue le cours d'eau principal du Sud avec le Mroni Djialimou et Antanarra. Les ripisylves sont peu marquées sauf celles qui bordent le Djalimou.

C. Contexte humain

1. Systèmes agricoles et forestiers



DAPANI - Plaine agricole en fond de vallée évasée

Dans le passé la plaine alluviale de Dapani a été valorisée par un grand domaine agricole dont les vastes parcelles de bananeraie témoignent de l'extension de l'ancien parcellaire.

Un domaine similaire a failli voir le jour dans la plaine située entre Kani-Kéli et Kani Bé, mais le naufrage sur le récif du navire approvisionnant les machines destinées à l'usine à sucre a sonné le glas de ce projet agricole.

Hormis les pentes abrupts des pitons de basalte qui jalonnent les crêtes, toutes les pentes, versants, coupes, collines, pointes et vallées sont occupés par les cultures vivrières et des parcelles de pâtures extensives.



La réserve forestière des crêtes du Sud, a sanctuarisé des vestiges de forêt naturelle humide sur les pentes dominées par le Choungui. Les fourrés secs et forêts résiduelles sont préservés sur quelques pointes littorales arides à Tsiraka Bé, Tsiraka Passi Bé, Saziley, Ngouja, Ngoujou....

Les baobabs majestueux ponctuent le littoral (N'gouja, Saziley) et constituent des signaux le long de la route littoral (Mbouéanatsa).



Les mangroves de fond de baie sont en relative régression et ce phénomène est très perceptible à Dapani où un sentier de découverte de ce milieu se trouve actuellement en partie ensablé et les palétuviers décharnés hantent la plage.



Mangrove de Dapani



2. Formes urbaines

Chaque fond de baie abrite son village traditionnel de pêcheurs et cultivateurs, retiré à l'écart et en contrebas de la route départementale : tapi à l'abri du cordon littoral ou d'une mangrove (Dapani, Mronabéja, Kani Kéli) ou installé à flanc de colline et bordé d'une plage léchée par les eaux du lagon (Bouéni). Le village de Kani-Kéli, trop à l'étroit sur la frange littorale escalade les pentes du Mlima Kani-Kéli, et s'étend progressivement par des lotissement à l'architecture fonctionnelle et aux couleurs contrastées.



Kani Kéli



Bouéni



Bouéni



Bambo ouest



Kani Kéli



Mbouini

La plage sublime de Ngouja bordée de magnifiques baobabs constitue un des sites de villégiature les plus fréquentés de Mayotte.

Le village de Choungui, blotti au pied du géant de basalte a gardé son aspect traditionnel dans l'organisation du bâti et dans les matériaux de constructions.



Choungui

3. Sites remarquables

Le Mont Choungui

Relief emblématique de Mayotte, il participe à l'identité de tout le Sud de l'île et constitue à la fois un signal, un repère et un objet de vénération



Dapani

Le bassin de Dapani

Vaste étendue agro-forestière paisible ponctuée de padzas (sentier géologique de la pointe Charifou) offrant des perspectives sublimes sur la Pointe Saziley, le Mont Choungui et le récif du Sud.



La Pointe Ngouja

Site exceptionnel offrant une plage de sable clair, Baobabs centenaires parmi lesquels un complexe hôtelier de qualité se dissimule, eaux turquoise fréquentées par les tortues marines.



Baie de Mzouazia et littoral de Bouéni

Rocher d'Hanyoundrou, succession de plages de Gouéla, Bambo Ouest, Mbouéanatsa

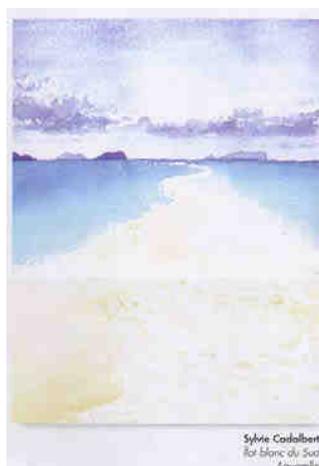
4. Secteur d'intérêt patrimonial institutionnalisé

Pointes Saziley Charifou – terrains du CELRL

Réserve forestière des crêtes du sud

5. Regards et impressions d'artistes

Mont Choungui, Ngouja, Saziley, îlot de sable blanc, baobabs



6. *Points de fragilités*

Front bâti évolutif au-dessus de Kani Kéli et en direction de Kani Bé.



Erosion exacerbée par le développement de l'urbanisation active dans le village de Passi Kéli (bâti, terrain de football)



Régression des mangroves dans les fonds de baie



II. DYNAMIQUES PAYSAGERES

Les nombreux villages côtiers affichent une volonté de donner une cohérence à leur développement urbain en requalifiant les espaces publics, en limitant les extensions au périmètre des villages par densification du bâti, restructurant les routes principales, en préservant les zones agricoles (Kani Kéli, Mronabéja, Dapani) et en valorisant la commercialisation des produits de l'agriculture et du maraîchage par l'implantation de marchés couverts aux entrées d'agglomérations.

Ces orientations devraient relativement préserver la notion de village de fond de baie sans trop modifier la perception paysagère globale, cependant les réalisations récentes de lotissements à fort impact visuel (Kani Kéli) militent pour une relativisation de ces perspectives.



Lotissement à Kani Kéli

Le fort potentiel de la baie de Mzouazia ou de l'Anse de Mbouini, devraient être valorisés par l'implantation d'une Maison de la Mer à Bambo Ouest, et de bases nautiques à Mbouanasta et à Mbouini.

Les coupures d'urbanisation constituées par les nombreuses pointes littorales seront probablement préservées.

L'isolement du village de Choungui devrait être progressivement rompu par divers projets destinés à relancer l'attractivité du site (village vacances, valorisation touristique, création de liaison routière avec Mronabéja ...)



La baie de Mronabéja dominée par le village de Choungui

L'offre touristique terrestre : sentiers de randonnées, sentiers de découvertes thématiques (padzas), routes pittoresques à nombreux points de vue et les projets littoraux peuvent dynamiser la fréquentation et valoriser le potentiel paysager actuel.



La qualité du paysage côtier risque cependant d'être bouleversé par la régression marquée des mangroves constatées depuis de nombreuses années avec menace de perturbation du trait de côte.

III. ORIENTATIONS PAYSAGERES

A. Protection et valorisation des sites

1. **Pointes** : renforcer la protection des nombreuses pointes littorales remarquables. Conserver les vestiges de forêts sèches.
2. **Plages** : veiller à la conservation du caractère sauvage des plages (Pointe Saziley) et à leur bon état de santé (Plage de Mbouéanatsa, Bambo ouest...) en raison de l'augmentation des fréquentations.
3. **Mangroves** : compte tenu des phénomènes régressifs constatés, apporter une grande attention à toute atteinte anthropique supplémentaire.

B. Zones urbanisées et habitat

1. **Urbanisation sur crêtes**: poursuivre les efforts de concentration urbaine dans les périmètres actuels des villages afin de maintenir l'identité des fonds des baies.
2. **Choungui** : concilier l'ouverture au développement du village de Choungui et la préservation du cadre paysager des flancs du Mlima Choungui.
3. **Habitat sur pentes** : maîtriser l'urbanisation afin de limiter le mitage des pentes de Kani-Kéli et Passi-Kéli. Adapter la conception architecturale des nouveaux lotissements à leur intégration paysagère (éviter, comme à Kani Kéli, les contrastes trop forts en perception lointaine des nouveaux bâtiments).

C. Routes

1. **Routes à caractère paysager**: entretenir les nombreux points de vue remarquable déjà aménagés (CCD4) et créer la route des Baobabs permettant la mise en scène des arbres remarquables (panneaux, aires de stationnement, dégagement latéral...).
2. **Création éventuelle d'une route desservant le village de Choungui par le sud** : optimiser l'insertion du tracé dans la géomorphologie du versant du Vatoukaridi et végétaliser l'ensemble des talus générés.

D. Agriculture

- 1. Systèmes agro-forestiers* : limiter l'extension des zones agricoles en réserves forestières et dans les zones de fortes pentes.
- 2. Cultures plus intensives* : optimiser l'exploitation des petites plaines alluviales qui supportent actuellement des cultures vivrières (Mronabéja, Mbouini, Kani Kéli).

E. Patrimoine

- 1. Eco-tourisme terrestre* : améliorer et développer les réseaux de sentiers de randonnées et de découverte, aménager ou mettre en valeur des points de vue remarquables.
- 2. Eco-tourisme marin* : appuyer la démarche d'ouverture sur les activités nautiques de certaines communes (Mbouanasta, Mbouini), veiller cependant aux risques de dégradation de l'environnement (pollution, bruit...) et à la bonne insertion des aménagements nécessaires dans leur environnement (naturel et paysager).

BIBLIOGRAPHIE

Documents écrits :

Agence Folléa - Gautier, 2004. *Paysages du Littoral de Mayotte : les conflits d'usages – Etape 1 : Diagnostic.* Direction de l'Équipement de Mayotte.

Agence Folléa - Gautier, 2004. *Paysages du Littoral de Mayotte : les conflits d'usages – Etape 2 : Orientations.* Direction de l'Équipement de Mayotte.

Archipel Communication, Agenda 2005. *Regards d'artistes, Mayotte Océan Indien.* Editions Baobab.

Archipel Communication, Agenda 2006. *Les communes et les villages de Mayotte.* Editions Baobab.

Barthelat F., M'Changama M. et Ali Sifari B., 2006. *Atlas illustré de la flore protégée de Mayotte.* Direction de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte.

Baylac P. et Roure F., 2006. *Aménagements des berges (cours d'eau et ravines) et des talus – Guide.* Direction de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte.

Berthoz R., Bouton A., Cuvelier A-C., Jeannot E., Mazet B., Du Moulin S., Moreau E. et al., 2004. *Un projet de ville pour Mamoudzou.* Université de Sciences Po. Commune de Madmoudzou.

Boullet V., 2005. *Mayotte : biodiversité et évaluation patrimoniale – Aperçu préliminaire de la végétation et des paysages végétaux de Mayotte. (Contribution à la mise en œuvre de l'inventaire Z.N.I.E.F.F.).* Conservatoire Botanique National de Mascarin pour la Direction de l'Agriculture et de la Forêt et la Collectivité départementale de Mayotte.

Bouttemy F., Ferlat B., Ferlat C., et Guiot V., 2004. *Guide de la Flore de Mayotte.* Edition Association des Naturalistes de Mayotte. 66 pages.

Bouttemy F., De Villeneuve B et Ferlat B., 2004. *Guide de la Faune de Mayotte.* Edition Association des Naturalistes de Mayotte. 58 pages.

Brolly M. et Vaisse C., 1994. *Mayotte.* Les Editions du Pacifique. 127 pages.

Carex Environnement, W.W.F., A.R.V.A.M., et al., 2002. *Programme de protection et de mise en valeur d'espaces naturels d'intérêt écologique à Mayotte : Propositions d'actions pour la mise en place d'un plan de gestion du lagon et appui au classement RAMSAR de certaines zones humides.* Collectivité Territoriale de Mayotte. DAF. FFEM. Service des Pêches et de l'Environnement de Mayotte. Service de l'Environnement et de la Forêt de Mayotte.

Chérel J., Eglin F., Andrieu J., Chauveau O., Chunlaud S., Maris B., Pauly E. et Roth P., 2004. *Repères pour Mayotte – Histoire Géographie 2^{de}.* Editions du Baobab. 170 pp.

Collectivité Territoriale de Mayotte, 2004. *Plan d'Aménagement et de Développement Durable de Mayotte* Document soumis au vote du Conseil Général le 17 décembre 2004.

Comité du Tourisme de Mayotte. *Guide Touristique Maoré – Découvrez Mayotte !* Conseil Général de Mayotte. 58 pages.

Comité du Tourisme de Mayotte. *Guide Touristique Maoré 2005 – 2006 : Réalisez vos envies !* Conseil Général de Mayotte. 38 pages.

Comité du Tourisme de Mayotte, BRGM. *Mayotte : Principales curiosités géologiques.* Conseil Général de Mayotte. DAF. Brochure.

Comité du Tourisme de Mayotte, DAF, FFRP, 2000. *L'île de Mayotte à pied.*

Comité du Tourisme de Mayotte. *Nouvelle destination de l'Océan Indien.* La France des 3 océans. 20 pages.

Comité du Tourisme de Mayotte. *Le cart-é-plans de Mayotte, 2005 – 2006.* 4^{ème} édition. Brochure distribuée gratuitement. 31 pages.

Conseil Général de Mayotte – Direction des Affaires Culturelles, 2005. *Ziyara à Mayotte – Lieux de culte.* 36 pages.

CREN et GIP ATEN, 1998. *La gestion et la protection de l'espace naturel en 36 fiches juridiques.*

Direction de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte – Service Forêt. *Orientations de gestion forestière de Mayotte.*

Direction de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte, 2005. *Plan d'action pour la Biodiversité, 2005 – 2010.*

Direction de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte. *Orientations stratégiques de Mayotte pour le développement rural, 2007 – 2013.* C.D.J.A. CIRAD. FDSEA Mayotte. Lycée Agricole de Mayotte. Confédération Paysanne. CP Mayotte. Collectivité Départementale de Mayotte.

Direction de l'Agriculture et de la Forêt – Service Environnement et Forêt. Collectivité Départementale de Mayotte. *Fichier Botanique, 45 fiches – Arbres et plantes de Mayotte.*

Dominique Auzias et Associés, 2004-2005. *Petit Futé : Mayotte – Comores.* Nouvelles Editions de l'Université. Editions Country Guide Auzias Labourdette. 238 pages.

Forest V., Perrine-Bondar M-N. et Abdou B. H., 1996. *Mayotte et la canne à sucre au 19^{ème} siècle – un espoir déçu.* Document réalisé à l'occasion des Journées du Patrimoine financées par la Collectivité Territoriale de Mayotte. 43 pages.

Gérard Y., 2000. *L'habitat mahorais : Evolution et impacts sur le paysage littoral.* Rapport de stage.

- Hubert N., 2002.** *Le Guide - Mayotte.* Collectivité Territoriale de Mayotte. Editions Baobab.
- Laulan P., Robbé C., M'Chamgama M., Ali Sifari B., Barthelat F. et Rolland R., 2006.** *Atlas des Mangroves de Mayotte.* Direction de l'Agriculture et de la Forêt. 99 pages.
- Lebel A., Maliki M.B., Abdulhah S., Mattoir A., Kordjee C., et al., 2006.** *Dzaoudzi, une histoire contrariée, 1843 – 1866.* Direction des Archives Départementales, Conseil Général de Mayotte.
- Liszkowski H. D.** *Promenades, historiques et archéologiques terrestres et sous-marines à Mayotte.* 128 pages.
- Madi H., 2005.** *Ziyara à Mayotte. Lieux de culte.* Conseil Général de Mayotte. Direction des Affaires Etrangères.
- Marone T., Murat N. et Abdou Razak S., 1999.** *Les Vieux : Mémoire d'un Pays.* Archives Orales de la Collectivité Territoriale de Mayotte. Délégation Territoriale des Affaires étrangères. 90 pages.
- Nourault G. et Perrin F., 2003.** *Mayotte : Guide Touristique et Culturel.* Editions Orphie.
- Océans Productions, 2006.** *Le Guide de Mayotte.* 58 pages.
- Pascal O., 2002.** *Plantes et forêts de Mayotte.* Patrimoines Naturels, n° 53. Publications Scientifiques du Muséum d'Histoire Naturelle. Institut d'Ecologie et de Gestion de la Biodiversité. Service du patrimoine Naturel.
- Pichard-Libert A-M., Studio Image et E.P.S., 1991.** *Mayotte à la carte – 50 ans de cartes postales.* Editions B'WI. 63 pages.
- Raunet M., 1992.** *Les facteurs de l'érosion des terres et de l'envasement du lagon.* DAF. CIRAD. Université de la Réunion.
- Richter M., 2005.** *Quel habitat pour Mayotte ?* Edition Architecture et Mode de Vie. 254 pages.
- Robbé C., 2005.** *Mise en place du projet GEOMAP - Partie 1 : Structuration de l'information géographique à la DAF de Mayotte.* Direction de l'Agriculture et de la Forêt – Service Environnement et Forêt.
- Stieltjes L., 1988.** *Notice explicative accompagnant la carte géologique de Mayotte.* Collectivité Territoriale de Mayotte. Bureau de Recherches Géologiques et Minières. Editions du BRGM.
- Taxil G. et Misse A., 1999.** *Mayotte : Filière Blocs de Terre Comprimée – Typologie des éléments et systèmes constructifs.* Société Immobilière de Mayotte, CRATerre-EAG et Direction de l'Equipement de Mayotte.

Tessier D., 2003. *Paysage et urbanisation par la maison individuelle : l'exemple Mahorais.* Programme de recherche : maison individuelle, architecture, urbanité.

Tourriol C., 2003. *Lignes de vie à Mayotte. Tradition et Ouverture.* Rapport de stage. Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux. Avec le soutien de GDF.

Valentin A., De Vanssay A., DAF et Rocamora G., 2004. *Atlas préliminaire des espaces naturels patrimoniaux de Mayotte.* Document de travail.

Vérin P. et Battistini R., 1986. *Les Comores.* Agence de Coopération Culturelle et Technique. Editions Nathan. 143 pages.

CD-ROM :

Comité du Tourisme de Mayotte. *Mayotte : l'île sous la lune.* Editions du Baobab. Archipel Edition – Communication – Distribution.

Cartes :

Association SHIME et Archipel SARL, 2005. *Mayotte recto – verso : Carte touristique – Plan de Mamoudzou.* Editions du Baobab.

Bureau des Recherches Géologiques et Minières, 1988. *Carte géologique de la France : Mayotte.* Echelle 1 / 50 000. Editions du BRGM.

Institut Géographique National, 1993. *Ile de Mayotte - Mamoudzou.* 4410 Nord. Série Bleue. Echelle 1 : 25 000.

Institut Géographique National, 1993. *Ile de Mayotte - Sada.* 4410 Sud. Série Bleue. Echelle 1 : 25 000.

Institut Géographique National, 2005. *Carte de randonnée MAMOUDZOU – Petite Terre (Mayotte).* 4410 MT. Echelle 1 : 25 000. Edition 1.

Institut Géographique National, 2005. *Carte de randonnée SADA – Mlima Bénara – Mlima Choungui (Mayotte).* 4411 MT. Echelle 1 : 25 000. Edition 1.

PERSONNES CONTACTEES

M. Abdou M. Politique Habitat et Urbanisme (PADD).

M. Adrachi V. Délégation à l'Environnement – Service patrimoine naturel.

Mme Andrianarisong P. Direction de l'Equipement de Mayotte – Service Urbanisme.

M. Anil. Direction de l'Agriculture et de la Forêt – Service Hydraulique et Hydrométrie.

M. Bijaoui L. Direction de l'Équipement de Mayotte – Service Urbanisme.

M. Chamoin. Préfecture de Mayotte. Direction des Affaires culturelles.

Mme Chanfi D. Délégation à l'Environnement – Service patrimoine naturel.

M. Charpentier. Association des Naturalistes de Mayotte.

Mme Deloriot N. Direction de l'Aménagement – Mairie de Mamoudzou.

M. De Villeneuve B. Ylang Image.

M. Hory J.F.

Mme Lebel A. Service des Archives Départementales.

M. Lietard V. Société Immobilière de Mayotte.

M. Marie B. Archipel Communication.

M. Mecs G. Comité du Tourisme du Conseil Général.

M. Mohamed. Direction des Affaires Culturelles.

M. Mouron R. Direction de l'antenne BRGM de Mayotte.

M. Naouirdine S. Président de l'association Matulay explorer à Bandrélé.

M. Omar E. Direction de l'Aménagement – Mairie de Mamoudzou.

M. Placines J. Direction de l'Agriculture et de la Forêt – Service Hydraulique et Hydrométrie.

M. Robin R. Direction de l'Agriculture et de la Forêt.

M. Saïd I. Président de l'association M'trondrougou culture et environnement de M'zouazia.

M. Saïd Atoumani A. Direction des Affaires Culturelles de la Collectivité Départementale de Mayotte.

M. Van Oost J. JVO Architectes Urbanistes.

Ainsi que **Messieurs les Maires de Koungou, Bandraboua, Mtsamboro, Bandrélé, Chiconi, Ouangani, Sada, Tsingoni, Dzaoudzi Labattoir, Pamandzi et Bouéni.**